

Intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des ressources naturelles dans la zone sahélo-saharienne

*Une étude de l'Observatoire du Sahara et du Sahel
Dans le cadre du Projet REPSAHEL*

Elaborée par Yveline Nicolas, association Adéquations <http://www.adequations.org/>

September 2017

Sommaire

Sigles et abréviations	p. 4
Index des « Initiatives & pratiques »	p. 5
Index des « Focus »	p. 6
Résumé exécutif	p. 7
1. Pays de la zone sahélienne et changements climatiques	
1.1 Des pays fortement impactés par le changement climatique global	p. 10
1.2. Un objectif majeur : l'adaptation aux changements climatiques	p. 11
2. La prise en compte du genre : enjeu transversal du climat et du développement	
2.1 Le changement climatique au prisme du genre	p. 14
2.2 Des engagements internationaux Genre, développement, climat	p. 17
3. L'intégration du genre dans les Plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques et autres politiques publiques de développement durable	
3.1 Burkina Faso	
3.1.1 Politique climat du Burkina Faso	p. 20
3.1.2 Politique nationale Genre du Burkina Faso	p. 22
3.2 Mali	
3.2.1 Politique climat du Mali	p. 23
3.2.2 Politique nationale Genre du Mali	p. 24
3.3 Mauritanie	
3.3.1 Politique climat de la Mauritanie	p. 25
3.3.2 Politique nationale de la Mauritanie	p. 26
3.4 Niger	
3.4.1 Politique climat du Niger	p. 27
3.4.2 Politique nationale Genre du Niger	p. 28
3.5 Nigeria	
3.5.1 Politique climat du Nigeria	p. 29
3.5.2 Politique nationale Genre du Nigeria	p. 31
3.6 Sénégal	
3.6.1 Politique climat du Sénégal	p. 31
3.6.2 Politique nationale Genre du Sénégal	p. 32
3.7 Tchad	

3.7.1 Politique climat du Tchad	p. 34
3.7.2 Politique nationale Genre du Tchad	p. 35
3.8 Le genre dans les politiques biodiversité et lutte contre la désertification	p. 37
3.8.1 Les Plans d'action pour la diversité biologique	p. 37
3.8.2 Lutte contre la désertification et Initiative Grande Muraille Verte	p. 39
3.9 Premières conclusions	p. 44
4. Mieux intégrer genre et climat : cadres institutionnels, initiatives et outils	
4.1 Le cadre des droits des femmes	p. 47
4.2 En Afrique, des politiques et programmes sous-régionaux	p. 52
4.2.1 Politiques inter-gouvernementales	p. 52
4.2.2 Initiatives liées à des coopérations et des concertations internationales	p. 57
4.2.3 Plaidoyer, initiatives et expertise des organisations des sociétés civiles	p. 63
5. Enseignements et recommandations	
5.1 Obstacles, questionnements et réponses possibles	p. 69
5.2 Mise en œuvre institutionnelle des recommandations	p. 82
5.2.1 Recommandations générales pour opérationnaliser le genre	p. 82
5.2.2 Articulation des démarches genre et climat / micro – meso - macro	p. 85
5.3 Outils pour intégrer le genre dans les initiatives climat	p. 88
5.3.1 Connaitre les outils méthodologique genre et climat	p. 87
5.3.2 Check-list indicative des notions incontournables du genre	p. 94
5.3.3 L'approche par acteurs du genre et du climat	p. 96
5.3.4 Tableau récapitulatif d'engagements internationaux	p. 98
6. Annexes	
6.1 Glossaire	p. 101
6.2 Sitographie et ressources documentaires	p. 106

Sigles et abréviations

AFD : Agence française de développement
BSG : Budgétisation sensible au genre
CCNUCC : Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB : Convention internationale sur la Biodiversité
CEDAO : Communauté des États d'Afrique de l'Ouest
CEDEF : Convention pour l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes
CEN-SAD : Communauté des États Sahélo-Sahariens
CILSS : Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CND : Convention internationale de lutte contre la désertification
COP : Conférences des parties (à une Convention internationale)
DD : Développement durable
EEDD : Education à l'environnement et au développement durable
FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA : Franc de la Communauté financière en Afrique
FEM (GEF) : Fonds mondial pour l'environnement
GES : Gaz à effet de serre
GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau
INDC : Contributions prévues déterminées au niveau national
LEG : Groupe des expert-es des PMA (CCNUCC)
MDP : Mécanisme de développement propre
NAMA : mesures d'atténuation appropriées au niveau national (Nationally Appropriate Mitigation Actions)
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD : Objectifs de développement durable
OMD : Objectifs du millénaire pour le développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU : Organisation des Nations unies
OSC : Organisation de la société civile
OSS : Observatoire du Sahara et du Sahel
PANA : Programme d'Action national d'adaptation aux changements climatiques
PNA : Plan national d'adaptation
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement
PIB : Produit intérieur brut
PMA : Pays les moins avancés
PNDD : Programme national de développement durable
PNG : Politique nationale genre
REDD : Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière
UA : Union Africaine
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
UMA : Union monétaire africaine
UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR : Institut des Nations unies pour la formation et la recherche

Index des initiatives & pratiques

n° 1 Rechercher la parité dans les institutions climatiques	p. 18
n° 2 PMA : guide pour intégrer le genre dans les Plans d'adaptation	p. 19
n° 3 Politiques foncières : pour l'accès équitable des femmes à la terre	p. 22
n° 4 La démarche participative, au cœur des politiques d'adaptation	p. 24
n° 5 Le leadership des femmes, facteur d'adaptation climatique	p. 25
n° 6 Transformer des plantes envahissantes en ressources	p. 27
n° 7 Renforcer les savoirs sur le genre et les ressources naturelles	p. 28
n° 8 Une boîte à outils genre dans le cadre de la stratégie climat	p. 30
n° 9 Renforcer le pouvoir décisionnel des femmes au niveau territorial	p. 33
n° 10 Intégrer le genre dans les politiques énergétiques	p. 34
n° 11 Les savoirs des peuples et femmes autochtones	p. 36
n° 12 Le genre dans la stratégie pour la biodiversité	p. 39
n° 13 Ecouter les propositions des associations de femmes	p. 40
n° 14 Une feuille de route genre dans la mise en œuvre de la Grande muraille verte	p. 42
n° 15 ONU Femmes : publication méthodologique, action sur le terrain	p. 50
n° 16 Genre et énergies renouvelables	p. 52
n° 17 Genre et eau en Afrique de l'Ouest	p. 54
n° 18 CEDEAO : intégrer le genre dans l'accès à l'énergie	p. 55
n° 19 Des activités génératrices de revenus pour la résilience climatique	p. 57
n° 20 L'importance des échanges de pratiques entre continents	p. 58
n° 21 Genre, forêt, climat : favoriser la participation	p. 59
n° 22 Disséminer les bonnes pratiques	p. 59
n° 23 Transformer les normes de genre pour améliorer la résilience	p. 61
n° 24 Auto-évaluation paysanne et résilience climatique	p. 62
n° 25 Un réseau société civile climat au niveau national	p. 64
n° 26 Les solutions Genre et climat des femmes	p. 65
n° 27 La démarche genre et agriculture durable et résiliente	p. 65
n° 28 Prendre en compte le genre dans l'analyse des marchés et filières	p. 65
n° 29 Le genre dans les systèmes d'analyse géographique	p. 66
n° 30 L'adaptation à base communautaire intégrant le genre	p. 66
n° 31 Formation des femmes dans des activités de construction climatique	p. 67
n° 32 Le genre dans les politiques agricoles et dans les organisations paysannes	p. 67
n° 33 Intégrer genre et climat dans la planification territoriale	p. 72
n° 34 Développer les expériences francophones	p. 74
n° 35 Une politique de genre dans le suivi écologique	p. 75
n° 36 Les femmes, en pointe dans la gestion durable des réserves naturelles	p. 76
n° 37 Le genre dans l'éducation à l'environnement et au développement durable	p. 77
n° 38 Le climat et le genre dans les medias	p. 78
n° 39 Le rôle de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation	p. 78

Index des Focus

• Pays côtiers : des risques spécifiques	p. 10
• Des pays largement agricoles et ruraux	p. 11
• Un lien étroit entre atténuation et adaptation	p. 13
• Le genre, construction sociale	p. 14
• Genre et climat, des interactions	p. 15
• Adaptation, diminution des inégalités : des co-bénéfices	p. 16
• Biodiversité, lutte contre la désertification, la participation des femmes	p. 37
• Le genre dans les objectifs d'Aïchi	p. 38
• Genre et lutte contre la désertification : les rappels internationaux	p. 40
• Un manque de continuité dans la mise en œuvre du genre ?	p. 44
• Critères pour déterminer le degré de prise en compte du genre	p.45
• La « discrimination positive », un outil pour l'équité	p. 48
• Maputo : des engagements africains pour les droits des femmes	p. 48
• Faire le lien avec les droits sexuels et reproductifs	p. 51
• Objectifs de la stratégie d'intégration du genre dans le secteur de l'eau en Afrique	p. 54
• Ne pas oublier la gestion du risque, la santé, le climat en milieu urbain	p. 60
• Extraits des recommandations du réseau africain Climat & développement	p. 64
• Extrait de la charte des femmes africaines sur le foncier	p. 68
• Différents niveaux d'intégration des femmes et du genre	p. 70
• La budgétisation sensible au genre, outil d'analyse	p. 71
• Un manque de mixité professionnelle ?	p. 73
• Habitat III, un nouveau Programme pour les Villes	p. 75
• Renforcer les capacités des associations	p. 79
• Bases de données et statistiques de genre	p.107

Résumé

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), organisation intergouvernementale, a pour mission d'appuyer et de soutenir les efforts de ses pays membres dans les domaines de la gestion durable des ressources naturelles et du développement durable¹. Son action s'articule autour de deux axes, eau et terre, et de deux thèmes transversaux : climat et populations.

Dotée d'une Politique et d'un plan d'action genre 2016-2020², l'Observatoire du Sahara et du Sahel, a initié la présente étude pour contribuer à la réflexion et au renforcement de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des politiques, programmes et projets d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des ressources naturelles. L'étude concerne les sept pays du projet REPSAHEL de l'OSS : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad³. Ce Projet de Coordination et de partage des Connaissances sur les Moyens de Subsistance et les Ecosystèmes Désertiques, financé par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC), vise à rendre l'information et la connaissance sur l'environnement plus accessibles aux décideurs au niveau communautaire. La sensibilisation et le plaidoyer environnemental constituent deux composantes importantes du projet.

Très peu émetteurs de gaz à effet de serre, les pays de la zone sahélo-saharienne sont particulièrement touchés par les impacts du réchauffement climatique global, d'autant que leur économie repose en grande partie sur l'agriculture, l'élevage et les ressources naturelles. L'articulation entre les politiques de développement et celles d'adaptation aux impacts des changements climatiques constitue donc pour ces pays un enjeu essentiel (partie 1).

L'étude rappelle d'abord pourquoi l'approche de genre est particulièrement pertinente pour analyser les impacts différenciés des changements climatiques sur les femmes et les hommes et pour élaborer des réponses plus efficaces, qui prennent en compte les rôles et les savoirs de genre et qui favorisent la participation de l'ensemble de la population, tout en contribuant à l'objectif d'égalité femmes-hommes (partie 2).

Conformément aux engagements internationaux sur le climat et le développement durable, les politiques nationales d'adaptation et autres politiques environnementales doivent prendre en compte le genre en tant que composante transversale (2.2). Sans prétendre à l'exhaustivité, l'étude passe en revue quelques documents généraux de politique climatique des sept pays ainsi que leur document de politique nationale de genre, resitués dans le cadre des stratégies de développement. La prise en compte du genre dans les stratégies et plans d'action au titre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification est également examinée. Il ressort de ce premier bilan que malgré les intentions de principe, des

¹ <http://www.oss-online.org/fr>

² <http://www.oss-online.org/sites/default/files/fichier/OSS-Gender-Policy-2016.pdf>

³ <http://www.oss-online.org/fr/repsahel> ; le projet REPSAHEL, Projet de Coordination et de partage des Connaissances sur les Moyens de Subsistance et les Ecosystèmes Désertiques, financé par la Direction du Développement et du Coopération Suisse (DDC), vise à rendre l'information et la connaissance sur l'environnement plus accessible aux décideurs au niveau communautaire. La sensibilisation et le plaidoyer environnemental sont deux composantes importantes du projet.

progrès restent à faire pour une mise en application systématique et opérationnelle du genre en vue de l'égalité femmes-hommes (partie 3, 3.1 à 3.9).

Cependant dans les pays concernés, les initiatives foisonnent, portées par des pouvoirs publics, des coopérations étrangères, des ONG, des organisations et réseaux locaux de la société civile, des instituts de recherche (partie 4). Les encadrés « Initiatives & pratiques » qui parcourent l'étude en donnent quelques exemples (cf. index à la fin de l'étude, en annexe). Un enjeu fort est de porter ces actions à une échelle plus vaste et d'interconnecter les acteurs et les connaissances acquises dans les régions semi-arides dont les problématiques sont similaires. Le niveau sous-régional notamment apparaît essentiel pour accompagner des politiques agricoles, énergétiques, concernant l'eau, etc. intégrant la dimension de genre. La mise en œuvre passe également par l'ancrage et les politiques territoriales. L'étude passe en revue certains cadres institutionnels développés au niveau international et sous-régional ainsi que des programmes multi-acteurs qui apportent des enseignements sur la façon dont le genre est pris en compte dans les initiatives d'adaptation aux changements climatiques. Les initiatives et plaidoyers spécifiques d'organisations et réseaux de la société civile sont également abordés (4.2.3).

S'appuyant sur ces apports d'acteurs publics et des sociétés civiles qui confirment l'importance et l'intérêt d'une approche de genre dans les politiques climatiques et qui documentent les principales contraintes et un ensemble de leviers de changement, l'étude énonce une série de pistes de propositions générales (5.1). Celles-ci concernent notamment :

- ⇒ Former en genre et climat, diffuser les outils techniques de l'approche de genre, soutenir des programmes pilotes de recherche-actions.
- ⇒ Développer la budgétisation sensible au genre au niveau national et local.
- ⇒ Renforcer l'approche genre et climat au niveau territorial (décentralisation, Plans de développement communaux, Plans climat énergie territoriaux).
- ⇒ Mieux intégrer enjeux et politiques sur le climat, la désertification et la biodiversité.
- ⇒ Nommer un-e expert-e genre participant aux négociations climatiques, conformément au programme genre adopté à la COP22.
- ⇒ Traduire pour les francophones et rendre accessible aux décideurs, technicien-nes et ONG l'ensemble des outils pratiques disponibles, dont beaucoup sont en anglais.
- ⇒ Rendre disponibles sur internet les documents de politiques et programmes climat, leurs rapports périodiques et évaluation afin de suivre l'intégration du genre.
- ⇒ Former et soutenir les associations et organisations de la société civile agissant pour l'égalité femmes-hommes, particulièrement les associations de femmes.
- ⇒ Soutenir la préservation de sites naturels, en lien avec l'écotourisme, qui génèrent des emplois et des revenus aux femmes tout en favorisant la résilience climatique.
- ⇒ Intégrer l'approche de genre aux outils de connaissance et d'éducation à l'environnement - vers un développement durable, visant les jeunes.
- ⇒ Inciter les medias (radio en milieu rural, communautaires, blogs) à développer des programmes d'information climatiques, à recueillir des expériences sur le genre.
- ⇒ Mieux articuler les politiques climatiques et les politiques visant la résilience sociale et la réduction de la pauvreté et des inégalités.
- ⇒ Documenter l'enjeu des migrant-es, notamment les femmes et les jeunes développant des projets ayant un impact sur l'adaptation aux changements climatiques.

L'étude résume ensuite des pistes d'actions pour la traduction institutionnelle des recommandations dans les domaines suivants (5.2) :

- Articuler les politiques nationales d'adaptation et autres politiques climatiques, environnementales et de développement durable à la Politique nationale de genre.
- Systématiser l'approche de genre dans l'élaboration des politiques climatiques.
- Garantir la concertation et la participation des acteurs et actrices de la société civile.
- Renforcer la cohérence des politiques et mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre et au climat.
- Favoriser le continuum suivi – évaluation – capitalisation – recherche – diffusion.
- Développer l'éducation et la diffusion dans le public, particulièrement auprès des jeunes.

Plusieurs outils pratiques sont proposés (5.2.2 et 5.3) :

- Un tableau des recommandations qui reviennent fréquemment dans les études analysées dans ce rapport, insistant sur l'articulation des niveaux micro – meso – macro.
- Un aperçu d'outils méthodologiques existants sur l'approche genre et climat resituée dans le cadre global de l'approche « genre et développement ».
- Une check-list des notions du genre appliquées au climat.
- Un récapitulatif d'engagements internationaux, pour le plaidoyer.
- Des recommandations pour l'approche par acteurs et actrices.

L'étude se termine sur des compléments documentaires, un glossaire des notions du changement climatique et du genre ainsi qu'une sitographie et bibliographie des publications pratiques.

A noter : les principales notions (changements climatiques, adaptation, atténuation, résilience, genre, etc.) sont définies dans le glossaire en annexe 6.3.

Afin de renforcer les connaissances et les échanges de pratiques, les acteurs et actrices des pays concernés qui le souhaitent sont invités à signaler à l'Observatoire du Sahara et du Sahel toutes initiatives sur Genre et climat et outils méthodologiques qu'elles-ils utilisent dans ce domaine.

1. Pays de la zone sahélienne et changements climatiques

Très peu émetteurs de gaz à effet de serre, les pays de la zone sahélo-saharienne sont particulièrement touchés par les impacts des changements climatiques, d'autant que leur économie repose majoritairement sur l'agriculture, l'élevage et les ressources naturelles. Dans un contexte de pauvreté et de pression démographique, les politiques d'adaptation et constituent un enjeu majeur pour la résilience écologique et sociale.⁴

1.1 Des pays fortement impactés par le changement climatique global

Les pays de la zone sahélo-saharienne sont parmi les plus touchés par les impacts du réchauffement climatique global, qui se manifeste par une variabilité climatique accrue, avec des pluies de plus en plus irrégulières, des sécheresses, périodes de canicules, inondations brusques aggravant l'érosion des sols, y compris en milieu urbain, vents de sable, hausse du niveau de la mer, salinisation des terres, érosion du littoral pour les pays côtiers. On observe certaines tendances à la diminution de la productivité des cultures céréalières et légumineuses, qui sont une base de l'alimentation des populations, à la réduction de la disponibilité en fourrage, à la perte de la biodiversité⁵. Le développement économique est fragilisé par le stress thermique qui affecte la population ainsi que le bétail, la pression anthropique augmentant les risques de conflits entre communautés.

Focus

Pays côtiers : des risques spécifiques

Les pays côtiers de cette étude (Sénégal, Nigéria, Mauritanie) connaissent des enjeux spécifiques par rapport aux pays enclavés. La Mauritanie dont le littoral s'étend sur plus de 720 km avec 30% de la population du pays, pourrait ainsi connaître une augmentation de + 2,1 °C de la température moyenne annuelle sur l'ensemble du pays d'ici 2050 et + 4,5° en 2100. La hausse du niveau de la mer se fait déjà sentir dans la capitale, qui abrite 25% de la population totale du pays et 53% de la population urbaine. Alors que Nouakchott est construite sur une dépression située à plus de 70% en dessous du niveau de la mer, la nappe affleure sur presque toute l'étendue des surfaces bâties et la plus petite précipitation rend l'évacuation des eaux et l'assainissement en général impossibles. D'une manière générale, les zones côtières concentrent la plupart des industries, infrastructures, les activités d'extraction des hydrocarbures, la quasi-totalité des activités de pêche, mais également les deux grands parcs nationaux du pays.

Bien qu'ils ne soient pas responsables historiquement du dérèglement climatique global, contribuant très peu aux émissions de gaz à effet de serre⁶, les pays les plus défavorisés subissent donc de fortes contraintes, d'autant plus que le secteur agro-sylvo-pastoral constitue une base essentielle de leur développement socioéconomique et qu'ils sont fortement tributaires des écosystèmes pour la gestion de l'agriculture pluviale, de la

⁴ Les principales notions (changements climatiques, adaptation, atténuation, résilience, genre, etc.) sont définies dans le glossaire en annexe 6.3

⁵ Ainsi une hausse des températures de 2 à 3° entrainerait une baisse de rendement du mil et du sorgho de 10 à 25 % (CILSS, AGRHYMET, 2009).

⁶ Le continent africain dans son ensemble, qui représente 13% de la population mondiale, ne participe qu'à 3,4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les pays membres du CILSS et de la CEDEAO émettent moins de 1%

pêche et de l'élevage des animaux et de la transhumance. Ces secteurs sont les principaux pourvoyeurs d'emplois et d'activités économiques de la région, générant au moins 40 % du produit intérieur brut des pays concernés.

Ainsi, en mai 2017, malgré une campagne agricole favorable, 9,6 millions de personnes ont été en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest⁷, avec une « situation alimentaire et nutritionnelle critique par endroits » dans les sept pays concernés par le champ de cette étude. Insécurité civile dans des zones de conflits, pauvreté, insécurité alimentaire et impacts du changement climatique se renforcent mutuellement.

Focus

Des pays largement agricoles et ruraux

Au Niger par exemple, pays dont les $\frac{3}{4}$ de la superficie sont en zone désertique, plus de 80% de la population est encore rurale, contribuant à 42,8 % du PIB et 37% des recettes d'exportation, via les secteurs de l'agriculture, élevage, pêche et foresterie. Les femmes forment la moitié de la population agricole et beaucoup sont cheffes de ménage dans les zones les plus touchées par la dégradation des terres et l'exode rural. Les impacts du réchauffement climatiques sont très sensibles sur le développement. Ainsi dans ce pays les pertes moyennes dues à la sécheresse sont estimées à plus de 70 millions de dollars, les dommages dus aux inondations des années 2000 à 18 millions⁸.

Ces pays manquent de moyens pour s'adapter aux changements climatiques, par exemple en termes de systèmes d'alerte précoce et de vulgarisation pour informer les populations sur la situation de l'environnement. Néanmoins, étant en première ligne, et ayant développé de nombreuses pratiques organisationnelles et culturelles adaptées au milieu, ces pays disposent d'atouts pour développer des modes de production et de consommation durables et résilients. Il serait prioritaire, au niveau national, de renforcer les politiques publiques et les initiatives des organisations de la société civile, et d'assurer leur cohérence avec les interventions des institutions internationales de développement. Il faut également les articuler avec les stratégies et programmes continentaux et sous-régionaux, tels la Grande muraille verte⁹, le Plan d'action sur l'environnement du NEPAD, le Plan d'action régional pour la gestion des ressources en eau intégrée en Afrique de l'Ouest, la Politique agricole régionale développée par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), etc. (Cf. 4.2).

1.2. Un objectif majeur : l'adaptation aux changements climatiques

Lors de la COP sur le climat de Cancún en 2010, les États signataires de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) avaient adopté le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA)¹⁰. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) « l'adaptation est l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs

⁷ Cadre harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle du Comité permanent inter-Etats de la lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)

⁸ Document de Contribution prévue déterminée au niveau national (INDC) du Niger, septembre 2015

⁹ <http://grandemurailleverte.org/> ; <http://grandemurailleverte.org/index.php/plans-d-action-nationaux> ; <http://www.greatgreenwallinitiative.org/>

¹⁰ Portail des PNA créé par la CNUCC pour renforcer les capacités : <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/Home.aspx>

ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques »¹¹. Les Plans d'adaptation aux changements climatiques sont en définitive des processus d'intégration du réchauffement climatique dans la planification et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques. Il s'agit d'orienter le développement en vue d'une résilience des sociétés. Les PNA concernent tous les services de l'Etat, car toutes les politiques et tous les acteurs (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé) peuvent constituer des points d'entrée pour le processus d'adaptation au changement climatique.¹²

Notons qu'il n'est pas très pertinent au Sahel et en Afrique de l'Ouest comme pour les Pays les moins avancés en général¹³ de dissocier dans la pratique les politiques d'adaptation et celles d'atténuation par la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre ou les puits carbone¹⁴. En effet, les initiatives et meilleures pratiques d'adaptation donnent aussi lieu à des « co-bénéfices » en matière d'atténuation par la séquestration du carbone et la réduction des émissions de GES. Les actions d'atténuation (restauration et végétalisation de sols, plantations d'arbres, pour capter le carbone par exemple) ont un impact direct aussi sur la durabilité du mode de développement et donc sur l'adaptation à long terme. Par ailleurs, les actions développées au titre de l'adaptation au changement climatique s'inscrivent dans les politiques de développement et de réduction de la pauvreté. Elles se retrouvent donc dans la plupart des stratégies et plans d'action sectoriels : environnement et ressources naturelles, agriculture et sécurité alimentaire, pêche, élevage, forêt, eau et assainissement, énergie, santé, éducation, recherche...

Enfin, les Plans nationaux découlant des deux autres traités internationaux sur le développement durable, Convention sur la diversité biologique, Convention sur la lutte contre la désertification sont des instruments qui participent directement à l'adaptation aux changements climatiques, même s'ils ne sont pas toujours suffisamment articulés aux nouveaux PNA (cf. 3.8). Ils présentent également l'intérêt de pouvoir s'inscrire dans une approche sous-régionale¹⁵.

¹¹ <http://unfccc.int/focus/adaptation/items/6999.php>

¹² Les PNA font suite une première génération de Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) élaborés depuis dix à quinze ans pour répondre aux besoins urgents notamment des Pays les moins avancés et sensibiliser les populations aux enjeux du changement climatique. S'appuyant sur ces acquis et sur une meilleure connaissance des enjeux, les PNA promeuvent une approche de planification à moyen et long terme.

¹³ Base de données 48 des Pays les moins avancés (PMA), selon la classification de l'ONU :

<http://donnees.banquemondiale.org/region/pays-les-moins-avances-classement-de-lonu>. A part le Nigéria tous les pays de cette étude en font partie.

¹⁴ Ces pays n'ont pas d'obligation de présenter des mesures d'atténuation, n'étant pas à l'annexe 1 de la CCNUCC qui correspond aux pays historiquement responsables des émissions de GES. Ils se considèrent pour la plupart comme puits d'absorption carbone nets et concentrent leurs efforts sur des politiques d'adaptation. Ils souhaitent néanmoins contribuer aux objectifs internationaux d'atténuation et aux INDC.

¹⁵ Ainsi lors de la 23ème journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse en 2017, une conférence a réuni à Ouagadougou des représentants des pays de la sous-région, institutions et organisations de la société civile autour du concept « Soutenabilité, Stabilité, et Sécurité (3S) » en Afrique de l'ouest, qui fait suite au sommet africain de l'action à la COP22 à Marrakech le 16 novembre 2016.

Focus

Un lien étroit entre atténuation et adaptation

Les documents de Contributions prévues déterminées au niveau national* argumentent cette synergie recherchée entre les initiatives visant l'atténuation, l'adaptation, le développement. Le Burkina Faso précise ainsi que la composante atténuation de sa CPDN n'intègre « que les activités qui amènent à des résultats d'émissions crédités dont les objectifs ont été dès le départ orientés sur la réduction des émissions de Gaz à effet de serre et en particulier de carbone équivalent » (notamment dans le secteur minier) et que l'adaptation se traduit par un « scénario Adaptation Intégrée » du fait que « le secteur rural, constitué des sous-secteurs Eau-Agriculture-Forêts-Utilisation des Terres (A.FO.LU) est à la fois le principal moteur de l'économie burkinabè (il fait vivre plus de 80% de la population) mais aussi le secteur le plus vulnérable aux effets du changement climatique ».

Les projets développés dans ce cadre n'ont donc pas pour objectif principal la réduction des GES « mais surtout la valorisation de services environnementaux tels que la sécurité alimentaire, la conservation des eaux et des sols, l'agriculture durable, la valorisation des produits forestiers non ligneux y compris les plantes médicinales, la promotion d'une architecture sans bois ni tôle » etc. Cependant « comme un bonus à la composante atténuation, ces projets résultent sur le moyen et long terme à des réductions considérables en GES qui dépassent même les résultats des efforts d'atténuation ».

Les politiques de genre, visant l'égalité femmes-hommes, constitueraient donc un « bonus » venant renforcer les politiques d'adaptation et/ou d'atténuation... Les chapitres suivants de l'étude vont en donner de nombreuses illustrations.

2. La prise en compte du genre : enjeu transversal du climat et du développement

L'approche du genre et du développement est particulièrement pertinente pour analyser les impacts différenciés des changements climatiques sur les femmes et les hommes et pour élaborer des réponses plus efficaces, qui prennent en compte les rôles et les savoirs de genre, tout en contribuant à l'objectif d'égalité femmes-hommes.

2.1 Le changement climatique au prisme du genre

L'analyse de genre concerne les rapports sociaux entre hommes et femmes, qui sont généralement caractérisés par des inégalités d'accès et de contrôle des ressources et opportunités. Femmes et hommes peuvent être affectés de façon différenciée par les impacts des changements climatiques, en raison de leurs rôles sociaux spécifiques et de ces inégalités d'accès aux ressources et aux processus décisionnels. D'une manière générale, les institutions internationales estiment que les changements climatiques « exacerbent les inégalités entre les sexes au détriment des femmes. Ils augmentent la charge de travail, les risques professionnels aussi bien en intérieur qu'en extérieur, ainsi que la détresse psychologique et affective, et la mortalité lors de la survenue de catastrophes d'origine climatique »¹⁶.

Focus

Le genre, construction sociale

Le rapport d'évaluation finale du projet PANA résilience du Niger (2014) définit le Genre comme « la construction et la répartition des rôles sociaux féminins et masculins. Il se caractérise souvent par le maintien des femmes prioritairement dans des rôles liés à la reproduction humaine et sociale et aux activités moins valorisées socialement, tandis que les hommes ont majoritairement accès au pouvoir dans la sphère privée et publique et contrôlent davantage les ressources destinées aux activités productives, à la vie politique, à la parole ou aux libertés ».

En effet, les femmes sont fortement représentées parmi les couches sociales les plus précarisées et victimes de discriminations et donc particulièrement vulnérables aux perturbations environnementales. La plupart des pays de la zone considérée ont parmi les index les plus bas des indicateurs internationaux sur le genre, en raison notamment d'inégalités sociales, économiques, de dispositifs discriminatoires concernant le code de la famille, d'une faible participation aux instances politiques et de décisions.¹⁷

Au Sahel, les ressources naturelles constituent une part prépondérante des moyens de subsistance des femmes, de leurs activités économiques ainsi que de leurs stratégies de survie en cas d'insécurité alimentaire (collecte de fruits et plantes dites de pénurie). Par exemple, au Sénégal « la baisse des activités de pêche causée par la raréfaction des produits halieutiques, la destruction des infrastructures de débarquement ou

¹⁶ GIEC. (2014). Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité. Chapitre 13 : Moyens de subsistance et pauvreté. Contribution du groupe de travail II au cinquième rapport d'évaluation du GIEC. https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap13_FINAL.pdf

¹⁷ Social Institutions and Gender Index (SIGI) et Gender Inequality Index (GII), l'Indice sexo-spécifique de Développement Humain (ISDH)

l'insécurité grandissante. Les femmes dont la transformation des produits halieutiques est la principale activité dans ces sites côtiers sont particulièrement touchées par ces impacts qui conduisent le plus souvent à un déplacement de populations »¹⁸.

Le secteur économique informel où les femmes sont majoritaires est particulièrement vulnérable aux catastrophes climatiques en raison notamment de la précarité des équipements, des emplacements, des moyens de stockage, par exemple pour le petit commerce alimentaire et artisanal. Par ailleurs, les femmes assument gratuitement une charge de travail domestique et de soins aux enfants et aux proches, qui constitue une base pour l'activité productive mais qui s'alourdit encore dans le contexte des canicules, de la raréfaction de l'eau douce, du bois, des terres cultivables. L'élévation des températures favorise la recrudescence de maladies notamment hydriques (choléra, diarrhées...), du paludisme et d'épidémies de méningites, ce qui aggraverait le travail domestique et de soins aux proches que les femmes exercent gratuitement, notamment en l'absence d'infrastructures de santé adaptées. Enfin les violences empiraient lors des catastrophes climatiques, des tensions liées à la compétition sur des ressources et minéraux, des migrations liées à la pauvreté et à la crise écologique. Cette surcharge de travail et cette insécurité sont accentuées par la faiblesse des services publics (insuffisance des transports publics, de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, constructions précaires sur le littoral...), voire des dispositions discriminatoires (inégalités foncières).

Focus

Genre et climat, des interactions

Les statuts et rôles des femmes et des hommes, qui varient selon les normes sociales des pays et les régions, ont un impact sur l'adaptation au changement climatique. Ainsi, des observations du programme ISSAR à Kaffrine au Sénégal ont montré que tandis que les hommes demandent l'information sur la date du début des pluies, les femmes ont prioritairement besoin d'avoir la date de fin des pluies pour s'organiser. En effet les hommes peuvent choisir le moment de préparer leur terre au semis contrairement à leurs femmes, qui valorisent plutôt le fait de prévoir le moment où elles devront participer aux récoltes. Le moment de la journée et le canal de transmission (radio, lieu public, mosquée) de l'information météorologique est également différent selon les hommes et les femmes, car ils n'ont pas les mêmes disponibilités et mobilités¹⁹.

Par ailleurs, les déséquilibres induits par le changement climatique peuvent entraîner ou exacerber des tensions entre différents groupes d'acteurs. La seconde Communication nationale du Mali sur les changements climatiques mentionne ainsi que les bas-fonds (axes de convergence des eaux de surface, des écoulements hypodermiques et des nappes phréatiques alimentés par les pluies) « constituent de plus en plus des zones refuges, faisant l'objet de convoitises et de conflits ». Ils constituent un enjeu de pouvoir « pour les activités intermédiaires et administratives

¹⁸ Impact des changements environnementaux sur les migrations humaines, Étude de cas : Sénégal et Côte d'Ivoire. Édité par Marema Touré Thiam et John Crowley, UNESCO Secteur des Sciences humaines et sociales (SHS) Juin 2014 ; <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002287/228713f.pdf>

¹⁹ Gendered Vulnerabilities to climate change : Insights from the Semi-Arid Regions of Africa and Asia, ASSAR, mars 2016. Le programme de recherche ASSAR (Adaptation à différentes échelles dans les régions semi-arides) fonctionne de manière coordonnée dans sept pays, en Inde, en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. Il est mis en œuvre par Indian Institute for Human Settlements (IIHS), Inde, Secrétariat international du programme START, Etats-Unis, Oxfam, Royaume-Uni, Université du Cap, Afrique du Sud (organisme principal de l'ASSAR), Université d'East Anglia (UEA), Royaume-Uni ; <http://cariiaa.net/consortium/assar>

(poids politique et notoriété) ; pour les acteurs individuels (cultures de rente) ; pour les femmes (revenus et autonomie) ; pour les éleveurs (abreuvement et pâturage) ».

Dans la zone sahélienne où les biocombustibles traditionnels (bois de feu, charbon de bois) sont la source principale d'énergie pour la cuisine, promouvoir la diversification et les énergies renouvelables a un impact direct sur les conditions de vie des femmes en diminuant la pénibilité de la collecte, ainsi que les maladies respiratoires du fait de la fumée et de la respiration du gaz carbonique... Le secteur agricole et rural étant à la fois un moteur de l'économie, un secteur vulnérable au changement climatique et celui où les femmes sont les plus présentes, il y a un lien direct entre les mesures visant l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et l'adaptation aux changements climatiques, notamment par la sécurité alimentaire et le maintien des emplois agricoles. Tout ce qui a trait aux technologies propres, aux modes de transformation et conservation des aliments, à la gestion forestière, au reboisement, à la gestion de l'eau concerne directement les femmes. Ainsi des foyers améliorés permettent de diminuer jusqu'à 75% du temps consacré à la cuisson ou à la production commerciale (comme celle du dolo ou bière de mil). Le temps gagné et l'amélioration de la santé permettent de développer des activités et des investissements productifs.

De nombreux « co-bénéfices genre et adaptation » sont documentés. La création de massifs forestiers et la restauration de forêts naturelles, la valorisation de ceintures vertes autour des villes ont un impact à la fois sur la conservation des sols et de l'eau, la diversité biologique et la fourniture de produits forestiers exploités par les femmes pour l'alimentation et la pharmacopée. La promotion d'une architecture bioclimatique adaptée, valorisant des matériaux locaux comme les investissements dans l'efficacité énergétique améliorent à la fois les conditions de vie des femmes et de leurs familles et économisent les ressources naturelles.

Focus

Adaptation, diminution des inégalités : des co-bénéfices

Les constats du lien entre genre et climat offrent de nombreuses pistes pour initier des programmes et/ou formuler des indicateurs qui pourraient mesurer des bénéfices multiples, à la fois d'adaptation, d'atténuation et de genre. Ainsi le secteur AFOLU (agriculture, élevage, utilisation des terres) qui émet dans ces pays jusqu'à 90% des émissions de GES est aussi le secteur clé pour la résilience. Le développement de l'agro-écologie (avec ses composantes de restauration des terres agro-sylvo-pastorales, plantations d'espèces à usages multiples, variétés améliorées, cultures maraîchères, arbustes à pharmacopée locale, GIRE...) est une piste de co-bénéfices multiples à condition de promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes à la scolarisation et l'alphabétisation, au foncier, à la formation technique, au crédit, à l'information météorologique et l'usage des pluviomètres, à la prise de décision au niveau local, régional et national, etc. De même au niveau urbain, où les organisations de femmes sont souvent impliquées dans la gestion et le recyclage des déchets, la formalisation des activités, en articulation avec les politiques municipales offre des pistes intéressantes sur le plan à la fois des créations d'emplois et de la préservation de l'environnement.

2.2 Des engagements internationaux Genre, développement, climat

Prenant en compte les liens intrinsèques entre genre, développement, environnement, particulièrement dans les pays les plus vulnérables, l'approche de genre dans le développement est considérée par les institutions internationales et par de nombreuses organisations de la société civile comme un facteur pour le développement économique et social, et l'efficacité de l'aide. Tous les pays du champ de l'étude sont signataires des textes internationaux intégrant l'égalité de genre : Cedef, Programme d'action de Pékin, OMD, puis Programme de développement durable pour 2030 adopté en septembre 2015 par les Nations unies, qui définit les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD).

Le genre figure aussi dans la plupart des documents de politiques globales de développement et des programmes sectoriels de ces pays, parfois comme axe indiqué « transversal »²⁰.

Tous les Etats de cette étude disposent de politiques²¹ nationales genre²² faisant un diagnostic de la situation des inégalités femmes-hommes et énonçant des priorités pour l'action. Certains de ces documents de politiques comportent une analyse de la façon dont le genre figure ou non dans d'autres politiques publiques touchant l'environnement, l'eau, les forêts...

Les Conventions environnementales de Rio (biodiversité, lutte contre la désertification) avaient intégré dès 1992 la participation des femmes comme principe. La prise en compte du genre dans les négociations climatiques est plus récente. Elle a fait l'objet de deux décisions sur l'égalité des sexes et la participation des femmes lors de la COP7 en 2001, puis en 2010 sur l'approche de genre dans les financements climat, l'adaptation et le renforcement des capacités et en 2012 sur la participation paritaire. Enfin la COP de 2014 a débouché sur le programme de travail de Lima sur l'égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques pour la période 2014-2016. Un rapport est établi chaque année par l'ONU sur les progrès réalisés en matière de composition femmes-hommes des organigrammes des institutions de la Convention climat et du Protocole de Kyoto et des délégations des Parties, ainsi que sur la mise en œuvre par le secrétariat des décisions sur la perspective de genre. L'Accord de Paris adopté à la COP21 en 2015 mentionne l'égalité femmes-hommes comme principe dans son préambule, ainsi que dans deux articles sur l'adaptation et le renforcement des capacités.

²⁰ Par exemple, le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali (CREDD) 2016-2018 prévoit d'une part dans ses lignes directrices transversales de mise en œuvre « Intégrer les thématiques « Genre, Emploi des jeunes et Changement Climatique » dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques ; d'autre part dans son Axe stratégique 2 « développement social et accès aux services sociaux de base » un Objectif spécifique 27 : Promouvoir l'égalité du genre, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant et de la famille. Des guides méthodologiques ont été élaborés lors d'ateliers avec le PNUD, qui doivent être diffusés dans les ministères.

²¹ Pour simplifier, on les appellera ici « politiques genre », sachant qu'elles portent des intitulés différents selon les pays (promotion de la femme, égalité et équité de genre, etc.)

²² Exemple du Tchad : malgré la ratification des textes internationaux et l'adoption de plusieurs lois nationales, la situation des femmes et filles reste marquée notamment par la pauvreté, le manque de scolarisation, les violences de genre, l'absence d'état-civil, des mariages précoces. Les déséquilibres climatiques ne peuvent qu'aggraver cette situation sociale.

Dans la suite de ce processus, la CCNUCC a publié en avril 2016 un document de lignes directrices pour intégrer le genre dans les actions liées au changement climatique²³.

Une décision "Questions de genre et changements climatiques" a été adoptée à la COP22 le 17 novembre 2016, poursuivant le programme de Lima sur le genre pendant trois ans, avec un "rapport technique définissant les points d'entrée pour intégrer les considérations de genre dans les domaines d'action relevant du processus de la CCNUCC" qui doit être examiné en avril-mai 2018. Les Etats sont notamment invités à nommer au niveau national "un coordonnateur spécialiste des questions de genre pour les négociations, la mise en œuvre et le suivi des mesures relatives au climat, et à lui fournir un appui" ; à inclure des informations sur la manière dont ces mesures intègrent le genre dans les politiques climatiques ; "à prendre en compte les savoirs locaux et traditionnels dans la formulation des politiques climatiques et à reconnaître l'intérêt qu'offre la participation des femmes issues des communautés aux initiatives menées à tous les niveaux en matière de climat et qui favorisent l'égalité des sexes". Ces processus vont se poursuivre à la COP23 à Bonn en novembre 2017, sans doute sous forme de concertations informelles²⁴.

Initiatives & pratiques n° 1

Rechercher la parité dans les institutions climatiques

A l'initiative de l'ancien président congolais du Groupe des Pays les moins avancés, certains sièges individuels réservés aux PMA dans les organes de la CCNUCC (Comité d'adaptation, Comité permanent des finances et Comité exécutif de la technologie) ont été attribués en 2016 à des femmes, permettant la participation de « championnes du climat » dans l'équipe de négociation des PMA. Cependant les pays d'Afrique centrale sont surtout représentés (République Démocratique du Congo, Ouganda, Gambie, Malawi...), il ne semble pas y avoir de femmes de pays sahéliens. D'une manière générale, si la participation des femmes aux négociations climatiques est encouragée par de nombreuses recommandations de l'ONU, les pays les plus défavorisés manquent de moyens pour renforcer leurs équipes d'expert-es.

²³ Guidelines or other tools for integrating gender considerations into climate change related activities under the Convention

²⁴ http://unfccc.int/meetings/bonn_nov_2017/items/10068.php ;

un atelier sur le genre s'est tenu du 10 au 11 mai 2017, à Bonn en Allemagne, pour l'opérationnalisation du Plan d'action pour l'égalité des sexes décidé lors de la COP22 :

http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/7516.php

3. L'intégration du genre dans les PNA et autres politiques publiques nationales liées au développement durable

Conformément aux orientations internationales sur le climat et le développement durable, les politiques nationales d'adaptation et autres politiques environnementales doivent prendre en compte le genre²⁵ en tant que composante transversale. Malgré les engagements des pays et la disponibilité de procédures et de guides de mise en œuvre élaborés par les institutions internationales, il reste encore beaucoup de progrès à faire pour une prise en compte effective de l'égalité femmes-hommes à toutes les étapes des plans d'actions.

L'élaboration des PNA s'appuie sur des modalités et procédures qui ont été définies dans le cadre de la CCNUCC. La décision 5/CP.17 de la COP 17 de Durban en 2011 invite « les pays les moins avancés (PMA) parties à recourir aux lignes directrices et aux modalités figurant dans la présente décision, en fonction de leur situation nationale, pour élaborer leurs PNA »²⁶. Selon cette décision, l'élaboration du PNA résulte d'une approche participative et inclusive à travers la tenue d'une série d'ateliers consistant à : informer les acteurs sectoriels sur le processus du PNA, recueillir leurs préoccupations pour la formulation du PNA, leur soumettre le projet de PNA pour validation. Le PNA comporte des objectifs par secteurs du développement (agriculture, productions animales, environnement, eau, énergie, infrastructures, transport, habitat etc.) et des questions transversales, dont le genre.

Dès le début des années 2000, des outils ont été publiés pour aider à l'intégration du genre dans les premiers PANA²⁷. D'autres documents ont suivi pour les PMA, notamment dans le cadre du groupe d'experts de la Convention climat pour les PMA, tels que *Strengthening gender considerations in adaptation planning and implementation in the least developed countries* (CNUCC, 2015).

Initiatives & pratiques n°2

PMA : guide pour intégrer le genre dans les PNA

Le Groupe d'experts des PMA (LEG) de la CCNUCC a publié en 2012 un manuel de directives techniques pour le processus de Plans nationaux d'adaptation. La consolidation de la dimension genre dans la réactualisation des PANA et l'élaboration des PNA fait partie des mandats du Groupe d'experts, qui recommande :

- L'évaluation des informations disponibles sur les groupes particulièrement vulnérables dont les femmes et la poursuite des recherches sur ce sujet au niveau national.
- L'exploitation²⁸ du potentiel des femmes en tant qu'agents du changement au sein de leurs communautés et l'investissement dans ce potentiel dans le cadre du processus PNA.

²⁵ Rappelons que la « prise en compte du genre » ne signifie pas seulement la prise en compte ou la participation des femmes mais constitue une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes, impliquant des changements de rapports sociaux entre femmes et hommes.

²⁶ http://unfccc.int/adaptation/workstreams/national_adaptation_programmes_of_action/items/7567.php

²⁷ Outils et pratiques concernant genre et adaptation : http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/9426.php

²⁸ Le terme « d'exploitation » qui revient plusieurs fois dans la version française de ce document est à prendre comme « prendre en compte / valoriser »

- L'adaptation et la mise en œuvre des activités PNA sur la base d'une analyse des dynamiques de genre et des impacts potentiellement disproportionnés du changement climatique sur les femmes.
- La participation des groupes les plus vulnérables, dont les femmes, au processus PNA. Cette activité prévoit d'intégrer le point de vue des femmes et d'exploiter tant leur savoir unique en matière d'adaptation que leur stratégies locales d'adaptation lors de la formulation du PNA.
- La sensibilisation des différentes parties prenantes de façon à garantir qu'elles comprennent les dynamiques de genre liées aux changements climatiques.
- L'utilisation de données ventilées par sexe lors des évaluations des vulnérabilités et de l'adaptation.
- Le suivi et la notification des modalités d'intégration des considérations de genre au processus PNA.
- L'évaluation et l'amélioration, le cas échéant, de l'intégration des considérations de genre à l'adaptation.

Les synthèses ci-dessous donnent un aperçu de la façon dont les politiques d'adaptation et autres politiques climatiques des sept pays de l'étude prennent en compte le genre, avec un focus sur des aspects particuliers pour éviter les redondances, sachant que les sept pays concernés ont des enjeux similaires, caractérisés notamment par leur dominante agricole et rurale, le secteur informel, la croissance démographique et jeunesse de la population, classement bas selon les indices de développement humain et d'égalité femmes-hommes. Les processus de PNA étant récents²⁹, encore en construction dans certains pays, d'autres documents de politiques climatiques ont été également examinés : évaluations des précédents PANA, Communications nationales des pays à la CCNUCC³⁰ ainsi que les récentes Contributions déterminées au niveau national.

Pour chaque pays, les Politiques nationales genre (PNG) sont ensuite examinées au regard de leur mention des politiques climatiques et de gestion des ressources naturelles, dans la mesure où ces PNG constituent des cadres stratégiques globaux et mentionnant des priorités sectorielles en vue d'agir sur les inégalités femmes-hommes.

3.1 Burkina Faso

3.1.1 Politique climat du Burkina Faso

Le Burkina Faso dispose d'une antériorité en matière de politiques d'adaptation, avec son PANA de 2007, son cadre NAMA de 2008, le Programme National du Secteur Rural (PNSR), suivi de l'actuel PNA élaboré entre novembre 2012 et mai 2015 et publié en juin 2015³¹. La vision générale du PNA indique que « le Burkina Faso gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050 ». Les « associations féminines » font partie des experts « constitués de façon pluri-sectorielle et tenant compte du genre », qui ont

²⁹ Ils ont été lancés à partir de 2012 avec un dispositif PNUD-PNUE de Programme d'appui global au PNA (PAG-PNA) financé par le Fonds pour les Pays les moins avancés du Fonds mondial pour l'environnement fin 2013. Un atelier sous-régional francophone a eu lieu à Addis Abeba en 2014.

³⁰ Selon l'article 12 de la Convention, chaque pays parti doit fournir régulièrement à la communauté internationale sous forme de communication nationale des informations sur sa mise en œuvre de la CCNUCC

³¹ Les partenaires d'appui sont le PNUD et la coopération japonaise

été chargés de l'élaboration. Le genre figure comme aspect transversal avec les objectifs suivants :

OS 1 (objectif stratégique) : Contribuer à accroître la maîtrise des problématiques d'environnement et des changements climatiques par les membres des associations féminines.

OS 2 : Contribuer à améliorer la capacité de résilience des membres des associations féminines à travers la mise en œuvre des activités génératrices de revenus.

OS 3 : Développer des technologies d'adaptation tenant compte des conditions des associations féminines à partir des connaissances traditionnelles.

OS 4 : Améliorer la contribution des OSC pour une meilleure gouvernance dans la mise en œuvre du PNA/CC au Burkina Faso.

OS 5 : Assurer la durabilité des initiatives de la société civile sur l'adaptation aux changements climatiques.

OS 6 : Contribuer à l'amélioration de la participation des populations dans le processus de réflexion, d'analyse et de décision en matière d'adaptation aux changements climatiques par la production, la diffusion et l'utilisation efficace de l'information issue d'expériences novatrices des OSC.

Cependant le genre ne se décline pas clairement dans les objectifs sectoriels importants, tels que : agriculture, promotion de la gestion durable des terres (GDT) ; amélioration de l'accès à l'information climatique ; mise en place de l'assurance agricole ; foresterie, gestion communautaire et participative des ressources. Un budget de 3853,75 milliards de FCFA est indiqué pour la mise en œuvre du PNA. Il n'y a pas mention d'une enveloppe pouvant assurer transversalité genre tandis que l'eau, qui constitue aussi un aspect annoncé comme transversal³², dispose de considérations budgétaires.

La 2^{ème} Communication nationale du Burkina Faso à la CCNUCC de 2014 ne mentionne pas le genre dans les politiques climatiques. L'INDC de 2015 en revanche mentionne les foyers améliorés parmi les actions sectorielles au bénéfice des femmes : « L'utilisation des foyers améliorés permet aux populations locales/rurales un gain de capital santé (du fait des maladies respiratoires qu'elles évitent de la respiration du monoxyde de carbone) ; les ménages et principalement les femmes peuvent alors économiser les dépenses supportées pour les soins de santé ».

Suite aux Etats généraux de l'environnement et du développement durable de 2011, une Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) a été élaborée en 2013, assortie d'une loi. Cette loi d'orientation sur le développement durable affirme un « *principe genre selon lequel la conception, la budgétisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les actions de développement doivent nécessairement prendre en compte la dimension genre, en vue d'un développement équitable, juste et durable* ». La PNDD encadre la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), document de cadrage économique remplaçant le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), et juxtaposé à la Prospective Burkina 2025.

En 2014, dans le cadre du Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres (CPP), le Burkina Faso a validé un Cadre Stratégique d'Investissement en

³² En lien avec le Partenariat ouest-africain de l'eau et le Partenariat national de l'eau du Burkina.

Gestion Durable des Terres (CSI-GDT), qui forme une composante importante du Plan d'adaptation aux changements climatiques³³. Le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) est chargé du suivi des politiques environnementales et climatiques. Il se coordonne avec différents ministères transversaux, dont celui en charge de la Promotion des femmes et du Genre.

3.1.2 Politique nationale Genre du Burkina Faso

Une Politique nationale Genre a été adoptée en octobre 2009 donnant des orientations politiques dans le cadre d'un « processus de long terme » à 2019.³⁴ Elle ne mentionne pas les enjeux climatiques ni d'articulation avec les documents de politique climatique du pays. Notant en revanche que les femmes, « qui assurent plus de 75% de la production de subsistance, ont paradoxalement un faible accès aux moyens de production, au capital humain et aux services financiers et de vulgarisation », elle pointe l'insécurité foncière, le faible accès à l'énergie et les inégalités dans le domaine de l'eau, l'agriculture, l'élevage, la pêche et des ressources naturelles, et d'une manière générale le manque de pouvoir décisionnel.

La PNG développe sept axes stratégiques : l'amélioration de l'accès et du contrôle, de manière égale et équitable aux services sociaux de base ; la promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus ; l'amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision ; la promotion de l'institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux ; la promotion du respect des droits et l'élimination des violences ; la promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socio-économique ; le développement d'un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso.

Initiatives & pratiques n° 3

Politiques foncières : pour l'accès équitable des femmes à la terre

Résilience et adaptation aux changements climatiques sont indissociables des politiques foncières. L'analyse des lois foncières au regard à la fois du genre et de l'adaptation constitue donc un marqueur important, que ce soit au niveau rural et urbain, sachant que souvent l'articulation entre les dispositions coutumières et les nouvelles lois est complexe.

Ainsi, le Burkina Faso a adopté une politique de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) dont un objectif est la préservation des ressources naturelles, et un Programme national de gestion des terroirs (PNGT) qui prend en compte l'enjeu des changements climatiques. Le gouvernement a pris l'engagement pour qu'au moins 30% des terres aménagées soient attribuées à des femmes. 100 000 charrues sont distribuées

³³ Il vise à l'horizon 2025 «des systèmes de production rurale durables qui, en prenant en compte les connaissances et les savoir-faire locaux, (i) préservent la fertilité des sols, (ii) augmentent la productivité végétale et animale par unité de surface exploitée et/ou par unité de volume d'eau consommée, (iii) améliorent le bien-être des populations vivant de la terre, (iv) restaurent et préservent l'intégrité et les fonctions des écosystèmes ».

³⁴ <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/bkf146346.pdf> ; Profil genre Burkina Faso : http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/SECTEURS/GENRE/pdf/BurkinaFaso_ProfilGenre_VR_GeA.pdf

chaque année avec un quota de 50% pour les femmes³⁵.

Un Observatoire national du foncier (ONF-BF)³⁶ créé en 2014 comporte quatre collègues (Etat, collectivités territoriales, OSC, privé). L'association des Femmes juristes fait partie du Conseil d'administration³⁷ ainsi que RECIF-ONG³⁸ en charge du genre et développement durable. Cela pose l'enjeu des quotas comme instruments favorisant le rééquilibrage d'accès et de contrôle des ressources entre groupes sociaux. Ces politiques doivent également s'accompagner de formation sur la législation (y compris en langues locales), de la formalisation des droits de jouissance du foncier (comme les Attestations de possession foncière rurale (APFR) au Burkina)³⁹ et de démarches de prévention ou médiation de conflits notamment entre hommes et femmes ou avec des autorités locales, à 99% des hommes.

3.2 Mali

3.2.1 Politique climat du Mali

Le Mali a acté un PANA en 2007 et une Politique Nationale sur les Changements Climatiques en 2011, assortie d'une stratégie et d'un plan d'actions. Un PNA est en cours d'élaboration, avec parmi les seize politiques ou cadres stratégiques énoncés – en avant dernière position de la liste – la Politique nationale du genre qui vise à « l'amélioration de l'implication des femmes dans le processus de gestion du pays ». Il est mentionné, pour la période 2015-2020, parmi les programmes d'adaptation faisant l'objet de financements et de partenariat « la mobilisation des collectivités locales, des communautés vulnérables et des groupes de femmes pour améliorer leur résilience aux changements climatiques »⁴⁰. La contribution nationale déterminée de 2015 mentionne la Politique nationale de genre – avec l'objectif majeur de « l'amélioration de l'implication des femmes dans le processus de gestion du pays » parmi les politiques nationales dont le PNA favorisera la coordination.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable a en charge les changements climatiques. Il a confié à l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), créée en 2010, la mission de gérer les différents aspects des changements climatiques. Le Mali a également mis en place un Comité National des Changements Climatiques (CNCC), « instance de concertation, d'orientation et de mobilisation des forces vives du pays ». Le Mali indique intégrer la dimension environnementale et climatique dans ses processus de planification, notamment dans la mise en oeuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), qui constituait le cadre de l'ensemble des politiques de développement pour

³⁵ <https://www.assembleenationale.bf/COMPTE-RENDU-ANALYTIQUE-DE-LA-SEANCE-PLENIERE-DU-VENDREDI-07-AVRIL-2017-A-16>

³⁶ <http://www.onf-bf.org/>

³⁷ qui compte 17 hommes et 3 femmes.

³⁸ Le Réseau de Communication d'information et de formation des femmes dans les ONG (RECIF/ONG-BF) vise à contribuer au renforcement de la position et du pouvoir de décision des femmes dans les associations à travers des actions de communication, d'information et de formation, dans le but d'amener les femmes à être davantage prises en compte, intégrées et reconnues socialement.

³⁹ L'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF) anime des cliniques juridiques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, ainsi qu'une « clinique juridique mobile » pour les femmes en milieu rural, notamment en cas de conflit foncier.

⁴⁰ Informations figurant dans le document de Contribution déterminée au niveau national, mars 2016

2012-2017. Parmi les mesures prioritaires du CSCR au titre de la gestion durable des ressources naturelles figurait « fournir à au moins 50.000 femmes des fours améliorés et former au moins 50.000 femmes aux techniques de récupération et de conservation de l'eau et de la terre ».

Un Cadre Stratégique pour la Réalisation d'un Mali Résilient et Vert vise « la réalisation effective d'une économie résiliente et peu génératrice de carbone tout en donnant une impulsion nouvelle aux objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté ». Tous ces programmes seront coordonnés dans le Plan National d' Adaptation (PNA) à l'horizon 2030.

Initiatives & pratiques n° 4

La démarche participative, au cœur des politiques d'adaptation

Le PANA du Mali mentionne « une démarche participative ascendante pour l'identification des solutions pertinentes en matière d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques », avec pour base des concertations au niveau local avec des ONG locales. « Ces ONG ont d'abord été formées à la méthodologie participative d'identification des actions prioritaires. Ceci a eu un impact très positif parce que ces ONG travaillent déjà avec les populations, ce qui leur a facilité la mobilisation de toutes les parties prenantes et la communication avec elles et leur participation active. Une retombée non moins importante pour ces ONG et les services techniques impliqués dans le processus a été le renforcement de leur capacité technique en matière de changements climatiques ». Il en est sorti notamment comme recommandations, en matière de gestion des ressources naturelles « le renforcement de la concertation intersectorielle en impliquant fortement les institutions représentant les femmes et les jeunes ».

S'inscrivant dans le cadre du PANA, un projet 2015-2019 de « Renforcement de la Résilience des Groupes de Femmes Productrices et des Communautés Vulnérables aux Changements Climatiques au Mali » du PNUD a impliqué des acteurs de la société civile dans sa conception, notamment les organisations de femmes, comme FEMNET ou Collectif des femmes du Mali. Cf. *Initiatives & pratiques n°5*

3.2.3 Politique nationale Genre du Mali

Une Politique nationale Genre (PNG) du Mali a été adoptée en 2011, mise en œuvre dans des plans d'action triennaux. L'état des lieux initial des politiques publiques au regard du genre note que « l'égalité » et la « participation de tous les acteurs » figurent dans les principes de la Politique nationale de protection de l'environnement mais que « cette volonté n'est suivie d'aucune disposition pour rendre fonctionnelle et pratiquer une égale participation des femmes et des hommes dans la mise en œuvre de la PNPE ». Il en est de même dans la politique forestière (qui parle de « société civile » sans différencier des groupes sociaux) ou la mise en œuvre de la Gestion intégrée des ressources en eau. Hormis ces mentions, la PNG ne se réfère pas aux politiques climatiques et à part le développement rural, les ministères liés à l'environnement ne figurent pas dans les dix ministères concernés par la mise en œuvre de plans triennaux pour le genre (justice, éducation, santé, emploi et formation professionnelle, développement rural, décentralisation, réforme de l'État, économie, réforme budgétaire et communication). La Politique nationale Genre énonce quelques orientations, comme le soutien des initiatives féminines « dans la gestion des points d'eau », dans « les projets et programmes de

conservation et préservation des ressources forestières », les « technologies appropriées moins consommatrices d'énergie ».

Initiatives & pratiques n° 5

Le leadership des femmes, facteur d'adaptation climatique

Le *Projet Mali Femmes* lancé en 2015 dans 10 communes cibles situées dans les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso vise le renforcement de la résilience des femmes productrices et des communautés vulnérables aux changements climatiques. Il est financé pour cinq ans à hauteur de 8,5 millions de dollars par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) incluant le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) comme agence de mise en œuvre et l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) comme agence d'exécution. Un ensemble de réalisations est prévu : périmètres pastoraux, périmètres irrigués et maraîchage, banques de céréales, semences améliorées, micro-barrages, impliquant le renforcement du leadership des femmes⁴¹...

3.3 Mauritanie

3.3.1 Politique climat de la Mauritanie

Elaboré dès 2004, le PANA indiquait avoir suivi « toutes les étapes établies par les directives du Groupe des Experts des PMA (LEG) », notamment « une approche participative associant les parties prenantes, en particulier les communautés locales ; la participation des hommes et des femmes de la collectivité, du secteur privé, des ONG et organismes de la société civile ». Selon le PANA « les changements climatiques entraînent des répercussions différentes sur les hommes et les femmes et, en règle générale, les effets néfastes de ces changements frappent davantage les femmes. En effet, les catastrophes climatiques vécues en Mauritanie obligent les femmes à parcourir de plus grandes distances pour aller chercher l'eau et le bois mort ou à développer de nouvelles activités de tissage, de teinture et autres génératrices de revenu. Les femmes sont en plus bien souvent les gardiennes des connaissances traditionnelles et locales fondamentales; c'est ainsi qu'elles ont été reconnues à leur juste valeur dans les processus de consultation et de prise de décisions, même si leur représentativité n'a pas été dominante ». Cependant les documents de politiques climatiques de la Mauritanie publiés ultérieurement ne mentionnent pas les questions de genre⁴².

Si le document de Contribution déterminée au niveau national de la Mauritanie de 2015 n'y fait aucune référence, la troisième communication nationale sur le changement climatique de 2014 indiquait au titre de la promotion de l'aviculture familiale que « l'introduction et le développement de l'aviculture familiale constitue un créneau important dans l'amélioration des conditions de vie des ménages à faibles revenus victimes des changements climatiques. De plus, il permet de toucher surtout les femmes rurales à travers des actions concertées d'amélioration et peut ainsi constituer une porte

⁴¹ Interview de la coordinatrice du Projet de Renforcement de la Résilience des Femmes Productrices et des Communautés Vulnérables aux Changements Climatiques :

http://malijet.com/la_societe_malienne_aujourd'hui/interview_mali/187022-madame_keita_aissata_coordinatrice.html

⁴² tout comme le deuxième Plan national pour l'environnement pour 2012-2016.

d'accès à l'intégration des femmes au développement du petit élevage en général » (considération issue du PANA de 2004).

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) constitue actuellement le cadre de références des politiques et stratégies de développement, visant à traduire la vision du pays à l'horizon 2030, en lien avec les ODD et selon trois leviers stratégiques : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive ; Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base ; Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Une nouvelle Stratégie nationale de développement durable pour la période 2017-2030 formera une base pour la programmation du Plan National de l'Environnement et du Développement Durable (PNEDD, 2017-2021). Les termes de référence de son élaboration mentionnent la prise en compte du genre et du climat.

En 2015, la Mauritanie a lancé un processus de préparation d'un Plan National d'Adaptation à vision moyen et long terme. A la demande du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), chaque Ministère a désigné un Point Focal Sectoriel (PFS) chargé de la thématique du changement climatique pour son secteur. La Mauritanie a ainsi développé un réseau de PFS de changement climatique au sein des départements ministériels pour introduire systématiquement la préoccupation changement climatique dans toutes les activités sectorielles.

3.3.2 Politique Genre de la Mauritanie

Une stratégie Nationale de Promotion Féminine avait été adoptée en 1995 et actualisée en 2008, ainsi qu'un Plan d'Action national pour la femme rurale pour 2009-2012⁴³. Constatant que « en l'absence de mécanismes dotés de mandats clairs et des capacités requises, chargés de faire respecter les engagements politiques et les programmes et stratégies sectorielles et de demander des comptes aux institutions et aux individus, les questions de genre ainsi que leur suivi et leur évaluation risquent d'être relégués aux oubliettes », une stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG) qui promeut « l'adoption d'une approche axée sur les droits et tirée par les résultats » a été publiée en 2015 pour une période de dix ans (avec une première phase de cinq ans 2015 – 2019), afin d'atteindre « les objectifs de développement social et humain tels que définis dans les recommandations des différents sommets mondiaux à savoir la réalisation d'un développement durable et équitable fondé sur les principes de l'équité et de l'égalité de genre ».

La mise en œuvre de la SNIG s'articule autour du Comité interministériel d'Institutionnalisation du Genre (CIIG) présidé par le Premier Ministre, le Groupe Suivi Genre (GSG) présidé par un conseiller du Premier Ministre et composé des responsables des cellules sectorielles genre, de représentants de la société civile et des partenaires techniques et financiers impliqués directement dans la problématique du genre et (iii) les cellules sectorielles genre formées au niveau de chaque département ministériel concerné, de représentants des structures concernées. La SNIG ne mentionne pas de lien avec la politique climatique, mais sa vocation transversale et l'engagement « d'intégrer la dimension genre dans le processus de préparation des rapports du gouvernement aux autres organes des traités internationaux auxquels le pays est partie prenante » permettra peut-être des avancées en la matière.

⁴³ Profil genre Mauritanie :

http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/SECTEURS/GENRE/pdf/Mauritanie_ProfilGenre.pdf

Initiatives & pratiques n° 6

Transformer des plantes envahissantes en ressources

Depuis 2011 l'ONG française GRET met en œuvre le projet Typha en partenariat avec deux organisations mauritaniennes, l'Institut supérieur d'enseignement technique de Rosso et le Parc national du Diawling. Soutenu par l'Union européenne et l'Etat mauritanien, à travers l'Agence de promotion de l'accès universel aux services (Apaus), ce projet vise à valoriser le roseau Typha australis qui envahit le fleuve Sénégal et nuit à l'agriculture, la pêche et l'élevage, comme une ressource pour produire du charbon de cuisine. Ce nouveau combustible diminue la pression sur la forêt et permet notamment à des coopératives de femmes de produire pour l'autoconsommation et le marché local, renforçant leur autonomie. Selon le projet « près de 500 femmes sont mobilisées dans le processus de production sur les huit villages d'intervention ». Une unité de production industrielle est maintenant fonctionnelle⁴⁴.

3.4 Niger

3.4.1 Politique climat du Niger

Le Niger dispose d'une Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), un Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres (CS-GDT), une Stratégie Nationale et un Plan d'Action en matière de Changement et Variabilité Climatiques (SNPA-CVC). Le premier PANA a été élaboré en 2006. Document le plus récente de politique climatique, la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) de septembre 2015 indique que le montage institutionnel de mise en œuvre de la CPDN comporte la mise en place d'un système de « suivi-évaluation Pays » prenant en compte le genre. La composante atténuation mentionne « les femmes » dans le domaine de l'allègement des tâches domestiques : « libérer les femmes des corvées de bois, d'eau, de décorticage, etc. » et parmi les co-bénéfices du secteur énergie « l'allègement des tâches domestiques des femmes ».⁴⁵

Au Niger le Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD), instance placée auprès du Premier ministre dès 1996, impliquant les structures de l'État et de la société civile, est chargé de traduire en actions la politique nationale en matière de changement climatique⁴⁶. Celle-ci est articulée au Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015 et 2016- 2020) qui découle de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) - Niger 2035. Un Plan de consommation et de production durable est instauré pour la période 2012-2023 et une Initiative 3N (« les nigériens nourrissent les nigériens ») vise à pour « mettre les populations nigériennes à l'abri de la famine et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus ». Un des axes de cette stratégie est l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises et catastrophes.

⁴⁴ <http://www.gret.org/2015/09/projet-typha-en-mauritanie-le-gret-remporte-le-prix-convergences-international/>

⁴⁵ En référence notamment aux recommandations du Livre blanc régional de la CEDEAO sur l'énergie

⁴⁶ <http://www.cnedd.ne/>

L'évaluation du Programme pilote pour la résilience climatique du Niger⁴⁷, publiée en 2014, rappelle que celui-ci a « contribué à corriger les déséquilibres existants en défaveur des femmes », par l'amélioration des techniques de production agricoles, le renforcement des capacités des femmes en gestion administrative (groupements et coopératives) et en vie associative, des activités propres visant l'autonomisation de groupements de femmes, telles que le maraîchage ou l'utilisation du moulin à grains. Les femmes sont « les principales bénéficiaires des ouvrages hydrauliques (puits, mare et canaux d'irrigation), qui réduisent les distances à parcourir pour s'approvisionner en eau ». On note néanmoins quelques remarques pouvant suggérer que l'approche de genre reste cloisonnée. Les témoignages cités dans le document émanent majoritairement d'hommes, tels que : « avec les revenus des travaux en *cash for work* pour la confection des banquettes et des demi-lunes j'ai pu acheter une charrette (...) et prendre une nouvelle épouse ». Cela illustre la difficulté d'assurer l'augmentation de la résilience de tous et toutes, tout en étant vigilant sur des effets pervers, comme l'impact des activités génératrices de revenus sur les rapports de genre et les droits des femmes.

La feuille de route préparatoire au processus actuel du PNA mentionne l'intégration des questions de genre comme étape initiale de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification nationale, sectorielle et locale mais les modalités ne sont pas développées hormis cette mention⁴⁸. Le rapport final « Avant-projet de document de politique nationale en matière de changements climatiques » (PNLCC) de 2012 est aveugle au genre, ainsi que la 3^{ème} communication nationale à la CCNUCC de 2016 qui ne mentionne pas le ministère en charge du genre parmi les nombreux ministères et directions concernés par la politiques climatique.

Initiatives & pratiques n° 4

Renforcer les savoirs sur le genre et les ressources naturelles

La Cellule Suivi Evaluation Capitalisation du Programme National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) avait produit en 2001 une étude « Capitalisation de l'application de l'approche genre dans les projets de gestion des ressources naturelles », qui analyse les différences d'accès et de contrôle des ressources et recommande une approche genre dans les ressources naturelles (GRN) encore peu appropriée par les acteurs, notamment au niveau territorial.

3.4.2 Politique nationale Genre du Niger

Une Politique Nationale de Genre a été adoptée en 2008, avec un plan décennal 2009-2018 et un cadre institutionnel de mise en œuvre développant deux axes (promotion des droits, promotion des opportunités économiques).⁴⁹ La PNG ne mentionne pas la prise en compte du genre dans les politiques climatiques. Au niveau des ressources naturelles, les difficultés d'accès sont pointées en matière d'eau, d'énergie, d'assainissement, notant cependant « des mutations dans les rôles avec l'intervention plus marquée des hommes dans l'approvisionnement et le financement de l'eau. De même, on observe une plus grande implication des femmes dans la gestion des points

⁴⁷ Le Niger a développé un Programme Stratégique de Résilience Climatique (PSRC NIGER) dans le cadre du dispositif Fonds Stratégique pour le Climat (FSC) du Fonds d'Investissement pour le Climat (FIC) de la Banque mondiale.

⁴⁸ « Le processus de plan national d'adaptation au Niger. Rapport de recensement et recommandations pour une feuille de route pour faire avancer le processus PNA du Niger », PNUD, Unitar

⁴⁹ <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ner144902.pdf> ; Profil genre du Niger : http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/SECTEURS/GENRE/pdf/Niger_ProfilGenre.pdf

d'eau où elles intègrent les comités de gestion ». Un facteur majeur de la lenteur des progrès est la coexistence de plusieurs types de droits (moderne, coutumier, religieux), avec la prééminence des autres droits sur le droit moderne et sur le principe de l'égalité inscrit dans la législation nationale et les textes internationaux ratifiés par le Niger. « En droit coutumier, le régime matrimonial, la propriété, les règles de la transmission entre les générations sont toujours déterminées selon le sexe et consacrent la prééminence du masculin ».

La PNG note que de nombreuses associations et collectifs mènent des actions dans le domaine de l'égalité, mais que les associations de femmes manquent de moyens et que par ailleurs l'instabilité institutionnelle au niveau de l'Etat rend difficile la continuité des politiques et le travail des points focaux « genre » au plus haut niveau et dans les ministères concernés (agriculture, élevage, pêche, éducation et alphabétisation, santé, emploi, justice, population, aménagement du territoire, industrie et artisanat, commerce, tourisme, communication, culture, jeunesse et affaires religieuses).

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE) coordonne la mise en œuvre de la PNG. Un Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG) a été créé en 2015, rattaché au cabinet du premier ministre en 2017.

3.5 Nigeria

3.5.1 Politique climat du Nigéria

Parmi le panel des pays étudiés, la situation du Nigeria comporte certaines spécificités du fait du poids de ce pays au niveau économique et démographique⁵⁰. La Stratégie nationale d'Adaptation et Plan d'action sur le Changement Climatique du Nigéria⁵¹ de 2012, élaborée dans le cadre du Projet Construire la Réponse du Nigéria au changement climatique⁵² mentionne le genre dès son introduction : « Répondre au défi du changement climatique d'une façon globale et systématique, abordant en même temps des priorités de développement plus larges, en prenant en compte les besoins et rôle de genre différenciés dans la société⁵³ ». Dans sa vision introductive, le document mentionne les femmes, mais au titre des « personnes vulnérables ».⁵⁴ Il définit ensuite 13 secteurs / enjeux prioritaires, mais ne mentionne le genre que dans le 1/ Agriculture, le 11/ Stratégie pour les moyens de subsistance, (« Encourager la participation des communautés et le rôle actif des femmes et des hommes »⁵⁵) et le 12. Stratégie pour les groupes vulnérables (« Fournir une formation de base aux agent-es du

⁵⁰ Le Nigeria est la première économie d'Afrique sub-saharienne, avec une croissance de plus de 6% par an depuis dix ans et une population estimée à 192 millions d'habitant-es en 2017 dont 50% en ville. Mais le Nord du pays est très touché par la désertification tandis que les côtes sont menacées par la hausse du niveau de la mer.

⁵¹ National Adaptation Strategy and Plan of Action on Climate Change for Nigeria, NASPA-CCN

⁵² Avec l'appui de l'Agence canadienne de Développement, (Building Nigeria's Response to climate change, BNRCC)

⁵³ « respond to the challenge of climate change in a comprehensive and systematic manner that, at the same time, addresses broader development priorities, taking account of the gender-differentiated needs and roles of the society ».

⁵⁴ « This Strategy envisions a Nigeria in which climate change adaptation is an integrated component of sustainable development, reducing the vulnerability and enhancing the resilience and adaptive capacity of all economic sectors and of all people - particularly women, children, and resource-poor men - to the adverse impacts of climate change, while also capturing the opportunities that arise as a result of climate change ».

⁵⁵ Encourage community participation and active roles by both genders in all livelihood development initiatives.

gouvernement sur les outils d'analyse de genre pour renforcer les capacités de mise en œuvre »⁵⁶).

Une particularité de la stratégie du PNA du Nigeria est de fixer des objectifs également aux acteurs non étatiques (secteur privé, OSC), dont celui de mener des « recherches sensibles au genre qui approfondiront notre compréhension de la prise de conscience de la vulnérabilité des communautés et le statut de leur adaptation au changement climatique⁵⁷ ». Le document de stratégie insiste sur l'importance d'une prise en compte transversale à la fois du climat et du genre au sein de toutes les politiques nationales (croissance économique, renforcement des infrastructures, eau, sécurité alimentaire, résolution des conflits, OMD). Le Plan de mise en œuvre mentionne le genre dès le premier niveau : 2. Revue des politiques, programmes et projets pour déterminer les changements nécessaires pour prendre en compte les impacts du changement climatiques (incluant les dimensions de genre⁵⁸). Un seul indicateur figure dans le tableau de mise en œuvre des objectifs : « mise en place d'un point focal dans la gouvernance du changement climatique / identifié d'une façon sensible au genre »⁵⁹.

Le Nigéria développe également un NAMA (Cadre stratégique d'atténuation volontaire au niveau national⁶⁰), qui affirme une intention d'aller vers un « développement durable sensible au genre ». Par ailleurs, la Contribution déterminée au niveau national intègre « le genre et l'inclusion sociale » parmi les paramètres d'analyse pour les actions d'atténuation, avec l'objectif qu'elles soient au minimum « neutres » du point de vue du genre et qu'elles renforcent l'inclusion sociale.

Initiatives & pratiques n° 8

Une boîte à outils genre dans le cadre de la stratégie climat

Dans le cadre du Projet Construire la Réponse du Nigéria au changement climatique (2007-2011), une stratégie d'égalité de genre a été développée, depuis le diagnostic au regard du genre au suivi-évaluation. Pour partager les enseignements d'initiatives pilotes et renforcer les capacités méthodologiques de tous les acteurs de projets climat, une boîte à outils sur le genre et le changement climatique a été créée⁶¹ de façon participative, à partir notamment d'ateliers. Six outils sont proposés pour évaluer et/ou intégrer le genre à toutes les étapes d'un projet : Cadre pour l'égalité de genre, Liste de vérification de l'intégration du genre, Analyse genre des parties prenantes, Matrice de suivi du genre (indicateurs), Roue de suivi-évaluation des impacts, Questions pour évaluer l'intégration du genre dans les politiques climatiques.

Parmi les pratiques capitalisées :

- La diminution de ressources en poissons affecte plus les femmes que les hommes de la communauté Akwa Esuk Eyamba dans le gouvernement local de Akpabuyo, du fait que les femmes dépendent presque uniquement de la vente des poissons tandis que les hommes, qui les pêchent, peuvent migrer vers des plantations et autres activités. Après

⁵⁶ Provide basic training for government staff on gender awareness tools to enhance implementation capacities.

⁵⁷ « gender-sensitive research that will deepen our understanding of communities' awareness and vulnerability, and the status of community adaptation to climate change ».

⁵⁸ « Review relevant policies, programmes and projects to determine modifications required to address the impacts of climate change (including gender dimensions) ».

⁵⁹ Focal point for climate change governance established/identified in a gender sensitive manner.

⁶⁰ Le NAMA (Nationally Appropriate Mitigation Actions) est un mécanisme issu des accords de Copenhague et de Cancún pour encourager les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

⁶¹ Gender and Climate Change Adaptation : Tools for Community-level Action in Nigeria, Building Nigeria's Response to Climate Change (BNRCC) Project ; Prepared by the Nigerian Environmental Study/Action Team (NEST)

une consultation des membres de la communauté, une pisciculture a été décidée, avec un comité de gestion mixte. Les connaissances des femmes ont facilité le choix de l'emplacement évitant les zones inondables⁶².

- Greenwatch Initiative a établi avec deux communautés (Daudu in Guma LGA dans l'Etat de Benue et Falgore à Doguwa LGA dans l'Etat de Kano) des plans d'adaptation, en utilisant le système d'analyse sociale SAS2 sur la recherche collaborative et l'engagement social⁶³, permettant de mieux identifier les groupes vulnérables. Des hommes et des femmes ont participé à la direction du comité de mise en œuvre du projet communautaire (PIC). Un atelier a été organisé avec des services de l'Etat, médias et ONG présentes, visant à favoriser la duplication de cette expérience.
- Des femmes de la communauté de Kwaikong community dans l'Etat du Plateau ont plaidé pour obtenir la responsabilité de la gestion et de la maintenance d'une réserve d'eau aménagée avec l'aide d'une ONG, dans la mesure où ce sont elles qui s'occupent de puiser l'eau.

3.5.2 Politique nationale Genre du Nigéria

La Politique nationale Genre a été adoptée en 2006, suivie de l'adoption d'un cadre stratégique de mise en œuvre à cinq ans en 2008.⁶⁴ Ce cadre ne mentionne pas d'articulation avec les politiques climatiques mais fixe un objectif « promouvoir l'autonomisation des femmes et la prise en compte du genre dans les secteurs clés définis par la PNG (agriculture / développement rural ; Environnement / ressources naturelles ; Genre et HIV-Sida ; santé et santé et droits reproductifs ; éducation / formation ; travail / emploi). La Politique de genre est coordonnée par le Ministère fédéral des Affaires féminines. Un centre de ressources genre national⁶⁵ a été institué, au travers du Centre national pour le développement des femmes⁶⁶, agence du Ministère fédéral des affaires féminines et du développement social⁶⁷. Il comporte des documents et outils sur genre et climat.

3.6 Sénégal

3.6.1 Politique climat du Sénégal

Le nouveau Plan national d'adaptation du Sénégal n'est pas encore disponible. Le pays a sollicité l'appui du PNUD pour l'accès au financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) via le Fonds pour les Pays les moins avancés, pour son élaboration et une consultation genre a été lancée, dont le cahier des charge donne un cadre pour la prise en compte ultérieure du genre dans le PNA : conduire une analyse de genre, mener une concertation des acteurs, évaluer les capacités (forces et faiblesses) des institutions locales clés pour l'intégration du genre dans l'adaptation, déterminer le nombre de bénéficiaires directs attendus des interventions proposées du PNA par sexe et

⁶² « Renewed hope for the women of Akwa Esuk Eyamba » (submitted by Coastal Life Initiative (COLIN), Calabar, Nigeria

⁶³ Social Analysis Systems (SAS2) <https://www.idrc.ca/fr/book/sas2-guide-sur-la-recherche-collaborative-et-lengagement-social>

⁶⁴ <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/nig151427.pdf>

⁶⁵ National Gender Databank

⁶⁶ National Center for Women Development <http://www.ncwd.gov.ng>

⁶⁷ Ministry of Women Affairs and Social Development

catégories socio-professionnelle, et les outils de suivi des bénéficiaires en partant des zones d'intervention, identifier les leçons apprises et les meilleures pratiques d'intégration du genre dans les politiques et programmes d'adaptation au changement climatique au niveau national ou dans la sous-région.

Le PANA de 2006 mentionnait que pour le Cadre stratégique de mise en œuvre « un accent particulier sera mis sur l'approche genre ». Une étude par secteurs du développement et acteurs prioritairement concernés par les impacts du changement climatique indique que « les femmes, les maraîchers/agriculteurs/éleveurs, les pêcheurs, les aviculteurs et les opérateurs touristiques sont les plus exposés » et que « les femmes apparaissent comme étant les acteurs les plus vulnérables aussi bien aux changements climatiques qu'aux impacts de la pauvreté ». Elles seront donc les premières bénéficiaires, ainsi que les jeunes, d'actions telles que création de pépinières communautaires, restauration de mangroves.

La Contribution déterminée au niveau national de 2015 mentionne dans le cadre des mesures pour l'atténuation « l'utilisation des formes d'énergies modernes dans les foyers allégeant ainsi la charge de travail des femmes et contribuant à l'amélioration des performances scolaires des enfants ». La 3^{ème} communication nationale du Sénégal de 2015 mentionne, dans les fiches de projets d'atténuation dans le secteur de la foresterie pour le « Projet d'aménagement et de gestion intégrée des forêts en Casamance » au titre des résultats attendus « R1.2. La gestion communautaire des forêts intégrant une répartition équitable des bénéfices tirés des services éco systémiques est reconnue par différents codes (forestier, de la chasse, de l'environnement et des collectivités locales). 1.2.1. Organiser des réunions de partage des différents codes (forestier, de la chasse, de l'environnement et des collectivités locales) avec l'ensemble des acteurs. 1.2.2. Accompagner la mise en place des chartes locales de bonne gestion des forêts en conformité avec les lois et règlement et intégrant des dispositions sur l'équité et le genre ». Ainsi que « R4.1. Le modèle de foyers améliorés est vulgarisé dans les villages limitrophes des forêts dégradées. 4.1.1. Former et équiper les organisations de femmes et de jeunes issues des villages limitrophes des forêts à la fabrication, à la vulgarisation des foyers améliorés et à assurer le service après-vente ».

Le Sénégal a mis en place en 2003 un Comité National du Changement Climatique (COMNACC) qui a élaboré un plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) en 2006. Il s'est doté en 2015 d'un Fonds National Climat. Le Centre de Suivi Ecologique (CSE), structure du ministère de l'environnement, est accrédité depuis mars 2015 comme entité de mise en œuvre du Fonds vert Climat⁶⁸. Un projet d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le développement durable au Sénégal (INTAC) est développé. En même temps, le Plan Sénégal Emergent lancé en 2012 fournit le cadre de référence à l'horizon 2035 visant à « dynamiser la croissance » notamment par la promotion « d'une économie verte afin de garantir un équilibre entre le développement des activités économiques et la protection de l'environnement ». Il est décliné en une stratégie décennale et un premier plan d'actions prioritaires sur cinq ans (PAP 2014-2018) avec trois axes : la transformation structurelle de l'économie et la croissance ; le capital humain, la protection sociale et le développement durable ; la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité. Le PAP indique que « Le capital

⁶⁸ Mécanisme financier de la CCNUCC <http://www.greenclimate.fund/home>, qui a développé une stratégie et des pratiques genre <http://www.greenclimate.fund/how-we-work/mainstreaming-gender>

humain, la protection sociale et le développement durable bénéficient de 26% du financement du PAP qui sont destinés à la satisfaction des besoins sociaux des populations portant essentiellement sur (i) l'éducation de qualité et le développement des compétences et qualifications, (ii) l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que le renforcement de la nutrition (iii) la protection sociale et la solidarité avec les groupes vulnérables, (iv) l'amélioration des conditions d'habitat et du cadre de vie, (iv) la prévention et la gestion des risques et catastrophes, *la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles et au développement durable* ». Le genre est également mentionné pour « La gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité ».

Initiatives & pratiques n° 9

Renforcer le pouvoir décisionnel des femmes au niveau territorial

Au Sénégal, une loi de 2010 sur la parité a permis aux femmes de passer en 2012 de 22 % à 43 % à l'Assemblée nationale et de 15% à 47% aux municipales. Cependant seules 13 collectivités locales sur les 571 ont des maires femmes. Cette situation illustre un enjeu essentiel dans l'adaptation aux changements climatiques : la place des femmes et leur pouvoir décisionnel au niveau territorial, sachant que c'est à ce niveau que de nombreuses actions sont mises en œuvre. Un projet intéressant, soutenu par l'association et réseau francophone Genre en Action : dans le cadre du Réseau des Observatoires de l'Égalité de Genre au Sénégal, cinq associations souhaitant agir en tant qu'observatoires citoyens indépendants se sont regroupées au sein d'un pôle citoyen dit "L'œil du peuple" (Beutou Askanwi). Elles ont travaillé sur la Budgétisation sensible au genre (BSG) avec deux communes, St Louis et Nabadj Civol, région de Matam. Formation des acteurs-trices, audit BSG, plaidoyer auprès des élu.es et services techniques visaient à influencer le cycle de budgétisation 2017/2018⁶⁹.

3.6.2 Politique Genre du Sénégal

Une Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre au Sénégal (SNEEG) avait été planifiée sur dix ans à l'horizon 2015⁷⁰, visant deux objectifs : l'instauration d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal ; l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs. La SNEEG ne mentionnait pas les enjeux climatiques ni de ressources naturelles.

Une Direction de l'Équité et de l'Égalité de genre (DEEG)⁷¹ rattachée au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE)⁷² a été créée en 2008 pour piloter les plans de mise en œuvre et leur évaluation périodique, via notamment un questionnaire qui s'adresse à l'ensemble des ministères, aux organisations de la société civile et aux partenaires techniques et financiers. Lors de la revue 2013 de la SNEEG, parmi les ministères ne fournissant pas de données sexo-spécifiques et n'ayant pas intégré d'aspects de genre dans leurs missions et mécanismes institutionnels, figure celui de l'Environnement et du développement durable, ainsi que celui de la Pêche et celui de

⁶⁹ <http://www.genreenaction.net/-Budgetisation-Sensible-au-Genre-BSG-.html>

⁷⁰ <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/94906/111540/F-456454307/SEN-94906.pdf> ; Profil Genre du Sénégal : http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/SECTEURS/GENRE/pdf/Senegal_ProfilGenre_VR_GeA.pdf

⁷¹ <http://www.directiongenre.com/index.php>

⁷² <http://www.famille.gouv.sn/>

l'Élevage. Ces ministères ont néanmoins développé des actions concernant le genre. Ainsi, le renforcement des capacités et conditions de travail des femmes dans les écovillages, les projets changement climatique et Grande Muraille verte figurent aux acquis de l'Effet n°3 définis par la SNEEG « Les femmes et les hommes bénéficient équitablement des conditions et des opportunités économiques favorables à la réalisation de leur autonomie ».

Initiatives & pratiques n° 10

Intégrer le genre dans les politiques énergétiques

Le ministère de l'Énergie du Sénégal a lancé un plan d'action pour intégrer le genre dans les politiques et programmes énergétique et organisé une conférence sur cet enjeu, à l'occasion de la journée internationale des femmes en 2017. Parmi les projets présentés : Energy 4 Impact accompagne 160 femmes entrepreneuses à Tambacounda « pour qu'elles deviennent des agents de vente de foyers améliorés et de lampes solaires, en offrant des services de mentorat commercial, stratégique et technique et en leur fournissant un soutien pour accéder au financement requis. Au cours de la dernière année, ces femmes ont vendu 1132 lampes solaires et 822 foyers améliorés, améliorant l'accès à l'énergie pour 17 586 personnes ».

3.7 Tchad

3.7.1 Politique climat du Tchad

Selon sa Contribution déterminée au niveau national de 2015, « les femmes et les enfants » font partie des groupes les plus vulnérables dans les trois zones bioclimatiques (sahélienne, soudanienne, saharienne). Le Tchad souhaite « encourager l'investissement dans des projets d'atténuation grâce notamment au Mécanisme de Développement Propre⁷³ et au programme REDD+⁷⁴. Ces initiatives devront accorder une importance particulière aux co-bénéfices pour les populations locales comme : (i) l'accès à l'énergie durable pour tous, (ii) la création d'emplois locaux, (iii) la réduction des impacts sur la santé et l'environnement, (iv) les réductions des inégalités y compris le genre et, (v) le respect des droits humains ». La faible implication des femmes est mentionnée parmi les principaux obstacles à l'adaptation au changement climatique, de pair avec la « faible compréhension du concept des changements climatiques par une grande partie de la société » et l'analphabétisme. Il s'agit donc de « renforcer les aptitudes des acteurs (surtout femmes et agriculteurs) sur de nouveaux itinéraires techniques dans le cadre de modes de production intensifiés et durables ».

Le PANA de 2010 avait été élaboré avec des consultations participatives des communautés locales « motivées par la thématique Savoir faire traditionnel en matière d'adaptation face aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques passés et actuels ». Il propose notamment « la sensibilisation des décideurs, medias et des femmes (à travers leur journée mondiale) à la question des changements climatiques » et la promotion des activités économiques des femmes, mais ceci n'est pas

⁷³ MDP : mécanisme de flexibilité du Protocole de Kyoto, permettant aux pays d'acheter des crédits carbone provenant de projets de réductions d'émissions qui contribuent au développement durable dans des pays en développement.

⁷⁴ Mécanisme qui offre des incitations économiques pour les pays en développement dans le but de réduire leurs émissions de CO2 dues à la déforestation et la dégradation des forêts.

concrétisé dans les projets listés ensuite par le PANA. Le PANA avait décidé la création d'un Observatoire National des politiques d'adaptation aux changements climatiques.

La seconde communication nationale du Tchad sur les changements climatiques (2012) rappelle la nécessité d'agir sur le manque d'information et de pouvoir de décisions des femmes. Le Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences de 2014 note que, alors que « réduction des risques et catastrophes et adaptation au changement climatique sont étroitement imbriqués, et cela même dans la programmation d'activités », le lien n'est pas fait entre ces deux secteurs et que « la question du genre n'y est pas prise en compte » et qu'il faudrait « des outils de communication et de sensibilisation (audiovisuels, écrits) et la diffusion des programmes de sensibilisation des communautés (programmes radio) » en tenant compte du fait que « les femmes et les hommes accèdent différemment à l'information dans les situations de catastrophes ».

Au Tchad, la Constitution de 1996 stipule que "tout citoyen a le devoir de respecter et de protéger l'environnement". Une semaine nationale de l'arbre a été mise en place. La vision nationale à l'horizon 2030, « Le Tchad que nous voulons » se traduit en plans quinquennaux, dont le premier pour la période 2016-2020. L'objectif est l'indépendance alimentaire et énergétique du pays⁷⁵, l'amélioration du niveau de vie de la population rurale, la création d'emplois pour la jeunesse avec une égalité de genre et l'autonomisation de la femme ainsi que le développement des infrastructures économiques de production. La conservation de la biodiversité très riche au Tchad est une priorité. La politique environnementale est mise en œuvre à travers le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), dont le Programme d'Actions National de Lutte contre la Désertification (PAN/LD) ; le Programme National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tchad (SNDDT).

3.7.2 Politique Genre du Tchad

La Politique nationale de genre publiée en 2011⁷⁶ se fixe l'objectif ambitieux que « d'ici 2020, le Tchad est un pays débarrassé de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, de toutes formes de violences, où les hommes et les femmes ont la même chance d'accès et de contrôle des ressources et participent de façon équitable dans les instances de prise de décisions en vue d'un développement durable ». Mais dans les faits, le processus d'adoption formelle et de mise en œuvre effective de cette PNG connaît d'importants retards. La PNG ne mentionne pas d'articulation avec les politiques climatiques. Elle insiste sur les facteurs socio-culturels et traditionnels qui affectent l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes, sur le partage inéquitable des revenus issus des ressources naturelles et de la pêche. Parmi les axes prioritaires figure « Promouvoir l'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux ressources et/ou facteurs de production ». L'enjeu de cet objectif « est de créer un environnement et des conditions propices et idéales pour un accès égal et équitable des hommes et des femmes aux infrastructures et équipements, aux ressources naturelles et financières (terre, périmètres aménagés, forêt, crédits etc.), à l'information/formation, aux services

⁷⁵ Face notamment à la volatilité des prix du pétrole, dont le Tchad est très dépendant.

⁷⁶ <http://dev.tchadotheque.org/images/pdf10062013/139916348-Politique-Nationale-Genre-PNG-Republique-du-Tchad-Decembre-2011.pdf>

de vulgarisation, et à la technologie ». La mise en œuvre de la PNG concerne tous les départements ministériels et secteurs de développement.

La coordination générale des interventions doit être assurée par le Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale (MPCI) en étroite collaboration avec le Ministère de l'Action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale (MASFSN). Tous les intervenants dans les secteurs clés du développement sont concernés : présidence de la République, Primature, Assemblée Nationale, Ministères de droit de l'homme, de la Santé Publique, de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur, de l'Agriculture, de l'élevage, de la pêche et des ressources halieutiques, de l'environnement, Ministère en charge des questions du Genre, de la justice, du commerce et de l'industrie, des microcrédit, de la communication, de la culture, des finances et du budget, des Mines et énergies, des Télécommunications. Il sera créé un Observatoire de l'égalité et d'équité du Genre (OEG).

Initiatives & pratiques n°11

Les savoirs des peuples et femmes autochtones

L'Association des Femmes Peules Autochtones du Tchad (AFPAT)⁷⁷ vise à améliorer les conditions de vie des populations peules, en particulier les Mbororos. L'AFPAT a assuré la maîtrise d'ouvrage de trois grands ateliers internationaux à N'Djamena en 2010, 2011, et 2012 sur l'importance des Connaissances Traditionnelles Autochtones à l'Adaptation aux changements climatiques et le mariage de deux mondes des connaissances, celui des sciences modernes météorologiques et des connaissances et savoirs traditionnels qui s'est matérialisé à Mbaibokoum en 2013, par la confection de la cartographie participative en trois dimensions, avec l'UNESCO, IPACC, CTA et le gouvernement tchadien. L'AFPAT est membre du Comité de Coordination des Peuples Autochtones de l'Afrique (IPACC)⁷⁸. Pour ces organisations, l'enjeu est notamment de « transformer des connaissances immatérielles et orales complexes en cartes et données pouvant être lues par les détenteurs du pouvoir », à partir de l'utilisation de la cartographie participative culturelle et des technologies de l'information géospatiale⁷⁹.

⁷⁷ <https://www.facebook.com/Association-des-Femmes-Peules-Autochtones-du-Tchad-121611131200596/> ; <http://climatdeveloppement.org/lercd/afpat-tchad/>

⁷⁸ L'IPAAC a trois objectifs : promouvoir les Droits de l'Homme et l'égalité des genres pour les peuples autochtones ; promouvoir les droits et la participation des peuples autochtones dans les processus de conservation de l'environnement et de justice climatique ; soutenir et aider un réseau régional d'organisations de peuples autochtones africains qui soit démocratique, transparent et efficace.

<https://www.ipacc.org.za/fr/> ; <https://www.ipacc.org.za/fr/2016-10-13-11-33-45/l%E2%80%99afrique-de-l%E2%80%99ouest.html>

⁷⁹ Atelier des Peuples autochtones africains sur la bonne utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les activités de plaidoyer en faveur de l'environnement, Windhoek, Namibie, 2008

3.8 Le genre dans les politiques pour la biodiversité et de lutte contre la désertification

Les stratégies nationales et plans d'action pour la mise en œuvre de la Convention internationale sur la biodiversité et de celle sur la lutte contre la désertification (notamment au niveau sous-régional sous l'égide du CILSS) s'intègrent également dans les politiques d'adaptation aux impacts du changement climatique et pourraient constituer des opportunités pour la prise en compte du genre. Mais dans l'ensemble, les plans nationaux comportent assez peu de mention du genre et/ou de l'appui aux femmes, et font figurer des actions figurant déjà au portefeuille de ministères en charge du genre.

Focus

Biodiversité, lutte contre la désertification : la participation des femmes

La Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier l'Afrique souligne « le rôle important que jouent les femmes dans les régions touchées par la désertification et/ou la sécheresse, en particulier dans les zones rurales des pays en développement, et l'importance d'une pleine participation tant des hommes que des femmes à tous les niveaux aux programmes de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse ».

La Convention internationale sur la diversité biologique souligne « le rôle capital que jouent les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et affirmant la nécessité d'assurer leur pleine participation à tous les niveaux aux décisions politiques concernant la conservation de la diversité biologique et à leur application ».

3.8.1 Stratégies et Plans d'action pour la biodiversité des pays concernés

Les stratégies et plans d'action des pays concernés par l'étude mentionnent des aspects de genre, même le genre est rarement indiqué comme enjeu transversal accompagné d'objectifs et résultats attendus précis⁸⁰.

Ainsi, la stratégie et le plan d'action du Nigéria pour 2016-2020 formulent parmi les grands objectifs d'ici à 2020, « les capacités des acteurs clés sont construites et l'intégration transversale du genre mise en œuvre pour atteindre les objectifs du Nigéria en matière de biodiversité ». L'articulation avec des institutions indispensables pour la mise en œuvre mentionne le National Council of Women Societies (NCWS) sur les enjeux genre et biodiversité. La promotion de la participation à la gestion de la biodiversité en terme de genre et de communautés figure pour l'objectif 12 (conservation de la biodiversité).

La stratégie et plan d'action 2014 du Mali indique prendre en compte toutes les questions qui n'avaient pas été traitées ou suffisamment traitées lors de l'élaboration de la première génération de stratégies : « le genre, la réduction de la pauvreté, les droits des communautés locales et autochtones, les plantes envahissantes, le commerce, le tourisme, les aspects transfrontaliers, les changements climatiques ». Ainsi « d'ici 2020,

⁸⁰ D'une manière générale, selon l'enquête de l'UICN parue en 2017 « Gender and biodiversity: Analysis of women and gender equality considerations in National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAPs) », l'Afrique subsaharienne est la région qui intègre le plus souvent le genre dans les stratégies et plans d'action.

les maliens, y compris les décideurs, les femmes, les jeunes au niveau local, sont conscients de la valeur de la diversité biologique, des risques qu'elle encourt et des mesures à prendre pour sa conservation et son utilisation durable » et « d'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels sont restaurés et sauvegardés en tenant compte des besoins des femmes, des communautés locales et des populations pauvres et vulnérables ». Il est toutefois mentionné que « les communautés autochtones et les femmes ont été moins impliqués » dans le processus de concertation. Mais « les organisations et associations de femmes et de jeunes seront essentiellement mobilisées pour la diffusion des technologies d'utilisation des ressources génétiques. A cet effet femmes et jeunes seront utilisés comme relais villageois, c'est-à-dire agents villageois d'innovations ».

De son côté, la Stratégie et plan d'action 2011-2020 de la Mauritanie mentionne une seule activité dans le cadre de l'objectif « Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité » : « Mobiliser tous les acteurs, publics et privés, représentatifs de toutes les couches de la population, y compris les femmes et les transhumants ». Le cinquième rapport national de 2014 auprès de la Convention sur la biodiversité passant en revue les objectifs d'Aichi note au titre de l'objectif 14⁸¹ que l'efficacité des actions a été faible, « par manque de ressources financières et d'appropriation par les acteurs ».

La stratégie nationale et Plan d'action sur la biodiversité du Niger de 2014 se réfère aux objectifs de la Politique nationale de genre et indique parmi ses principes « la prise en compte de la dimension genre et des autres questions transversales. Il s'agira désormais de reconnaître que les inégalités et l'iniquité dans les relations de genre peuvent entraver le progrès de la société toute entière ». Les activités ne mentionnent guère que des objectifs concernant la sensibilisation « Créer des équipes d'animateurs des jeunes, des femmes au niveau communautaire sur la diversité biologique et la Stratégie ».

Focus

Le genre dans les objectifs d'Aichi

Les vingt Objectifs d'Aichi forment le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 pour la planète, adopté par les Parties à la Convention sur la diversité biologique en octobre 2010. Ils sont à traduire en stratégie et plan d'action nationaux d'ici deux ans. Le but stratégique « Accroître les avantages pour tous de la biodiversité et des écosystèmes » comporte l'objectif 14 « D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables. »

Le 5^{ème} rapport national du Burkina Faso de 2014 mentionne les actions entreprises par le ministère de la promotion de la femme et du genre, dont notamment : plaidoyer organisé auprès des pouvoirs coutumier et administratif pour l'accès équitable des hommes et des femmes au foncier rural ; 30 organisations féminines ont acquis des technologies adaptées pour leurs activités ; 4268 charrues ont été attribuées aux femmes, 314 femmes ont été formées en entrepreneuriat etc.

⁸¹ « Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables »

Le 5ème rapport national du Sénégal de 2014 mentionne la réserve nationale de Popenguine, dont les activités de restauration sont pilotées par le Collectif des Groupements d'Intérêt Economique de femmes pour la Protection de la Nature et le développement durable, comme un exemple de réussite (cf. *Initiatives & pratiques n°36*). La restauration de mangroves dans les estuaires du Saloum et en Casamance a bénéficié notamment aux femmes. La stratégie biodiversité de 2015 mentionne la prise en compte du genre mais ne la développe guère en actions, si ce n'est de « poursuivre la mise en œuvre de projets pour l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes dans les filières de l'économie verte » dans le cadre de la promotion de modes de production et de consommation durables (Cible 4).

Initiatives & pratiques n° 12

Le genre dans la stratégie pour la biodiversité

La stratégie et plan d'action pour la biodiversité du Nigéria formule des recommandations à l'attention des partie-prenantes pour une meilleure prise en compte du genre. « Le genre peut se définir comme une construction sociale des comportements des hommes et des femmes, qui se réfèrent aux rôles et responsabilités créés dans nos familles, notre société et notre culture ». « Il est donc nécessaire de sensibiliser les coordonnateurs de la Stratégie et plan d'action à intégrer le genre dans leurs activités ». C'est pourquoi les coordonnateurs devront adopter les moyens suivants :

- Analyse de genre des programmes et projets pour la biodiversité.
- Programmation et politiques prenant en compte le genre pour intégrer les femmes dans la prise de décision concernant la gestion des ressources.
- Développement d'un programme exhaustif pour intégrer les enjeux de l'autonomisation des femmes et des jeunes, au travers de mesures de discriminations positives.
- Organisation d'ateliers et de conférences sur les questions de genre et mise à disposition de statistiques sexo-spécifiques approfondies.

L'indicateur formulé pour l'objectif de renforcement des capacités des acteurs et d'intégration du genre est le « nombre d'institutions bénéficiaires de renforcement de capacités », renseigné sur la base annuelle du rapport de mise en œuvre de la Stratégie.

3.8.2 Lutte contre la désertification et Initiative Grande Muraille Verte

La lutte concertée contre la désertification s'organise notamment dans le cadre du Programme d'Action Sous Régional de Lutte contre la désertification de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad (PASR-AO), coordonné par le CILSS⁸² et intégré au volet environnemental du NEPAD. Au niveau national, chaque Etat fournit au secrétariat de la Convention pour la Lutte contre la désertification un rapport périodique.⁸³

Focus

Genre et lutte contre la désertification : les rappels internationaux

Plusieurs conférences des Parties de la Convention sur la lutte contre la désertification ont insisté sur la prise en compte du genre et de l'autonomisation des femmes (décisions

⁸² <http://www.cilss.int/index.php/lutte-contre-la-desertification> ; <http://www.unccd.int/ActionProgrammes/cilss-fre2000.pdf>

⁸³« Performance Review and Assessment of Implementation System » ; <http://www2.unccd.int/convention/unccd-reporting-process>

8/COP 9, 9/COP10, 9/COP11, 36/COP11 et 3/COP12)⁸⁴. La COP de 2007 a adopté un Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention pour la période 2008-2018. Les Parties sont priées de « sensibiliser les populations locales, et en particulier les femmes et les jeunes, et les organisations de la société civile, à la mise en œuvre de la Stratégie et de les y associer ». Abordant la question du « fichier des experts indépendants », la COP encourage les Parties à « proposer de nouveaux candidats afin de garantir une représentation plus équitable des hommes et des femmes et de parvenir à une meilleure représentation de toutes les disciplines considérées, des sciences sociales, des ONG et de toutes les personnes ayant des connaissances spécialisées dans le domaine de la désertification ». La COP13, en septembre 2017, devrait adopter un nouveau cadre stratégique⁸⁵.

Malgré ces incitations, les rapports des pays concernés par cette étude (dont les derniers concernent le cycle de rapports 2010-2011 et ont été publiés en 2012), faits sur la base d'un formulaire de la Convention mentionnent peu les questions de genre de façon globale, à part le fait de renseigner ponctuellement le nombre de femmes impliquées dans des projets, leur participation à des concertations locales ou l'indication peu précise de résultats attendus dans le domaine de l'augmentation des revenus et/ou du renforcement de capacités. Cela ne préjuge pas de la multiplicité des programmes et projet entrepris sur le terrain qui pourraient aborder l'égalité femmes-hommes, mais témoigne peut-être d'une difficulté à remplir le questionnaire en général et, concernant le genre, à récolter des informations sexuées et à entreprendre des capitalisations genre des projets, qui nécessiteraient des moyens que n'ont pas les pays et qui ne sont presque jamais budgétés en amont. Les premiers Programmes nationaux de lutte contre la désertification comportaient de nombreuses références au genre, au rôle des femmes et à leur inclusion comme actrices des stratégies et projets locaux. Il semble que cet aspect tendent à s'évaporer au fur et à mesure, en lien avec le déplacement de l'intérêt sur les enjeux climatiques, perçus comme plus globaux⁸⁶.

Initiatives & pratiques n° 13

Ecouter les propositions des associations de femmes

Cet extrait du programme d'action du Sénégal de 1998 reste d'une criante actualité :

2.1.2. En tant que principales victimes de la raréfaction des ressources clefs (eau, bois, plantes médicinales et produits de cueillette), les femmes ont proposé une série d'actions qui tournent autour de :

- la préservation du capital végétal ;
- la restauration des sols (à l'aide du compost notamment) ;
- la création de fermes pilotes ;
- le renforcement des capacités institutionnelles des organisations locales ;
- la sensibilisation et l'éducation environnementale.

⁸⁴ <http://www2.unccd.int/issues/gender>

⁸⁵ <http://www.un.org/esa/forests/events/unccd-cop-13/index.html>

⁸⁶ Dès 2006, l'OSS alertait sur la nécessité de produire des savoirs locaux à partir des connaissances traditionnelles articulées aux recherches scientifiques, de favoriser l'autonomisation des populations, de développer des coopérations régionales et des projets transnationaux ; cf. *Un pas de plus dans la lutte contre la désertification, Pour un programme régional communautaire dans l'espace circum-saharien* (CEDEAO/CILSS, CEN-SAD, OSS, UMA), OSS, 2006

Le genre dans l'Initiative Grande Muraille Verte

L'initiative Grande Muraille Verte a été adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine lors du 5e Sommet ordinaire de juillet 2005 à Syrte et de la 8e session ordinaire de janvier 2007 à Addis-Abeba. L'IGV fixe l'objectif d'une ceinture végétale traversant le continent, de Dakar à Djibouti, soit plus de 7.000 km de long sur 15 km de large. Une organisation inter-étatique de Coordination et de suivi, l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV)⁸⁷ est basée à Ndjamena. L'IGMV) « a pour objectif d'être pour les Etats membres, durant la seconde phase 2016-2020, une alternative pour la gestion du changement climatique en tant que modèle innovant de développement durable et de résilience des Communautés locales des terroirs ».

Le Plan d'action 2016-2020 s'inscrit dans le processus post 2015 des ODD et de l'Accord de Paris sur le climat. Il comporte une unique mention de « La prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la Grande muraille verte », inscrite dans l'objectif stratégique 2 (Renforcer et diversifier les systèmes de production et de transformation agricoles et pastoraux). Parmi les mécanismes, projets et les indicateurs de la stratégie et du plan d'action, rien prévu pour opérationnaliser le genre, d'autant que le document précise que la « capitalisation des apports attendus de la GMV à travers les indicateurs portera en particulier sur les ODD 1, 2, 6, 7, 8, 10, 13 et 15⁸⁸ ». Même si certains de ces ODD mentionnent l'égalité des sexes ou la participation des femmes, l'absence de l'ODD 5 sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes n'augure pas

Les programmes prioritaires à cinq ans (Gestion Durable des Terres et Économie Verte ; Changement climatique, développement socio-économique et gouvernance dans les terroirs ; Recherche d'accompagnement et développement ; Système d'information, observatoire, alerte précoce et réponse) ne mentionnent nulle part le genre, même si des références sont faites sur « l'approche inclusive, la préparation des acteurs, la responsabilisation des populations, la promotion des savoirs locaux », le terme « participation » lui-même étant peu présent.

Les pays membres élaborent des stratégies et plan d'actions dans ce cadre global. Ceux-ci mentionnent parfois le genre.

Ainsi le plan d'action du Burkina 2013-2017 affirme « l'initiative grande muraille verte ne vise pas uniquement à créer de la forêt de l'Est à l'Ouest de l'Afrique (...). Elle consiste aussi et surtout en un ensemble d'interventions intégrées touchant les problèmes multisectoriels qui affectent les vies des peuples des zones sahélo-sahariennes de l'Afrique (...) la gestion durable des ressources naturelles, la durabilité des systèmes de production rurale (agriculture, élevage, foresterie, etc.); le développement des infrastructures rurales de production et de commercialisation des productions rurales ; la diversification des activités économiques et la création de richesses ; la prise en

⁸⁷ <http://grandemurailleverte.org/> ; les pays membres sont : le Burkina Faso, la République de Djibouti, l'Etat de l'Érythrée, la République Démocratique Fédérale d'Ethiopie, la République du Mali, la République Islamique de Mauritanie, la République du Niger, la République Fédérale du Nigeria, la République du Sénégal, la République du Soudan, la République du Tchad.

⁸⁸ qui portent sur l'éradication de la pauvreté, l'élimination de la faim et l'agriculture durable, l'eau et l'assainissement, les services énergétiques, la croissance durable, la réduction des inégalités, le changement climatique, les écosystèmes terrestres.

compte du genre et de la jeunesse dans le développement ». Le Plan d'action GMV fait le lien avec la Politique nationale genre et insiste sur les inégalités qui pèsent sur les femmes ainsi que leur rôle déterminant dans la gestion de ressources naturelles. « L'approche programmatique prend en compte de manière systématique les activités spécifiques destinées aux femmes et aux groupes marginalisés (migrants, jeunes, ...).

Pour le Niger, parmi les principes directeurs du Plan d'action GMV figurent « l'intégration des approches techniques aux approches paysannes facilitant le droit à la propriété et le développement communautaire et le renforcement des pouvoirs des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes ; la diversification des revenus et la promotion des activités et des stratégies agro forestières tenant compte des besoins spécifiques des différents acteurs et les groupes vulnérables dont les femmes et les jeunes. »

Le Plan de mise en œuvre de la stratégie GMV du Nigeria a pour socle l'utilisation des capacités au niveau communautaire, impliquant qu'elles soient « impliquées dans les processus d'identification, de formulation et de mise en œuvre des activités dans une optique très participative qui garantit qu'elles soient en mesure d'identifier les problèmes d'utilisation durable de leurs ressources naturelles et de choisir des solutions durables. Pour favoriser le rôle des femmes et promouvoir l'équité de genre, les femmes seront particulièrement impliquées dans l'identification, la planification et la mise en œuvre.

Initiatives & pratiques n° 14

Une feuille de route genre dans la mise en œuvre de la Grande muraille verte

Le Plan d'action de la GMV du Burkina Faso prévoit que l'équipe de mise en œuvre intégrera au niveau national et dans chaque équipe régionale des spécialistes genre et que des sessions de formation seront organisées au démarrage du plan d'action « sur l'approche genre et les modalités de prise en compte dans les activités de GRN afin de préparer les acteurs clés à cette dynamique nouvelle ». L'extrait ci-dessous des « attributions des spécialistes en genre » fournit un bon cadre de ce que pourrait être une approche genre dans la mise en œuvre de l'IGMV :

- Concevoir et mettre en œuvre la stratégie genre de l'IGMV du Burkina Faso.
- Coordonner et animer les activités des responsables genres des Antennes régionales.
- Apporter un appui conseil aux cadres nationaux et régionaux impliqués dans la mise en œuvre, pour la prise en compte du Genre et des groupes défavorisés.
- Favoriser la participation des femmes et groupes défavorisés aux activités tant au niveau national que dans les régions.
- Promouvoir le financement d'activités spécifiques à l'endroit des femmes et des groupes défavorisés.
- Organiser la formation des cadres de la Coordination et des antennes régionales.
- Organiser des sessions de formation en GED pour l'ensemble de l'équipe IGMV.
- Mettre au point des indicateurs socio-économiques et des outils de suivi des activités en faveur des femmes et des groupes défavorisés.
- Capitaliser l'expérience en matière de prise en compte des intérêts spécifiques des femmes et des groupes défavorisés.
- Participer à l'évaluation de l'ensemble des programmes.

Attributions du spécialiste genre au niveau des antennes régionales :

- Élaborer la stratégie d'information/sensibilisation des communautés bénéficiaires sur

les questions de genre.

- Superviser et suivre l'exécution des activités sur le terrain en concertation avec les partenaires et acteurs.
- S'occuper des questions relatives à l'animation, la formation et la dynamisation des organisations de femmes pour la prise en charge de leur propre développement.
- Améliorer la participation active des femmes et des jeunes dans les actions.
- Améliorer l'accès des femmes /jeunes/migrants et autres groupes défavorisés à la terre.
- Faciliter l'accès des femmes/jeunes aux services sociaux de base.
- Renforcer les capacités des partenaires et du personnel sur le genre.
- Accroître l'implication/participation active des femmes/jeunes dans les structures de coordination et dans la prise de décision.
- Améliorer l'accès des femmes aux services de micro-finances et le développement, la diversification et le renforcement de leurs AGR.

3.9 Premières conclusions

Une analyse exhaustive de l'ensemble des documents de politiques et de programmes directement ou indirectement liés aux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques – quasiment toutes les politiques publiques seraient concernées – est évidemment impossible dans le cadre de cette étude. Cependant, il ressort de cette vue même partielle que la prise en compte du genre est généralement mentionnée dans les principaux documents, mais qu'elle ne se concrétise guère de façon systématique par des activités détaillées, des outils de suivi et des indicateurs qui permettraient d'évaluer les résultats.

Les pays se sont appropriés le genre comme composante incontournable des processus internationaux concernant le climat et le développement. Par exemple, la publication de stratégies genre et l'instauration de conditionnalités par les instruments de financement climat internationaux (Fonds Vert Climat, Fonds d'adaptation, Fonds d'investissement climat, Fonds pour les technologies propres) a pu avoir un impact sur des initiatives nationales. La prise en compte du genre apparaît assez dépendante des orientations et priorités des partenaires techniques et financiers qui appuient l'élaboration des politiques, programmes et projets climatiques.

Il reste une confusion fréquente entre une approche « appui aux femmes » (perçues et mentionnées le plus souvent comme faisant partie des « groupes vulnérables », voire parfois des « bénéficiaires » « à responsabiliser ») et une « approche intégration du genre ». L'approche transversale de genre doit documenter les rapports sociaux entre femmes et hommes, les différences et inégalités socialement construites et leurs évolutions. Cette approche devrait elle-même dépasser la simple description des différences de rôles sociaux pour aborder la réduction concrète des inégalités d'accès et de contrôle des ressources et de pouvoir décisionnel, et inclure la participation des hommes à l'égalité, qui devient d'ailleurs particulièrement délicate dans certains contextes de compétition pour des ressources naturelles en raréfaction et dans des contextes sécuritaires tendus, ce qui est le propre des pays de la zone considérée. Par exemple, dans des documents sur les besoins en formation des acteurs dans la lutte contre la désertification, les femmes (et les jeunes) figurent sur une ligne, les « élus locaux, chefs traditionnels » sur une autre, mais sans croisements qui intégreraient des objectifs de sensibilisation de ces décideurs à l'importance de l'égalité femmes-hommes, alors qu'ils jouent généralement un rôle très important par exemple dans l'allocation de facteurs de production, comme le foncier. Enfin les femmes ne devraient pas apparaître seulement comme « bénéficiaires » mais comme détentrices de compétences, actrices des politiques et agentes de la transformation sociale.

Focus

Un manque de continuité dans la mise en œuvre du genre ?

La remarque faite par le Programme d'adaptation en Afrique, mené par le PNUD et qui comprenait notamment le Niger, le Nigéria, le Burkina Faso et le Sénégal, reste d'actualité : « On note une reconnaissance croissante des effets sexués du changement climatique, mais ceci ne s'est pas traduit par l'intégration à un rythme comparable des préoccupations de genre aux efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique en Afrique. Cette progression inégale et par à-coups de l'intégration des questions de genre au changement climatique est alarmante, les efforts de

développement bien intentionnés risquant d'ignorer les plus vulnérables et de laisser derrière ceux qui pourraient être des défenseurs de l'adaptation »⁸⁹.

Les documents de politiques climat ou concernant l'environnement ne développent pas suffisamment la façon dont le genre est intégré au regard de l'ensemble de leur processus de gouvernance (consultation / concertation avec les actrices et acteurs, formulation, mise en œuvre, suivi, évaluation, capitalisation). Budgétisation et indicateurs de genre restent difficiles à identifier dans les documents de politiques. La Stratégie et le Plan d'action 2016-2020 de l'Initiative Grande Muraille Verte restent ainsi peu explicites sur l'opérationnalisation du genre bien que ce cadre détaillé accompagné de programmes sectoriels offre un potentiel pour une approche concertée du genre et l'intégration de méthodologies de genre dans les nombreux outils techniques environnementaux qui sont promus par les différents programmes.

Les politiques nationales genre (PNG) des pays concernés ne mentionnent pas explicitement les enjeux climatiques - ce qui n'empêche pas que les ministères en charge mènent des actions liées à la prise en compte des ressources naturelles, comme sur le foncier. Les PNG ont pour la plupart été formulées après les premiers PANA et avant les nouveaux PNA et les Contributions déterminées au niveau national. L'articulation entre les plans périodiques de mise en œuvre des PNA et des PNG constitue donc un enjeu essentiel pour l'avenir. Dans les processus futurs d'évaluation et de réactualisations de ces documents de politiques, la consultation de l'ensemble des parties prenantes et l'inclusion systématique d'associations travaillant sur l'égalité femmes-hommes pourraient permettre d'améliorer la prise en compte du genre.

La plupart des documents de politique climat et/ou genre ainsi que les documents de stratégie globale qui sont progressivement élaborés pour la période « post 2015 » suite aux OMD et en lien avec les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, insistent sur les inégalités hommes-femmes en termes d'accès à l'éducation et à l'information, et sur leur moindre autonomie, qui entravent leurs capacités d'agir notamment dans le contexte des risques climatiques, ainsi que leur difficulté de contrôle de ressources foncières et d'accès au crédit, qui réduisent la portée de leurs initiatives pour la résilience⁹⁰.

⁸⁹ <https://www.undp-aap.org/resources/news/sassurer-que-le-d%C3%A9veloppement-b%C3%A9n%C3%A9ficie-%C3%A0-tous?language=fr>

⁹⁰ Par exemple, le mémorandum du Fonds africain de développement de la Banque africaine de développement sur le document de stratégie pays de la Mauritanie pour 2016-2020 indique que « Les femmes accèdent péniblement à la terre ainsi qu'aux facteurs de production: 56% d'entre elles ont besoin de l'aval d'un tiers pour conduire une opération foncière, 31% sont informées des procédures d'octroi des terres et seules 18,7% sont propriétaires de terres. Les femmes rurales ont un accès très limité à l'énergie ; ceci qui rend pénible la quasi-totalité de leurs travaux (domestiques et champêtres) ». Estimant que 10% des femmes en moyenne bénéficient du crédit la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre de 2015 indique que « la prise en compte de la problématique de l'accès des femmes aux ressources productives est fondamentale. Par conséquent, elle ne doit pas être une composante dans des politiques sectorielles mais plutôt un élément central de la politique économique du pays ».

Focus

Critères pour déterminer le degré de prise en compte du genre

La revue ci-dessus des documents de politique climat et autres politiques liées aux ressources naturelles et au genre, suggère quelques critères de base pour déterminer le degré de prise en compte du genre :

- Organisation de la gouvernance de ces politiques : quelles institutions coordonnent la mise en œuvre, quelle est la place du mécanisme national Genre dans cette gouvernance ?
- Participation de femmes dans des instances de gouvernance des politiques nationales climat : est-ce que les instances sont paritaires ? Est-ce que des associations de femmes y sont représentées ?
- Mention du genre : est-ce indiqué comme un principe transversal directeur du document de politique ?
- Analyse sexo-spécifique des problématiques : un diagnostic de genre approfondi figure-t-il dans le document ?
- Définition d'objectifs, d'activités, de résultats attendues et d'indicateur pour l'égalité de genre : sont-ils détaillés dans le document de politique ?
- Politique nationale genre du pays : est-ce que les enjeux genre et climat sont mentionnés ?

Cependant, même si les documents d'orientation généraux n'approfondissent guère la question du genre en rapport avec l'adaptation aux changements climatiques, des initiatives foisonnent, portées par des pouvoirs publics, coopérations étrangères, ONG étrangères, organisations et réseaux locaux de la société civile, programmes de recherche, comme en témoignent les encadrés « Initiatives & pratiques » qui parcourent cette étude. Ce sont parfois des micro-projets, qui permettent de recueillir des informations précieuses sur les évolutions des normes sociales confrontées aux déséquilibres climatiques et sur les solutions mises en œuvre, très diverses. L'enjeu est de les mettre à l'échelle plus vaste et d'interconnecter les connaissances acquises dans les régions semi-arides dont les problématiques sont similaires. Le niveau sous-régional est également essentiel pour accompagner des politiques agricoles, énergétiques, concernant l'eau etc. intégrant la dimension de genre et organiser des capitalisations de pratiques débouchant sur des outils pratiques.

La partie 4 ci-après documente ces aspects.

4. Mieux intégrer genre et climat : cadres institutionnels, initiatives et outils

La revue précédente a montré que les Plans nationaux d'adaptation climat intègrent le genre de façon parcellaire. Une meilleure articulation des politiques environnementales et de celles concernant l'égalité femmes-hommes permettrait de renforcer la cohérence globale. Des cadres institutionnels ont été développés au niveau international et sous-régional ainsi que des programmes multi-acteurs qui apportent des enseignements sur la façon de prendre en compte le genre dans les initiatives d'adaptation aux changements climatiques.

4.1 Le cadre des droits des femmes

Les pays sont signataires d'engagements internationaux qu'ils doivent transcrire au niveau national en rendant compte périodiquement auprès des institutions. La mise en œuvre effective de l'ensemble de ces engagements actés pour l'autonomisation des femmes et le développement durable constituerait un premier socle indispensable pour l'égalité des femmes et des hommes dans le domaine du développement et de l'adaptation aux changements climatiques.

La Convention internationale pour l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes (Cedef - CEDAW)

La Cedef, adoptée par les Nations unies en 1979, a été ratifiée par tous les Etats de la région. Fondé sur trois grands principes (égalité, non-discrimination, responsabilité des Etats), c'est l'instrument juridique contraignant le plus complet pour les droits des femmes⁹¹. Ainsi, elle énonce le droit des femmes à la propriété (article 16) et développe la question des droits des femmes rurales, enjeu particulièrement important dans le domaine climatique. Selon l'article 14, « les États parties tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, et prennent toutes les mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention aux femmes des zones rurales ». Les Etats doivent assurer aux femmes le droit :

- a. d'organiser des groupes d'entraide et des coopératives afin de permettre l'égalité de chances sur le plan économique, qu'il s'agisse de travail salarié ou de travail indépendant ;
- b. de participer à toutes les activités de la communauté ;
- c. d'avoir accès au crédit et aux prêts agricoles, ainsi qu'aux services de commercialisation et aux technologies appropriées, et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural ;
- d. de bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications ».

⁹¹ Voir la définition des « discriminations envers les femmes » dans le glossaire p. 92

Focus

La « discrimination positive », un outil pour l'équité

Des mesures dites de « discrimination positive » (encore appelées « actions positives ») peuvent être prises à l'intention d'un groupe particulier visant à éliminer et prévenir ou à compenser des désavantages résultant des attitudes, comportements et structures existants. L'article 2 .1 d) du PIDESC (Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels) indissociable du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, découlant de la Déclaration universelle des droits humains, permet ainsi de « prendre des mesures correctives et positives dans les domaines où des discriminations de droit et de fait à l'égard des femmes continuent d'exister ». De même, les « mesures spéciales », destinées à accélérer de facto l'égalité entre les sexes ne sont pas considérées comme discriminatoires par la Cedef (art. 4). Par exemple, les quotas au niveau électoral ou pour l'attribution de terres à des femmes constituent donc des éléments de politiques publiques.

Le Programme d'action de Pékin : 12 objectifs stratégiques

Le Programme d'action de la Conférence internationale de Pékin sur les femmes de 1995, a identifié douze objectifs stratégiques que les États se sont engagés à traduire dans des politiques nationales. L'Objectif 11 de "Favoriser l'égal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement" reste d'une grande actualité :

- Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux
- Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable
- Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.

Focus

Protocole de Maputo : des engagements africains pour les droits des femmes

Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique (Maputo) entré en vigueur en 2005, signé par 46 pays, comporte de nombreux articles pour le genre et les politiques climatiques et de gestion des ressources naturelles. La mise en œuvre effective de ces droits serait un instrument pour favoriser le genre dans l'adaptation aux changements climatiques. - Article 15 Droit à la sécurité alimentaire (assurer aux femmes l'accès à l'eau potable, aux sources d'énergie domestique, à la terre et aux moyens de production alimentaire; établir des systèmes d'approvisionnement et de stockage adéquats pour assurer aux femmes la sécurité alimentaire). Article 18 Droit à un environnement sain et viable (assurer une plus grande participation des femmes à la planification, à la gestion et à la préservation de l'environnement, ainsi qu'à l'utilisation judicieuse des ressources naturelles à tous les niveaux; promouvoir la recherche et l'investissement dans le domaine des sources d'énergies nouvelles et renouvelables et des technologies appropriées, y compris les technologies de l'information, et en faciliter l'accès et le contrôle aux femmes). Article 19 (promouvoir l'accès et le contrôle par les femmes des ressources productives, telles que la terre et garantir leur droit aux biens). Article 21 Droit de succession 1. La veuve a le droit à une part équitable dans l'héritage des biens de son conjoint. Article 21 Droit de

succession². Tout comme les hommes, les femmes ont le droit d'hériter des biens de leurs parents, en parts équitables⁹².

Programme de développement durable à l'horizon 2030 : les 17 Objectifs de développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015 définit 17 Objectifs de développement durable (ODD) universels, déclinés en 169 cibles et près de 250 indicateurs. L'égalité femmes-hommes figure comme principe transversal aux ODD tandis que l'ODD n° 5 concerne spécifiquement l'égalité et l'autonomisation des femmes. La réalisation de toutes ses cibles aurait un impact indirect ou direct sur l'adaptation aux changements climatiques :

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux décisionnels de la vie politique, économique et publique
- 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne
- 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
- 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

⁹² <http://www.achpr.org/fr/instruments/women-protocol> ; http://www.achpr.org/files/instruments/women-protocol/achpr_instr_proto_women_fra.pdf

Initiatives & pratiques n° 15

ONU Femmes : publication méthodologique, action sur le terrain

ONU Femmes, entité des Nations unies pour les droits des femmes, s'engage sur les enjeux d'égalité femmes-hommes et climat. Elle a publié en 2016 un guide sur l'intégration du genre dans les projets liés aux changements climatiques⁹³ comportant des recommandations, notamment sur le lien entre genre et instruments de finances climat et sur l'intégration du genre dans le cycle de projet. Le document donne des exemples d'indicateurs de genre pour les projets climatiques. Extrait non exhaustif de ces indicateurs⁹⁴ :

• Bien-être et moyens de subsistance :

- Nombre et % de femmes et d'hommes pauvres ayant une résilience accrue face au changement climatique (ex. utilisation de cultures résilientes au climat et de techniques agricoles, amélioration de la gestion des terres, technologies propres, connaissances accrues et renforcement des réseaux sur les questions liées au changement climatique, nombre / % de ménages dirigés par des femmes dotés d'une habitation résiliente).
- Temps économisé dans la collecte et le transport de l'eau, de sources d'énergie et de produits forestiers grâce à un environnement durable et des activités d'adaptation au changement climatique.
- Nombre de victimes dues aux catastrophes naturelles, selon le sexe.

• Autonomisation économique

- Nombre et % de femmes et d'hommes ayant un emploi et un revenu amélioré grâce à des activités d'adaptation ou d'atténuation (ex. services énergétiques améliorés, productivité agricole, etc.).

• Participation et prise de décision

- Informations montrant que les politiques, les stratégies et les programmes sont fondés sur l'analyse comparative des impacts du climat sur les femmes et les hommes et intègrent des objectifs d'égalité des sexes pour chaque secteur du changement climatique (adaptation et atténuation).

• Renforcement des capacités

- Nombre et % de femmes et d'hommes formés à des technologies agricoles sobres en énergie et durables (ex. adaptations aux pratiques de gestion des terres dans des terres marginales et fragiles).
- Niveau de capacité institutionnelle et de moyens humains pour intégrer le genre dans le domaine sectoriel.

• Politiques et planification sectorielle

- Données prouvant que les politiques, stratégies et programmes visant les solutions bas carbone et résilience au climat sont fondées sur l'analyse comparative de genre des différents impacts du changement climatique sur les femmes et hommes en situation de pauvreté / sur les femmes et hommes de zones rurales éloignées, et comprennent des objectifs, des mesures, des indicateurs et des cibles d'égalité entre les sexes.
- Budget alloué aux mesures de soutien de l'égalité entre les sexes dans la planification et la programmation sectorielles.

• Modèle économique et solutions technologiques

- Nombre et % de femmes adoptant des solutions bas carbone et résilientes au climat.

⁹³ *Leveraging co-benefits between gender equality and climate action for sustainable development*, ONU Femmes, 2016 ; https://unfccc.int/files/gender_and_climate_change/application/pdf/leveraging_cobenefits.pdf

⁹⁴ Adapté de la version anglaise par Yveline Nicolas, Adéquations

- Nombre et % d'emplois (équivalents temps plein) générés par le projet pour les femmes et les hommes, selon taux de rémunération et type d'emploi : non qualifiés / techniques / gestion / supervision.

• **Accès à la finance**

- Informations sur le type d'aides financières pour encourager l'accès des femmes dans le marché de la fourniture de produits et services bas carbone (ex. avantages fiscaux et rabais, subventions, partenariats avec des institutions financières, le secteur privé ou des associations de femmes).

Sur le terrain, ONU Femmes Sénégal⁹⁵ par exemple soutient l'autonomisation économique de femmes à travers une agriculture résiliente aux changements climatiques, notamment en matière d'obtention de droits fonciers. Dans le secteur de l'énergie, elle promeut la participation des femmes à la formulation et au suivi des politiques d'énergie durable, facilite l'accès aux compétences techniques et aux financements pour des femmes entrepreneurs dans le secteur de l'énergie et fournit des services énergétiques aux ménages pour réduire le travail domestique non rémunéré et augmenter la qualité de l'éducation et des services de santé. Par ailleurs ONU Femmes intervient depuis 2010 dans la région de Louga avec un projet « Equité de Genre dans la Gouvernance Locale » (GELD), qui vise à contribuer à la réduction de la pauvreté par une planification et une budgétisation sensible au Genre.

Focus

Faire le lien avec les droits sexuels et reproductifs

Comment mieux faire le lien entre genre, climat, droits sexuels et de la procréation ? Les documents de politiques concernant le climat, la lutte contre la désertification, la préservation de la biodiversité, etc. mentionnent la question de la démographie sous l'angle de la pression anthropique sur les milieux, mais le lien avec les inégalités dans les rapports de genre n'est jamais explicite. Ainsi les questions de droit à la décision, de planification familiale etc. ne sont pas abordés. Pourtant les pays de la sous-région sont directement concernés par cette problématique. Ainsi le Niger a un taux d'accroissement démographique de près de 4% avec une moyenne de 7,6 enfants par femme et même plus de 8 en milieu rural. Une fille sur quatre est déjà mariée à l'âge de 15 ans et 80% des filles à l'âge de 18 ans. Il s'en suit une déperdition scolaire énorme : seules 25% des filles de la tranche d'âge 15-19 ans sont scolarisées.

Par ailleurs des codes de la famille sont discriminatoires, comme le nouveau code adopté par le Mali en décembre 2012, dont certaines dispositions vont à l'encontre du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique : autorisation du mariage des filles âgées de 16 ans, primauté du droit islamique et du droit coutumier en matière d'héritage.

L'accès des femmes et des filles à l'égalité civile effective et à leurs droits sexuels et reproductifs aurait un impact direct sur leur autonomisation et donc certainement sur la résilience et l'adaptation aux crises climatiques. De leur côté, les politiques climatiques doivent prendre en compte les effets des déséquilibres écologiques sur les droits des femmes : les mariages précoces constituent des façons de s'adapter à court terme aux manques de ressources alimentaires et foncières.⁹⁶

⁹⁵ ONU Femmes a également à Dakar son bureau régional pour 15 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

⁹⁶ Cf. le plaidoyer mené par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et hommes en France à l'occasion de la COP21 : http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/plaidoyer_femmes_et_climat.pdf

4.2 En Afrique, des politiques et programmes sous-régionaux

Le niveau continental et sous-régional est important pour l'intégration des politiques genre et climat. Cette partie donne un aperçu de quelques politiques intergouvernementales, d'initiatives et de programmes développés par des institutions et des coopérations internationales, ainsi que des centres de recherche.

4.2.1 Politiques intergouvernementales

Plusieurs institutions et communautés économiques à l'échelle continentale ou régionale développent des politiques et stratégies de développement, notamment dans le domaine agricole, celui de l'eau, de l'énergie, qui prennent en compte la question du genre, dans le cadre de stratégies genre globales de ces institutions, comme l'Union africaine et la Banque africaine de développement.

Union Africaine, Banque africaine de développement et NEPAD

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)⁹⁷ a débouché en 2010 sur la création de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, suite à l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine. Il développe quatre programmes d'investissement, dont « Développement du capital humain (compétences, jeunes, emploi, autonomisation de la femme) » et « Gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire » qui compte parmi ses objectifs celui de faciliter l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

L'Agence du NEPAD met en œuvre le Projet quinquennal Genre, Changement climatique et Appui à l'agriculture (PGCCAA)⁹⁸. Lancé fin 2015 avec le soutien du gouvernement norvégien, ce programme vise à apporter un soutien aux femmes en zones rurales et à autres parties vulnérables de la communauté afin de mieux gérer les effets néfastes du changement climatique. Le Niger fait partie des pays concernés⁹⁹ avec une cible de 360 000 femmes dans cinq régions. A terme un objectif est de développer des outils de contrôle et d'évaluation pour les projets relatifs au genre et au changement climatique et de favoriser leur intégration dans les documents de politique et de stratégie des Etats membres, en coordonnant les interventions et les aides extérieures. Ce projet s'articule à d'autres initiatives continentales comme la Vision 25x25 qui a pour objectif de toucher 25 millions de cultivatrices propriétaires de petites fermes.

Initiatives & pratiques n° 16

Banque africaine de développement : genre et énergies renouvelables

La Stratégie de genre de la Banque africaine de développement (2014-2018) « Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique »¹⁰⁰ a pour axes

⁹⁷ <http://www.nepad.org/fr/>

⁹⁸ <http://www.nepad.org/fr/nepad-on-the-continent?nid=4655&programme=1>

⁹⁹ Le programme est conçu initialement pour être mis en œuvre dans cinq pays, représentant cinq des huit Communautés économiques Régionales reconnues par la Commission de l'Union africaine ; il pourrait s'étendre ensuite en fonction des moyens.

¹⁰⁰ https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/2014-2018_-_Strat%C3%A9gie_du_Groupe_de_la_Banque_en_mati%C3%A8re_de_Genre.pdf ; la stratégie genre s'articule à la stratégie globale 2013-2022 de la BAD

prioritaires l'autonomisation économique des femmes, la gestion de leurs connaissances et l'augmentation de leurs compétences, les droits juridiques et les droits de propriété. Dans ce cadre, la BAD a mené une étude documentaire sur les dimensions du genre dans les initiatives sur les énergies renouvelables. « Les solutions d'énergies renouvelables comme le solaire, la cuisson propre et même le biogaz (énergie provenant des déchets des animaux et du ménage) ont le potentiel le plus important pour aider au développement de micro-entreprises détenues par des femmes. Ces entreprises pourraient effectivement être des compagnies qui emploient des femmes et qui utilisent les systèmes de micro-paiements par téléphone mobile, afin de générer du revenu dans les marchés locaux (ruraux ou péri-urbains) visant à fournir de l'énergie aux pauvres. »

Dans le domaine de l'eau, la Vision africaine de l'eau pour 2025¹⁰¹ est animée par le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (African Minister's Council on Water - AMCOW), qui a notamment développé une Facilité africaine de l'eau (FAE)¹⁰² gérée par la Banque africaine de Développement pour aider les pays africains à mobiliser les ressources pour le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le Programme Eau, Climat et Développement (WACDEP), qui concerne notamment en Afrique de l'Ouest le Burkina Faso et le bassin fluvial transfrontalier de la Volta,¹⁰³ vise à « intégrer la sécurité de l'eau et la résistance aux chocs climatiques dans les processus de la planification du développement, à renforcer la capacité d'adaptation face aux changements climatiques et à aider les pays à s'adapter à un nouveau régime climatique grâce à des investissements accrus dans la sécurité de l'eau ». Selon la FAE, « les projets d'infrastructures de l'eau peuvent donner lieu à un changement social d'envergure dans les régions où ils sont mis en œuvre ». C'est pourquoi il s'agit de « s'assurer que la conception du projet inclut des avantages spécifiques, tels que le transfert des connaissances ou la génération de revenus en faveur des femmes/des filles/des pauvres/des communautés vulnérables et/ou des handicapés, dans la mesure du possible et où cela est pertinent ; s'assurer que les femmes/les filles/les pauvres/les jeunes/les communautés vulnérables et/ou handicapés ont la possibilité de participer à la planification des projets ; s'assurer qu'elles-ils prennent part à la mise en œuvre des projets dans la mesure du possible »¹⁰⁴.

La Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 appelle à « une utilisation et une gestion équitables et durables des ressources en eau pour la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique, la coopération régionale et l'environnement ». Parmi ses objectifs figure la prise en compte du genre dans la gestion des ressources en eau, « en invitant les femmes à occuper des postes et des fonctions clés dans la prise de décisions sur les questions liées à l'eau et la participation des intervenants dans la gestion des ressources en eau, en particulier les femmes et les jeunes ». La Vision encourageait « l'intégration du genre dans 30% des politiques nationales sur l'eau d'ici fin 2005 et dans 100% d'ici 2015 ». L'AMCOW a publié en 2011 une politique et stratégie pour l'intégration du genre dans le secteur de l'eau en Afrique, avec sept objectifs « qui

¹⁰¹ http://www.oieau.org/eaudoc/system/files/documents/32/163148/163148_doc.pdf

¹⁰² <https://www.africanwaterfacility.org/fr>

¹⁰³ <http://www.gwp.org/fr/GWP-Afrique-Ouest>

Rapport d'activité 2016 :

http://www.gwp.org/contentassets/72883354d7df4a53a29ea7868d146ee0/rapport_annuel_2016-francais-gwp.pdf

¹⁰⁴ <https://www.africanwaterfacility.org/fr/nos-activites/egalite-entre-les-sexes-et-equite-sociale>

se renforcent mutuellement et qui devront être poursuivis par tous les États membres, les partenaires et les autorités de l'eau »¹⁰⁵.

Focus

Objectifs de la stratégie d'intégration du genre dans le secteur de l'eau en Afrique

- Établir la situation de la politique sur le genre dans le secteur de l'eau en Afrique l'appuyer et la renforcer par la formulation et la mise en œuvre de politiques appropriées.
- Affecter des ressources humaines et financières suffisantes pour l'intégration du genre grâce à des activités stratégiques de mobilisation des ressources.
- Élaborer et adopter une approche tenant compte du genre dans la mise en œuvre des projets à tous les niveaux du secteur de l'eau, y compris l'autonomisation économique grâce à l'égalité d'accès à l'eau utilisée à des fins productives.
- Effectuer des recherches stratégiques et collecter des informations sur les activités tenant compte du genre entreprises, produites, partagées et utilisées par les intervenants afin de trouver des réponses fondées sur les réalités.
- Développer des capacités humaines et institutionnelles afin de soutenir les interventions visant l'égalité entre les sexes à tous les niveaux.
- Renforcer les mécanismes visant à promouvoir la coopération et la coordination pour prendre en compte le genre dans le secteur de l'eau.
- Élaborer et mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation ainsi que des indicateurs en vue d'appuyer les interventions qui respectent le principe de l'égalité hommes-femmes dans le secteur de l'eau.

Initiatives & pratiques n° 17

Genre et eau en Afrique de l'Ouest

Le Partenariat régional de l'Eau en l'Afrique de l'Ouest¹⁰⁶ dispose d'une personne-ressource « point focal genre », qui contribue à la prise en compte du genre dans le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Politique régionale sur les ressources en eau (PREAO) porté par le centre de coordination des ressources en eau (CCRE) de la CEDEAO. « Un des axes de travail de GWP-ao est de donner une plus grande place à toutes les couches sociales y compris et notamment les femmes et les jeunes chaque fois que cela était possible lors des formations et réunions du réseau au niveau régional ». Le document élaboré en 2006 « Intégration du genre dans la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest, Analyse de la situation et esquisse d'un programme d'actions » devrait ainsi être actualisé¹⁰⁷.

¹⁰⁵ Politique et stratégie de l'AMCOW pour l'intégration du genre dans le secteur de l'eau en Afrique : <http://amcow-online.org/images/Resources/24%20june%20AMCOW%20french.pdf>

¹⁰⁶ Instance régionale du Global Water Partnership (GWP), créé en 1996, qui est une organisation intergouvernementale et un réseau mondial de 13 partenariats régionaux de l'eau, 86 partenariats nationaux de l'eau et plus de 3 427 organisations partenaires dans 167 pays.

¹⁰⁷ Elaboré suite à l'atelier de « définition d'une stratégie pour l'intégration du genre dans la gestion des ressources en eau en Afrique de l'ouest » tenu en juin 2006 à Ouagadougou http://www.wrcu.ecowas.int/fr/pdf/Programme_Genre_UCRE_11%20janvier.pdf

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

L'article 63 « Femmes et développement » du Traité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) prévoit que « 1. Les Etats Membres s'engagent à élaborer, harmoniser, coordonner et définir des politiques et des mécanismes appropriés pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des femmes ». L'Acte additionnel de 2015 sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO est un document juridique relatif à l'harmonisation des législations nationales avec les engagements internationaux visant la protection et la promotion des droits des femmes en Afrique de l'Ouest ». Il traite notamment (xi) des questions liées à l'environnement, l'eau, l'assainissement et les changements climatiques (xii) des questions liées à l'agriculture et au développement durable (xiii).

Initiatives & pratiques n° 18

CEDEAO : intégrer le genre dans l'accès à l'énergie

En 2013, la CEDEAO a initié un Programme de sur l'intégration du genre dans l'accès à l'énergie (ECOW-GEN)¹⁰⁸, visant à orienter ses États membres vers la prise en compte du genre dans la formulation des politiques, la rédaction de textes législatifs, la conception et l'exécution des programmes et projets sur l'énergie, « avec l'intention de promouvoir l'égalité dans le développement de ce secteur par l'accès égal aux ressources et la contribution égale aux processus de prise de décisions qui forment et influencent l'expansion énergétique en Afrique de l'Ouest ». Les leçons apprises au cours d'une phase pilote d'une année ont contribué à la conception d'un programme quinquennal (2015-2019) avec « cinq initiatives à fort impact, adaptées afin d'uniformiser les conditions de concurrence des femmes et des hommes dans le développement et l'expansion des infrastructures énergétiques durables dans l'Ouest de l'Afrique :

- Fonds Professionnel de la CEDEAO pour les femmes : activités de financement, de subvention et de formation, le fonds soutient la création et l'expansion des entreprises énergétiques dirigées par des femmes.
- Programme d'échange technique des femmes : initiative visant à faciliter le transfert de connaissances et de technologies entre les groupes de femmes ayant une expertise dans les différentes technologies énergétiques.
- Autonomisation économique des femmes grâce à l'énergie à des fins productives : activités de développement professionnel et de renforcement des capacités, d'appui aux femmes rurales, d'accroissement de la productivité des activités agricoles via l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies énergétiques efficaces.
- L'intégration du genre dans les programmes et projets énergétiques : politique régionale sur le genre et l'énergie et des stratégies nationales; le renforcement des capacités et le plaidoyer, la rectification de l'inégalité des sexes dans l'accès et le développement de énergétique en Afrique de l'Ouest.
- Développement du leadership des jeunes en matière énergétique : capacitation des jeunes ouest africain à façonner et à prendre les devants pour le développement énergétique dans la région grâce à des bourses de recherche qui appuient le

¹⁰⁸ <http://www.ecowrex.org/fr> ; <http://ecowgen.ecreee.org/wp-content/uploads/2015/11/POLITIQUE-POUR-LINT%C3%89GRATION-DU-GENRE-DANS-LACC%C3%88S-%C3%80-L%E2%80%99%C3%89NERGIE-DE-LA-CEDEAO.pdf>

développement de haute qualité, des études pertinentes qui proposent des solutions aux questions d'actualité énergétique ».

La CEDEAO a adopté en 2005 une politique agricole, l'ECOWAP, articulée au Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire. Elle a ensuite adopté en 2009 un Pacte régional de partenariat pour sa mise œuvre,¹⁰⁹ décliné en Programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) et Programme régional d'investissement agricole (PRIA). Ces politiques ont fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'actualisation en 2015-2016 (ECOWAP +10)¹¹⁰, qui ont notamment pointé l'insuffisance de prise en compte des enjeux concernant le genre, les jeunes, les changements climatiques, l'agriculture familiale. Un enjeu important est actuellement la concrétisation d'une politique de genre dans la politique agricole régionale, dans le Programme d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN), les Plans nationaux et régionaux d'investissement agricole « 2^{ème} génération », dans le cadre du Pacte de partenariat régional pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA 2025, ainsi que dans l'Initiative Faim Zéro. (Cf. *Initiatives & pratiques n°32 p. 67*)

Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) regroupe neuf pays (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad). Il développe ou favorise la coordination de plusieurs programmes thématiques où l'approche de genre sera très pertinente : document-cadre stratégique pour l'eau agricole au Sahel, Programme d'Action Sous-Régional de Lutte contre la désertification de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad (PASR-AO), Alliance globale pour les initiatives de résilience (AGIR-Sahel et Afrique de l'Ouest), etc. Son programme de travail 2015-2019 indique que « l'intervention du CILSS aura un impact sur les organisations faïtières de femmes, les associations paysannes, les institutions gouvernementales, les chercheurs ainsi que les techniciens/entrepreneurs » et que « la question du genre a systématiquement joué un rôle important dans la prestation des programmes du CILSS dans divers pays et se poursuivra au cours de l'exécution du présent programme de travail »¹¹¹. L'Institut du Sahel (INSAH) est la structure chargée des questions « population, genre et développement »¹¹².

Initiative Grande Muraille Verte

L'initiative Grande Muraille Verte a été adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine en juillet 2005 à Syrte et lors de la 8e session ordinaire de janvier 2007 à Addis-Abeba. L'IGMV insiste sur la prise en compte du genre ; elle est traitée en point 3.8.2.

¹⁰⁹ <http://agric.comm.ecowas.int/IMG/pdf/Pacte-fr.pdf>

¹¹⁰ <http://www.coraf.org/wp-content/uploads/2015/08/CORAF-ECHO-SPECIAL-ECOWAP-10.pdf>

¹¹¹ <http://www.cilss.int/index.php/programme-de-travail-2009-2013>

¹¹² <http://www.insah.org>

4.2.2 Initiatives liées à des coopérations, des concertations internationales et des programmes de recherche

De nombreuses initiatives institutionnelles et des programmes internationaux de recherche permettent de documenter différents aspects de l'adaptation intégrant le genre dans la sous-région.

Soutenir l'intégration du genre dans les Plan d'adaptation nationaux : Le Programme d'adaptation pour l'Afrique du PNUD

Ce Programme d'adaptation pour l'Afrique 2008-2012 avec l'Unicef, l'Unido, le PAM au titre du Cadre commun Japon-PNUD pour la création de partenariats visant à répondre au changement climatique en Afrique, avait pour objectif d'intégrer les opportunités et les risques liés au changement climatique dans le programme de développement de 20 pays afin de préserver les avancées en matière de développement des menaces liées au climat¹¹³. Le Burkina Faso, le Niger, le Nigéria, le Sénégal en faisaient partie. Le programme a formé 329 fonctionnaires et membres de la société civile (dont 122 fonctionnaires au Burkina et 35 au Niger) à la prise en compte du genre. Le genre a été intégré officiellement dans les PAN de 11 pays, dont le Nigéria, qui a conduit une évaluation des initiatives de moyens de subsistance durables sensibles au genre. Par ailleurs 448 journalistes ont été formés sur les enjeux climatiques, dont le genre. Le Nigeria a créé son propre réseau national de médias sur le changement climatique.

Intégrer le genre dans la gestion de l'agriculture et de l'eau : La Facilité pour l'Adaptation aux Changements Climatiques Canada-UNDP (FACC)

La Facilité pour l'Adaptation aux Changements Climatiques Canada-UNDP (FACC) comprend six projets nationaux pour la mise à échelle ou l'extension des projets précédemment soutenus par le Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial (FPMA/FEM). Le Mali et le Niger sont partie-prenantes. Le but est de « renforcer l'approche de résilience dans la gestion de l'agriculture et de l'eau avec un accent sur les approches sensibles au Genre ». En 2014, une composante globale de la FACC a été lancée, visant notamment « l'amélioration de la compréhension des initiatives d'adaptation, particulièrement en ce qui concerne sa dimension genre ».

Initiatives & pratiques n° 19

Des activités génératrices de revenus pour la résilience climatique

Le projet de la Facilité pour l'Adaptation aux Changements Climatiques Canada-UNDP au Mali vise à réduire les risques liés aux changements climatiques et à améliorer la sécurité alimentaire dans les communes de Sandare, Masantola, Mpessoba et Cinzana, particulièrement exposées. Les femmes constituent 60% de la population et tirent leurs revenus de l'agriculture. Le projet documente un processus d'activités génératrices de revenus autonomisantes, tenant compte des changements climatiques. Ainsi la culture d'un potager « augmente les chances des femmes d'accéder aux terres et d'en posséder. À mesure qu'elles travaillent sur des parcelles données et génèrent des revenus, elles acquièrent les moyens de discuter des questions de propriété avec les propriétaires fonciers (généralement des hommes) et les responsables locaux, ce qui leur a permis

¹¹³ <http://www.undp-aap.org/%C3%A0-propos-du-programme-dadaptation-en-afrique-2008-2012?language=fr>

dans certains cas d'accéder à la propriété ». Quatre plateformes multifonctionnelles alimentées à l'énergie solaire et dotées d'un moulin, d'une décortiqueuse et d'un chargeur de batterie ont également contribué à alléger leur charge de travail et à leur donner accès à de nouvelles activités génératrices de revenus.

Initiatives & pratiques n° 20

L'importance des échanges de pratiques entre continents

Un atelier international d'échange sur l'adaptation pour la sécurité alimentaire et la résilience s'est tenu à Niamey en mars 2015, rassemblant des partenaires des programmes ci-dessus, témoignant de l'importance des échanges Sud-Sud, y compris entre Asie et Afrique et sur les acquis et les difficultés d'intégration du genre. Les leviers identifiés sont souvent les mêmes :

- Meilleure coordination entre ministères environnement et femmes pour une planification dans l'ensemble des politiques publiques et pour faire appliquer les droits ;
- Formation au genre des agent-es ;
- Intégration de la parité et du genre dans les procédures au niveau du développement local, notamment les investissements ;
- Renforcement des associations et collectifs de femmes, notamment pour l'accès et le contrôle des équipements (panneaux, pompes solaires...) ;
- Education à l'égalité dès l'école pour agir à long terme sur les mentalités.

Valoriser les savoirs locaux : le projet Promouvoir la résilience des économies en zone semi-arides (PRESA)

PRESA est un projet multi-pays de cinq ans financé par le Centre de recherche en développement international (CRDI) du Canada et le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni, dans le cadre de l'Initiative de Recherche Concertée sur l'Adaptation en Afrique et Asie (IRCAAA). « Le projet vise à comprendre la façon dont le changement climatique présente aussi bien des menaces que des opportunités pour les économies des zones semi-arides et comment les interventions et investissements politiques peuvent créer un développement économique plus équitable et résilient ».

PRESA met notamment l'accent sur la valorisation des savoirs locaux. Ainsi un rapport sur le changement climatique et la résilience¹¹⁴ insiste sur le fait que « au Burkina Faso, la contribution des savoirs locaux à la durabilité de l'agriculture familiale et la résilience des ménages ruraux est importante. Il est nécessaire de mettre en place un processus de collecte/documentation/capitalisation (avec une bonne approche) des différentes stratégies endogènes afin de les cataloguer et de les vulgariser, surtout auprès des services techniques de l'Etat ; les populations locales sont de bonnes météorologues et ont une très bonne lecture de leur climat. Elles doivent être associées aux processus de révision des PANA afin que leurs savoir-faire soient mieux valorisés et leurs préoccupations pris en compte ». Il serait nécessaire de mieux identifier ce que les femmes et les hommes peuvent chacun apporter car leurs expériences et savoirs sont généralement différents.

¹¹⁴ 2e édition des « vidéoconférences du projet PRESA sur le changement climatique et la résilience », rapport final, avril 2015

Initiatives & pratiques n° 21

Genre, forêt, climat : favoriser la participation

Au Sénégal, l'actuel code forestier prévoit que l'Etat peut concéder la gestion d'une partie du domaine forestier à des collectivités locales, sur la base d'un plan d'aménagement et leur accorder des subventions sur le fonds forestier national. Selon PRESA, « ces nouvelles dispositions ont permis la mise en œuvre de programmes de restauration et de sauvegarde des massifs forestiers, et de réserves communautaires. Dans bien des cas, l'implication des locaux dans la gestion des ressources a permis de faire émerger des initiatives intéressantes en matière de conservation et de protection des ressources et surtout une meilleure participation des femmes et des jeunes dans le développement local ». Le projet note néanmoins que la compétition économique « a souvent abouti à des conflits de terres, des changements de vocation de terres, etc. »¹¹⁵ Cet exemple suggère d'une part l'importance d'inscrire dans la loi la participation des populations, d'autre part l'impact favorable sur les groupes sociaux défavorisés (femmes, jeunes) et enfin que des démarches doivent être mises en œuvre pour garantir le partage équitable et la gestion soutenable des ressources.

Développer des fonds pour des initiatives communautaires : le Fonds de Soutien aux Stratégies d'Adaptation aux Changements Climatiques

IED Afrique (Innovation, Environnement, Développement), organisation indépendante basée au Sénégal¹¹⁶ coordonne le Fonds de Soutien aux Stratégies d'Adaptation aux changements climatiques (FSSA)¹¹⁷, qui couvre le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso. L'objectif général de ce fonds est de renforcer le leadership et les capacités des communautés de base dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Une capitalisation de résultats du programme FSSA témoigne du fait que « le renforcement de l'autonomie économique des groupes vulnérables, les femmes en particulier, constitue également une incidence économique majeure de certains projets. Ces groupes ont non seulement contribué à l'augmentation des revenus collectifs tirés des activités d'adaptation menés, mais ils ont également pris des initiatives visant à la consolidation de la situation économique de leurs membres à travers une diversification des activités et des sources de revenus. »

Il s'agit souvent de micro-projets, mais dont l'impact sur l'environnement et sur la population locale favorise une prise de conscience, et donne une valeur d'exemple leur permettant d'essaimer.

Initiatives & pratiques n° 21

Disséminer les bonnes pratiques

Au Mali, un projet de diffusion de paniers autocuiseurs et de foyers économes en énergie a permis à la coopérative de femmes Jeka Bara, d'alimenter la caisse d'épargne et de crédit de la coopérative, qui a accordé des prêts à 53 femmes de la commune de

¹¹⁵ Sénégal, revue du contexte socioéconomique, politique et environnemental, rapport d'étude IED PRESA, août 2015

¹¹⁶ <http://www.iedafrique.org>, créée en 2005 ; faisant suite au Programme Sahel de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED <https://www.iied.org/>)

¹¹⁷ <http://www.iedafrique.org/-Fonds-de-soutien-aux-strategies-d-.html> ; à noter que le document de Stratégie 2016-2020 « Résilience, inclusion et équité ; Construire des réponses collectives et transformatrices » de IED indique que les « ODD offrent un cadre d'orientation stratégique à nos actions et mettent un accent particulier sur les questions relatives à la gestion durable des ressources en eau, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la promotion de l'équité de genre dans l'accès aux ressources et aux services et à l'énergie ».

Sibiribougou, pour mener des activités notamment de transformation des fruits et légumes. Les compétences des femmes ont été reconnues par la municipalité qui leur a confié la protection et le reboisement de collines, ce qui a à son tour renforcé la reconnaissance et la cohésion de la coopérative. D'autres acteurs se sont inspirés de cette expérience et le panier autocuisseur se diffuse.

Au Sénégal, à Nguèye Nguèye, un projet de restauration des terres dégradées, porté par l'association Les Jambaar a également essaimé à d'autres villages qui protègent les ressources ligneuses et favorise le retour d'espèces animales par l'interdiction de coupe de bois verts. Une subvention pour des foyers améliorée a été accordée aux femmes qui se sont engagées dans des pratiques de sensibilisation sur l'adoption de pratiques d'économie d'énergie et de reboisement.¹¹⁸

La capitalisation du projet note que « l'analyse des projets ou activités dirigés par les femmes dans le cadre du FSSA montre que le potentiel d'innovation locale et les capacités de leadership sont également très élevés chez les femmes. Toutefois la valorisation optimale de ce potentiel varie d'une association à une autre et en fonction des réalités de pouvoirs au niveau local. On perçoit ainsi toute l'importance à mettre l'accent non seulement sur le renforcement de l'autonomie économique des femmes à travers les activités génératrices de revenus, mais également sur le développement de leurs capacités de leadership et de négociation ainsi que sur la facilitation des échanges d'expériences en particulier celles qui mettent en exergue des exemples de leadership réussi ».

Faciliter l'articulation entre la recherche et les politiques publiques : la Plateforme AfricaInteract

AfricaInteract ¹¹⁹ est une plateforme de facilitation du dialogue entre la recherche et les politiques pour l'adaptation au changement climatique en Afrique subsaharienne, financé par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et coordonné par le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement agricoles (CORAF/WECARD), sous les auspices du Forum africain pour la recherche agricole (FARA). Sur le plan régional, AfricaInteract se concentre sur les Communautés économiques régionales des quatre sous-régions de l'Afrique subsaharienne. La coordination des activités pour l'Afrique de l'Ouest est assurée par Énergie-Environnement et Développement (ENDA).

AfricaInteract rassemble des membres de la société civile, chercheurs, décideurs politiques, bailleurs de fonds et entreprises du secteur privé, actifs dans le domaine de l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de la santé ainsi que dans les zones urbaines. Selon la plateforme, « l'eau et le genre s'avèrent des questions transversales pour ces trois secteurs ».

Focus

Ne pas oublier la gestion du risque, la santé, le climat en milieu urbain

CORAF / WECARD a publié une synthèse de rapports sur l'adaptation au changement climatique en Afrique du point de vue des « Résultats et évaluations des lacunes dans la

¹¹⁸ Resilience et Innovation Locale face aux Changements Climatiques. Capitalisation des résultats du programme Fonds de Soutien aux Stratégies Locales d'Adaptation (FSSA), IED Afrique 2011

¹¹⁹ <http://africainteract.coraf.org/fr>

recherche et la politique en ce qui concerne les zones urbaines, l'agriculture et la santé"¹²⁰. Un de leurs constats est que la prise en compte de l'approche de genre dans la recherche et les politiques sur l'adaptation doit viser toutes les régions et tous les domaines, notamment la question urbaine, la santé, la gestion du risque qui sont souvent moins prises en compte que l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. De plus dans ce domaine les actions portent davantage sur les besoins pratiques des femmes que sur leurs intérêts stratégiques d'autonomisation. Cette approche témoigne de l'importance de mieux intégrer le genre dans la recherche sur les politiques climatiques.

Documenter l'approche Genre et résilience : le Programme BRACED

BRACED¹²¹ est un programme d'appui à la résilience climatique en Asie et au Sahel et autres pays de la sous-région, mené par Christian Aid avec le soutien financier de DFID (coopération britannique) sous forme de subventions de trois ans pour 15 projets dans 13 pays. Une base de données des connaissances, dirigée par ODI capitalise de nombreux retours d'expériences¹²². D'après BRACED, si l'on connaît de mieux en mieux au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, « la manière dont les services écosystémiques, financiers et climatiques peuvent renforcer la résilience à l'échelle locale », l'importance des « systèmes de gouvernance en matière de médiation de l'accès à ces ressources » est moins documentée. Par exemple, l'information météorologique et climatique est mal diffusée du niveau national au niveau territorial ; faute de services formels, « les services financiers sont plus souvent fournis de manière informelle grâce aux groupes de femmes épargnantes ou à la réciprocité au sein des réseaux sociaux »¹²³ ; les interventions des acteurs se chevauchent etc. »

Initiatives & pratiques n° 23

Transformer les normes de genre pour améliorer la résilience

L'ONG Christian Aid coordonne un consortium BRACED au Burkina Faso, Zaman Lebidi¹²⁴. Une « fiche d'apprentissage » capitalise la méthode utilisée pour faire de la transformation des normes de genre un élément constitutif d'une démarche de résilience¹²⁵.

Un atelier a été organisé à Ouagadougou du 6 au 8 décembre 2016 sur la question du genre, suivi d'un travail sur le terrain dans deux villages du projet, Nioko et Tallé Mossi, dans le Sanmatenga. Dans chaque village, « trois groupes de discussion de 8 à 10 personnes ont été réunis : un groupe de femmes, un groupe d'hommes et un groupe mixte de jeunes hommes et de jeunes femmes (identifiés par les habitants comme les « jeunes ») ». De nombreuses informations ont émergé de l'analyse de ces groupes en termes de temps, d'accès et de contrôle de ressources, de capacités décisionnelles. Il est ressorti, par exemple, que « les femmes manquent souvent de temps et d'outils spécifiques (main d'œuvre animale, charrues) pour s'occuper de leurs champs. Elles ne

¹²⁰ Synthesis of findings and Assessment of gaps in research and policy: Urban Areas, Agriculture and Health", Lars Otto Naess, Abdulai Jalloh, Mbène Dièye Faye, Aboubakar Njoya et Harold Roy-Macauley, août 2014 ; www.future-agricultures.org

¹²¹ <http://www.braced.org/fr>

¹²² <http://www.braced.org/about/about-the-knowledge-manager/?com.dotmarketing.htmlpage.language=4>

¹²³ Gouvernance des risques résilients : expérience du Sahel et de la Corne de l'Afrique Elizabeth Carabine, Sabrina Chesterman et Emily Wilkinson, BRACED, nov. 2016

¹²⁴ Pour un montant de 7 millions £ et 1,3 million de personnes dans 4 provinces en bénéficieront.

¹²⁵ Renforcer la résilience en remettant en question les normes sociales: Fiche d'apprentissage #5 Juin 2017

peuvent donc pas les préparer selon les techniques traditionnelles (technique zaï de plantation en fosses, demi-lunes, cordons pierreux), qui permettent de conserver l'eau de pluie, de renforcer le sol et, au final, d'améliorer la quantité et la qualité des récoltes ». Autre enjeu stratégique, l'information météorologique : « soit les femmes n'ont pas accès à une radio soit, si elles y ont accès, leurs horaires de travail les empêchent de l'écouter (...) les femmes ne peuvent écouter la radio que le soir et que, pendant la saison des pluies (lorsque les informations météorologiques sont les plus pertinentes), il était peu probable qu'elles l'écoutent à cause de leur charge de travail ». Différentes recommandations ont été formulées, telles que : diffuser des informations climatiques dans des créneaux horaires où les femmes peuvent écouter la radio ; créer des émissions de radio associant les informations climatiques à des thèmes en rapport avec les questions de genre ; utiliser des canaux plus traditionnels pour garantir la diffusion des informations climatiques (mosquées, églises, marchés, fêtes) ; mobiliser les conseillers de développement communautaire pour identifier et diffuser des exemples de bonnes pratiques tirées de ménages vivant de l'agriculture, qui appliquent des techniques et des connaissances climatiques pour améliorer leur production ; privilégier les cas où ce sont les femmes qui mettent ces pratiques en œuvre.

Initiatives & pratiques n° 24

Auto-évaluation paysanne et résilience climatique

Développé par la FAO, l'outil « Schéma holistique pour l'auto-évaluation paysanne de la résilience climatique » (SHARP) permet aux paysannes d'évaluer leur propre résilience. Il propose une auto-évaluation participative, une analyse des écarts et une évaluation des réponses à l'échelon local avec les agriculteurs-trices et les éleveur-ses et avec les autorités locales et les décideurs, pour évaluer les politiques agricoles et pastorales et l'existence de lacunes. L'exploitation des données recueillies, conjointement aux données climatiques et scientifiques, vise à améliorer les pratiques des agriculteurs-trices, les programmes et les politiques locales et nationales.

Plusieurs programmes pilotes SHARP ont été lancés dans le cadre des projets du Fonds pour l'environnement mondial de la FAO au Burkina Faso, au Mali et au Niger, au Tchad. Toutes les questions de l'enquête initiale comportent une dimension genre, notamment sur l'accès des femmes aux ressources, sur les aspects genre de la résilience et les disparités potentielles au sein des ménages, sur la prise de décisions dans les ménages, les régimes alimentaires et les niveaux d'instruction des différents membres. Les résultats sont ventilés par sexe. Le guide de mise en œuvre du SHARP souligne l'importance d'inclure des femmes dans les évaluations SHARP et donne des indications sur la façon d'aborder les questions sensibles au genre. Une évaluation est en cours¹²⁶.

¹²⁶ <https://agrilinks.org/blog/gender-climate-resilience-preliminary-results-using-sharp> ; <http://www.fao.org/in-action/sharp/sharp-application/fr>

4.2.3 Plaidoyer, initiatives et expertise des organisations des sociétés civiles

Aux niveaux national et international, de nombreux réseaux et organisations des sociétés civiles se mobilisent, à la fois sur des projets sur le terrain, pour l'élaboration d'outils pratiques ainsi que pour mettre en œuvre des plaidoyers en faveur de priorités qu'elles estiment insuffisamment prises en compte par les négociations et les politiques climatiques. Des OSC insistent particulièrement sur l'intégration du genre par la CCNUCC et dans tous les plans d'action et initiatives des institutions, mécanismes climat et programmes.

Les organisations de la société civile mettent l'accent sur certains leviers de changements, tels que l'accès à l'information et la participation de la société civile, l'inclusion des droits humains et de l'égalité femmes-hommes, et de la justice sociale, la nécessaire transformation du modèle économique mondial et des normes commerciales internationale, l'élimination des subventions publiques aux énergies fossiles, l'équité dans les rapports Nord / Sud¹²⁷, impliquant le financement de l'adaptation des pays les plus défavorisés, l'augmentation du niveau de l'Aide publique au développement, la prise en compte de l'agriculture et de l'agro-écologie, jusqu'à présent laissées de côté dans les négociations. Des organisations de la société civile alertent sur le risque que des mécanismes de compensation, comme REDD+, ne dépossèdent des populations locales, et particulièrement les femmes, de la gestion des ressources naturelles qui assurent leur subsistance ou que les mécanismes de financements climat ne soient hors de portée des associations de femmes sur le terrain.

Le processus de la COP 21 aboutissant à l'Accord de Paris sur le climat a été l'occasion de grandes mobilisations internationales et a favorisé la mise en réseau de nombreux acteurs et la publication de textes de plaidoyer, tels que l'Appel mondial des femmes pour la justice climatique¹²⁸, la Position d'associations françaises (et partenaires internationaux) sur Femmes, genre et climat¹²⁹, le plaidoyer de la Marche Mondiale de femmes « Il n'y a pas de justice climatique sans féminisme »¹³⁰, la Déclaration sur le Genre et le Climat des femmes méditerranéennes (avant la COP22)¹³¹, etc.

Le Réseau Climat & Développement, créé dès 2007, rassemble ainsi plus de 80 ONG francophones en Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord, Ile Maurice et en France¹³². Ses objectifs sont de renforcer l'influence de la société civile et des délégué-es africain-es francophones dans les négociations internationales, d'assurer la prise en compte des enjeux de développement au sein des politiques climatique et d'intégrer les problématiques climatiques dans les politiques de développement en Afrique, d'encourager la mise en place de plans intégrant à la fois les enjeux d'amélioration des conditions de vie, d'atténuation des émissions de CO2 et d'adaptation au changement climatique. Le réseau comporte parmi ses membres plusieurs associations actives en

¹²⁷ conformément au principe international des « responsabilités communes mais différenciées », selon que les pays sont historiquement responsables ou non du dérèglement climatique.

¹²⁸ <http://womencimatejustice.org/the-call-french>

¹²⁹ <http://www.adequations.org/spip.php?article2231>

¹³⁰ <http://www.adequations.org/spip.php?article2343>

¹³¹ <http://www.adequations.org/spip.php?article2473>

¹³² avec l'appui de Enda Energie et du Réseau Action Climat-France <http://rac-f.org> lui-même membre du Climate Action Network au niveau international <http://www.climatenetwork.org>

matière de genre, telles que l'association des Femmes Peules et Autochtones du Tchad (*cf. Initiatives & Pratiques n°11*), FEMNET Mali, Women Environmental Program au Burkina Faso. Il a publié une « note de décryptage sur Genre et climat »¹³³

Focus

Extraits des recommandations du réseau africain Climat & développement

- Intégrer les droits humains et l'égalité de genre dans les politiques, programmes, mécanismes et projets à tous les niveaux.
- Renforcer la participation des populations locales et autochtones et des femmes à toutes les étapes du processus de planification des politiques, programmes et projets communaux, nationaux et internationaux.
- Analyser les vulnérabilités et les spécificités pour une meilleure identification des besoins des communautés locales les plus vulnérables. A partir de là, définir plus d'indicateurs sensibles au genre et aux droits humains dans les politiques et projets climat.
- Renforcer les capacités des acteurs de l'administration et de la société civile sur les questions liées au genre et aux droits humains.
- Éliminer les discriminations pour faciliter l'accès des femmes et des populations autochtones aux ressources foncières, écologiques et financières.
- Garantir et opérationnaliser l'accessibilité directe des financements, en priorisant les populations les plus vulnérables notamment les populations autochtones et les femmes.

Initiatives et pratiques n° 25

Un réseau société civile climat au niveau national

Le Reso-Climat Mali est une plateforme créée en 2008, regroupant 103 acteurs de la société civile malienne (ONG, Réseaux d'ONG, associations, opérateurs économiques...) intervenant dans les domaines des changements climatiques et du développement durable. Il est structuré en six groupes thématiques: Atténuation, Adaptation, Transfert de Technologies, Prévention et Gestion des Catastrophes, Plaidoyer/Lobbying, Genre, Économie Verte et Développement Durable. Soutenu notamment par la coopération suédoise, il a lancé un appel à Projet d'Initiatives Locales d'Adaptation Durable aux effets des Changements Climatiques des communautés Rurales vulnérables du Mali (PIL-ADCC) qui a retenu dix projets en 2017.

Une évaluation externe avait pointé en 2013 le manque de lisibilité et de formalisation de l'approche de genre, même si de nombreux projets ont dans la pratique un impact sur l'évolution des relations femmes-hommes. Une stratégie genre a été ensuite élaborée dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Initiatives Locales d'Adaptation Durable des Communautés rurales vulnérable face aux impacts des Changements Climatiques (PIL-ADCC) et un plan d'action en 2017. Un atelier de deux jours a été organisé en février sur genre, approche du développement et outils de transformation sociale. Parmi les objectifs : au moins 30 % de femmes et de jeunes dans les instances de décision de RESO Climat.

Parmi les « constituencies » (constituantes) de la société civile représentées officiellement à la CCNUCC (*cf. 5.3.3*), la Constituante « Femmes et genre » (Women Gender Constituency, WGC)¹³⁴ regroupe des associations et réseaux internationaux

¹³³ <http://climatdeveloppement.org/note-de-decryptage-du-rcd-sur-genre-et-climat/>

¹³⁴ <http://womengenderclimate.org>

investis sur Genre et climat¹³⁵, dont, pour l'Afrique, Women Environmental Programme basée au Nigéria¹³⁶. Elle a un statut d'observatrice à la Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques et assure un suivi étroit de la prise en compte du genre dans les négociations climatiques.

Lancée à la conférence climat de Bali en 2007, la Global Gender and Climate Alliance (GGCA), regroupant des organisations à la fois des agences des Nations unies et des organisations de la société civile, vise elle-aussi à assurer que les décisions, politiques et actions liées à la lutte contre le changement climatique sont sensibles au genre¹³⁷.

Initiatives & pratiques n° 26

Les solutions Genre et climat des femmes

À la COP22 au Maroc en 2016, la WGC a présenté les « solutions Genre et climat », après un appel à propositions parmi les associations du monde entier. Les critères des projets retenus peuvent servir d'exemple pour la prise en compte conjointe du genre et de la transition écologique :

- Garantir l'autosuffisance et une faible consommation de ressources.
- Contribuer à la réduction des émissions de CO2 et/ou à l'adaptation climatique.
- Techniques décentralisées, sûres, abordables, durables.
- Résultats partageables et diffusables.
- Montrer les relations entre la paix, les ressources, la santé.
- Accès égalitaire aux bénéfices.
- Autonomiser les femmes, ne pas alourdir leur charge de travail.
- Promouvoir les droits des femmes et leur participation décisionnelle.

Des organisations de la société civile développent également des méthodologies, expérimentées avec les différents partenaires en Afrique. On trouvera ci-dessous quelques exemples non exhaustifs.

Initiatives et pratiques n° 27

La démarche genre et agriculture durable et résiliente

Avec des associations dans les régions de Tambacounda et de Kédougou au Sénégal, Action Aid / Peuples Solidaires développe une méthode ADRCC (Agriculture Durable et Résiliente au changement Climatique) : formation des femmes à leurs droits, maraîchage pour diversifier les moyens d'existence en préservant les sols, l'eau, l'accès aux semences locales, mise en place de services de transformation des produits agricoles locaux, commercialisation et entrepreneuriat féminin. Testée aussi au Cambodge, cette méthode a fait ses preuves pour renforcer les capacités des agricultrices à gérer de façon durable et autonome leur territoire à l'échelle locale. Une évaluation est en cours au Sénégal et devrait fournir plus d'informations pratiques.

Initiatives et pratiques n° 28

Prendre en compte le genre dans l'analyse des marchés et filières

L'outil Gendered Enterprise and Markets (GEM) de l'ONG Oxfam, destiné aux acteurs du développement, vise à améliorer l'impact des programmes portant sur l'appui aux

¹³⁵ animée notamment par GenderCC, Women in Europe for a Common Future, Women's Environment and Development Organization (WEDO), Asia Pacific Forum on Women, Law and Development...

¹³⁶ <http://www.wepnigeria.net>

¹³⁷ <http://gender-climate.org>

ménages et le renforcement de l'accès au marché. L'outil GEM mobilise une approche « market systems » visant entre autres à renforcer le pouvoir des petits producteurs sur les marchés agricoles, le Leadership économique des femmes, ainsi que l'adaptation et la réduction des risques face au changement climatique. L'outil développe plusieurs approches : appréhension du marché comme un système complexe à saisir, intégrant un ensemble d'acteurs influant sur l'environnement des filières (offre des services, environnement commercial...) ; actions visant à réduire les inégalités de pouvoir (hommes-femmes, producteurs de différents types) et la vulnérabilité environnementale ; participation active des bénéficiaires, y compris des groupes marginalisés (femmes et petits producteurs), dans la mise en place du projet¹³⁸.

Initiatives & pratiques n° 29

Le genre dans les systèmes d'analyse géographique

Etant donné l'importance des outils de diagnostic ou d'évaluation dans le suivi environnemental, une réflexion s'impose sur leur prise en compte du genre, non comme un critère parmi d'autre mais de façon transversale. Par exemple les systèmes d'information géographique (SIG) ont progressivement intégré la participation des populations concernées, notamment pour l'analyse agricole, forestière et foncière. Une étape suivante est la prise en compte du genre avec une pédagogie adaptée. Dresser des cartes des terrains appartenant aux femmes, aux hommes, aux différents groupes sociaux permet aux personnes de visualiser et de prendre conscience des inégalités, favorisant une mise en débat et des négociations, y compris au niveau des agents et des autorités des administrations. Les actrices marginalisées acquièrent aussi des compétences techniques (utilisation de logiciels, de GPS).

Ainsi au Sénégal après une démarche de cartographie les femmes de la Fédération Yakaar Niani Wulli dans la communauté rurale de Koussanar dans la région de Tabacounda ont finalement fait le choix d'une agriculture biologique « saine et durable », avec l'appui d'ONG comme Enda Pronat, qui a organisé des ateliers de formation sur six mois pour 30 femmes et 30 hommes), qui ont ensuite désigné 10 femmes et 10 hommes pour récolter l'information¹³⁹.

Initiatives & pratiques n° 30

Une méthode pour la résilience : l'adaptation à base communautaire intégrant le genre

Au Niger, Mali et Tchad, CARE met œuvre un ensemble de stratégies et d'outils pour favoriser la prise en compte du genre dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques, avec un programme d'apprentissage de la méthode ABC, « adaptation à base communautaire ». L'ABC a lieu « lorsque les groupes et les communautés vulnérables : analysent leurs vulnérabilités, les risques auxquels ils sont exposés et leurs capacités ; renforcent leur capacité d'adaptation ; décident et s'engagent dans des actions qui sont durables, résilientes et sensibles aux informations climatiques et à l'évolution des risques » ; reçoivent l'appui des acteurs locaux et nationaux en termes de : capacité, systèmes, informations, services et politiques »¹⁴⁰. L'intégration d'une

¹³⁸ <http://policy-practice.oxfam.org.uk/our-work/food-livelihoods/gem>

¹³⁹ Cette expérience est développée notamment sur <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/123456789/10066> ; http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/31_Ba_Diop.pdf ; <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/47028/133407.pdf?sequence=1&isAllowed=y> ;

¹⁴⁰ Le Programme d'Apprentissage en Adaptation (ALP) de CARE International, le Programme de Recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (CAAFS ; sur le genre : <https://caafs.cgiar.org/fr/flagships/gender-and-social-inclusion>) et ENDA Energie (<http://endaenergie.org>) ont organisé une activité d'apprentissage régionale sur l'Adaptation à Base Communautaire à Cotonou, au Bénin, en septembre 2013. Le

approche de genre fait partie intégrante de cette démarche, avec notamment un diagnostic à l'aide d'un « marqueur genre », le renforcement de forces collectives des femmes et des filles à travers le modèle des Associations villageoises d'épargne et de crédit, le plaidoyer à base communautaire pour des changements sociaux.

Au Mali, les équipes utilisent également l'approche « Men Engage »¹⁴¹ fondée sur le développement d'alliances stratégiques avec les hommes modèles pour influencer de leurs pairs en faveur de la transformation sociale.

Initiatives et pratiques n° 31

Favoriser la formation des femmes dans des activités de construction climatique

Les domaines de l'habitat, de la construction et de l'architecture sont particulièrement importants à la fois sur le plan social, économique et climatique. Les femmes sont généralement peu impliquées dans ce secteur alors qu'elles passent plus de temps dans les maisons. L'Association pour la Voûte Nubienne (AVN) en France promeut, via ses équipes locales notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger, une technique de construction en matériaux locaux qui a suscité un métier spécifique pour sa mise en oeuvre et un marché via des personnes formées localement. L'Académie AVN de Boromo a initié pour la première fois un atelier de deux jours rassemblant uniquement des femmes, venues de six régions du Burkina, pour impulser une plus grande implication des femmes dans la construction durable¹⁴².

Le niveau d'organisation et de concertation sous-régional est particulièrement important pour suivre et influencer sur des politiques sous-régionales, comme la politique agricole d'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Ainsi, le Comité spécialisé agriculture, environnement, et ressources en eau de la CEDEAO a adopté en décembre 2016 le Programme régional d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la période 2017-2021 (PRIASAN), qui doit être transcrit dans des politiques nationales (PNIASAN). Un enjeu pour les organisations paysannes est de faire valoir l'importance du modèle d'agriculture familiale et durable et de favoriser une vision régionale cohérente.

Initiatives et pratiques n° 32

Intégrer le genre dans les politiques agricoles et dans les organisations paysannes

Les réseaux régionaux d'agriculteurs-trices comme le ROPPA¹⁴³ ont créé des outils méthodologiques pour la participation des organisations paysannes à la définition des politiques agricoles, dans le cadre du processus de révision des programmes régionaux et nationaux lancé par la CEDEAO. Un « Outil d'orientation pour la participation des organisations paysannes au processus d'élaboration des PNIASAN » note que les Programmes régionaux et nationaux d'investissements agricoles « de première génération » ont peu pris en compte le genre et insiste sur le fait que désormais « l'approche genre doit être pleinement intégrée à toutes les étapes du processus. Les femmes doivent être fortement représentées dans toutes les discussions » (sur les PNIASAN). Un objectif est de « faire reconnaître l'égalité des droits des femmes et des

rapport fournit de nombreux exemples notamment au Burkina Faso, au Niger, au Nigéria : http://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2015/12/waf_cba_French.pdf

¹⁴¹ <http://menengage.org> ; <http://menengage.org/regions/afrika>

¹⁴² <http://www.lavoutenubienne.org/fr/avn-burkina-faso>

¹⁴³ <http://www.roppa-afrique.org> : Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest, qui regroupe 13 organisations paysannes nationales membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo).

hommes : au niveau du foncier, de l'accès au crédit, de l'accès à la protection sociale ». Le collège régional des femmes du ROPPA a organisé à Dakar en 2016 en collaboration avec le collège femmes du Conseil national de concertation des ruraux (CNCR) un atelier régional d'échanges sur les pratiques d'accès des femmes au foncier et définition d'une stratégie régionale de plaidoyer. Au Sénégal, les membres du Collège des femmes du CNCR ont adopté en 2017 une nouvelle « stratégie sur le plaidoyer pour un accès des femmes aux ressources productives », qui vise à étendre à d'autres régions l'expérience menée depuis deux ans de plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre dans les régions de Fatick, Ziguinchor et Thiès.

Les réseaux de femmes africaines se mobilisent sur les questions particulièrement stratégiques en matière de genre comme la souveraineté alimentaire, le foncier, les semences paysannes, l'agroécologie. Ainsi mouvement « Nous sommes la solution » rassemble des femmes rurales de cinq pays (Ghana, Guinée Conakry, Mali, Sénégal, Burkina Faso) pour promouvoir l'agro-écologie¹⁴⁴.

L'initiative « Kilimandjaro » a rassemblé des femmes rurales de toute l'Afrique en octobre 2016, qui ont proclamé une « Charte des principes et revendications spécifiquement sur l'accès des femmes à la terre, son utilisation, son contrôle, sa propriété, en hériter et à en disposer et sur les ressources naturelles ». Cette charte a été élaborée à travers un processus consultatif impliquant les membres des Assemblées des femmes rurales et des forums des femmes agricultrices de plus de 22 pays d'Afrique.

Focus

Extrait de la charte des femmes africaines sur le foncier

- Autonomisation des femmes en leur permettant d'accéder à leurs droits fonciers, à la technologie et aux ressources financières pour améliorer leurs moyens de subsistance.
- Traduction des politiques et des lois foncières en des langues locales accessibles.
- Inventaire numérique ventilé par sexe du patrimoine foncier pour les terres publiques, communautaires, et privées de sorte que toutes les terres soient identifiées, enregistrées et rendues publiques pour la protection.
- Participation des femmes à 50 % aux organes de prise de décision et de mise en oeuvre des solutions liées au foncier (y compris dans la détermination de la valeur des terres et le paiement des compensations pour les ressources naturelles)
- Obligation pour les gouvernements d'éviter les investissements portant sur le foncier qui déplacent de force les communautés rurales, en particulier les femmes et les enfants.
- Les investissements fonciers doivent être faits en partenariat avec les communautés, les gouvernements et les investisseurs – l'emploi ; les projets de développement (eau, routes, écoles, hôpitaux, etc.) avec au minimum une part de 40 % des bénéficiaires ; protection de l'environnement
- Reconnaissance et protection des terres pastorales par la loi et d'autres mécanismes.
- Interdiction des pratiques traditionnelles et culturelles néfastes et oppressives qui minent les droits des femmes, y compris celles qui interdisent aux femmes d'hériter des terres et d'autres ressources.

¹⁴⁴ Témoignages : <http://www.iedafrique.org/Entretiens-portraits-avec-femmes.html> ;
http://www.newfieldfound.org/pdfs/WATS_Lancement.pdf ;
<http://www.leconomistedufaso.bf/2017/06/05/agriculture-femmes-a-lecole-de-lagro-ecologie/>

5. Enseignements et recommandations

Les pouvoirs publics comme les organisations de la société civile affirment que les politiques de genre et celles touchant le climat, l'environnement et le développement durable peuvent se renforcer mutuellement. L'éradication des inégalités femmes-hommes et l'autonomisation des femmes a en effet un impact positif sur les capacités de résilience des personnes et des groupes sociaux et favorise par ailleurs l'émergence et la multiplication d'initiatives de transition écologique. Pourtant, dans les faits, les choses n'évoluent que lentement. Il est donc important d'identifier les principaux obstacles et les leviers de changement les plus opérationnels. Les enseignements des différentes initiatives examinés à titre d'exemples dans cette étude offrent des perspectives pour systématiser la prise en compte du genre dans les politiques climatiques aux niveaux local, national et sous-régional.

5.1 Obstacles, questionnements et réponses possibles

Renforcer la formation et l'accompagnement

Comme on l'a vu précédemment (partie 3), les documents de politique climatique intègrent pour la plupart des aspects de genre. Souvent, on mentionne les femmes¹⁴⁵ au titre de leur « vulnérabilité ». On trouve moins d'analyses sur les rapports sociaux entre femmes et hommes, marqués par des inégalités d'accès et de contrôle de facteurs de production, de biens, de représentation et de capacité décisionnelle. Sur le terrain et dans la formulation de résultats attendus des activités menées, les opérateurs font-ils tous la distinction entre une approche « femme » et une approche « genre » dans le domaine climat et ressources naturelles ? Des outils pratiques « genre et climat » utilisés par certains acteurs publics et de la société civile ont montré leur utilité pour une approche participative et transformative favorisant à la fois la résilience* et l'égalité femmes-hommes (cf. par exemple « Initiatives & pratiques » n° 23 à 31, 33 à 38). Mais beaucoup d'acteurs ne les connaissent pas encore. Par ailleurs, « informer et sensibiliser les femmes (et les jeunes) aux changements climatiques » est un objectif (parfois le seul) qui revient souvent dans les stratégies. S'il est important de favoriser un accès équitable à l'information, les femmes doivent aussi être appréhendées en tant qu'actrices détenant des informations et connaissances spécifiques.

⇒ *Il est donc utile de renforcer la formation en genre et climat de l'ensemble des actrices et acteurs impliqués, de diffuser les outils techniques de l'approche de genre ainsi que, au-delà des projets ponctuels, de soutenir des programmes pilotes de recherche-actions sur la durée (trois à cinq ans). Ceux-ci sont indispensables pour documenter l'évolution permanente des rapports de genre au regard des changements climatiques et environnementaux et formuler de nouvelles pistes pour l'action. Dans ces programmes et dans l'approche genre et climat en général, les femmes doivent être considérées comme des actrices à part entière, pourvoyeuses d'informations et de savoirs.*

¹⁴⁵ et généralement les femmes sont associées aux « jeunes », groupe social considéré lui aussi comme objet de discriminations et manquant de pouvoir décisionnel.

Focus

Différents niveaux d'intégration des femmes et du genre

L'analyse de genre distingue des niveaux de prise en compte du genre qui gagneraient à figurer explicitement dans les documents de politiques, programmes et projets Genre, climat et ressources naturelles et dans les formations des personnes chargées de leur mise en œuvre. Ainsi en ce qui concerne la participation des femmes ou les projets qui s'adressent à elle, il est nécessaire de distinguer et d'articuler les résultats attendus en ce qui concerne :

- Les femmes comme groupe « **vulnérable** » : en raison de la plus grande pauvreté, des discriminations sociales, environnementales, économiques, juridiques, culturelles etc.
- Les femmes comme « **bénéficiaires** » : nécessitant un appui spécifique pour le renforcement de capacités, l'accès à des **ressources**.
- Les femmes comme « **actrices** » : détentrices de savoirs pris en compte, membres de concertations, participant à l'élaboration d'initiatives.
- Les femmes comme **agentes de la transformation** sociale et politique : dirigeant des programmes, participant à la prise de décision, à des changements juridiques, etc.

De la même façon, les documents internationaux sur genre et climat insistent sur la distinction et l'articulation à opérer entre :

- **Sensible au genre** (« gender sensitive ») : prenant en compte des aspects de genre, comme l'analyse des rôles sociaux des femmes et des hommes et des inégalités femmes-hommes, permettant une analyse sexo-spécifique des vulnérabilités et des impacts.
- **Intégrant le genre de façon transversale** (« gender responsive ») : prenant en compte le genre de façon globale et intégrée, dans le budget, les résultats attendus, les indicateurs...
- **Perspective transformative de genre** (« gender-transformative ») : axée sur la recherche de transformation sociale, politique, institutionnelle des rapports sociaux entre femmes et hommes, incluant le changement des mentalités, l'éradication des stéréotypes et des violences de genre, la participation des hommes à l'égalité et aux droits des femmes¹⁴⁶.

Mettre en place des mécanismes d'observation et de suivi

Les Plans nationaux d'adaptation*, les Contributions déterminées au niveau national et autres documents de politiques climatiques ou environnementales font peu référence aux engagements concernant l'égalité femmes-hommes (Politique nationale genre, rapports nationaux au comité Cedef à l'ONU, rapports périodiques de mise en œuvre du Programme d'action de Pékin, etc. Cf. 4.1) ainsi qu'aux engagements continentaux (Union africaine, Nepad) et sous-régionaux (Cedeao) concernant le genre.

⇒ *Ne serait-il pas pertinent d'investir plus de moyens pour que les ministères en charge de la Politique nationale Genre mettent en place, en partenariat avec les instances de concertation avec la société civile, des volets d'observatoires de la mise en œuvre du genre dans l'ensemble des politiques publiques liées à l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique et énergétique (en lien avec les Objectifs de développement durable et notamment l'ODD n°5 sur l'égalité et l'autonomisation des femmes) ? Il existe*

¹⁴⁶ Cf. la brochure pédagogique "Vers l'égalité des femmes et des hommes : questionner les masculinités", Adéquations, 2016 <http://www.aequations.org/spip.php?article2437>

*d'ailleurs déjà des observatoires du suivi de la mise en œuvre des PNG et de l'égalité de genre ainsi que des réseaux des sociétés civiles.*¹⁴⁷

Développer la budgétisation sensible au genre

Mais la multiplication des documents politiques et stratégiques et leur empilement en fonction des agendas internationaux – plans d'action des conventions environnementales internationales, de l'agenda climat, cadres de lutte contre la pauvreté, puis politiques pour la « croissance verte », mise en œuvre des engagements internationaux sur l'égalité femmes-hommes et l'élimination des discriminations envers les femmes, OMD puis ODD - rendent ardue une lecture des objectifs, activités et résultats genre liés aux questions climatiques et de gestion des ressources naturelles.

⇒ *Face à cette complexité, la mise en œuvre d'une réelle budgétisation sensible au genre nationale (et locale, via notamment les processus de décentralisation et les Plans de développement communaux¹⁴⁸), articulée à la budgétisation climat qui se développe, pourrait être une solution opérationnelle pour analyser l'impact des politiques sur les femmes et les hommes, réorienter les budgets et mesurer les évolutions. Des outils ont récemment été créés sur la BSG, comme au Sénégal le « Guide pour les facilitateurs de budget sensible au genre : une approche pratique »¹⁴⁹.*

Focus

La budgétisation sensible au genre, outil d'analyse

Dans le cadre de la BSG, l'analyse du budget des dépenses comporte des tableaux sur les effectifs des femmes et des hommes dans la fonction publique. Ainsi, le tableau du personnel du ministère de l'Environnement et du Développement durable du Sénégal (2013) montre que 736 hommes sont employés pour 63 femmes, soit un rapport de parité d'une moyenne 9% (allant de 20% à Dakar à 0% à Kaffrine où 23 hommes et 0 femmes étaient employés en 2013). « Les effectifs de femmes les plus importants sont enregistrés dans les postes de secrétaire et assistant, avec, au niveau des fonctionnaires 6 femmes assistantes contre 7 hommes, pour les secrétaires, 17 femmes contre 4 hommes, pour les directeurs, 2 femmes, au poste de Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement et de Directeur de l'Environnement et des Établissements classés, contre 12 hommes. Au niveau des chefs de division, une seule femme est enregistrée à côté des 26 hommes et pour les chefs d'inspection, aucune femme n'est enregistrée sur l'effectif de 14 composés d'hommes. (...) Un énoncé budgétaire sensible au genre du ministère aurait permis de chiffrer le coût d'une meilleure intégration des femmes dans les postes de prise de décision et de le prendre en compte dans le budget ».

¹⁴⁷ Comme le réseau des observatoires de genre, ROEG, développé par l'association et réseau francophone Genre en Action <http://www.observatoiresduggenre.com>

¹⁴⁸ Cf. par exemple le programme conjoint ONU Femmes - UNCDF - PNUD « équité de genre dans la gouvernance locale (GELD) » dans le cadre du programme de développement local (PNDL) mené entre 2009 et 2013 visant à « générer une planification, une programmation et une budgétisation sensibles au genre grâce à des réformes institutionnelles, des mécanismes de financement favorisant une autonomie accrue et des débats politiques suscitant la réflexion » : <http://www.pndl.org/Equite-de-genre-dans-la.html>

¹⁴⁹ élaboré dans le cadre du programme « Financement de l'Égalité des Sexes » (F4GE) et du Programme Développement Local sensible au Genre (GELD) pour appuyer le gouvernement du Sénégal à prendre en compte le genre dans les politiques sectorielles et le budget. Il fait suite au « Guide Méthodologique pour la prise en compte du genre dans les programmes et projets » élaboré par la Direction de l'Équité et de l'Égalité du Genre (Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social), financé par le Fonds des Nations unies pour la Population (FNUAP) <http://africa.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2016/04/guide-bsg>

Renforcer l'action au niveau territorial

Le niveau territorial apparaît déterminant dans la traduction des politiques d'adaptation et l'organisation concrète d'une résilience sociale et climatique intégrant le genre au plus près des préoccupations, des savoirs et des initiatives. Ce niveau de gouvernance et de projets permet une meilleure participation des femmes et des organisations de femmes, une mise en œuvre de méthodologies appropriables par ces associations, une évaluation des impacts et une observation de l'évolution des relations de genre. C'est aussi un niveau permettant les expériences de budget participatif¹⁵⁰.

⇒ *Les Plans de développement communaux et les processus de décentralisation en Afrique de l'Ouest devraient être systématiquement formulés et analysés en incluant le genre et la résilience climatique. Le renforcement du genre au niveau territorial / climat permettrait de plus de générer des données sexo-spécifiques et d'alimenter la recherche-action. La coopération décentralisée a un rôle à jouer, notamment dans le cadre de ses appuis à la gouvernance locale. Enfin les réseaux, alliances et campagnes sur le climat développés par des collectivités territoriales¹⁵¹ pourraient rappeler l'importance du genre et le mettre en pratique dans leurs partenariats en direction de l'Afrique.*

Initiatives et pratiques n° 33

Intégrer genre et climat dans la planification territoriale

Au Sénégal, la loi du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales réaffirme l'attribution d'une compétence propre et pleine en matière de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement. Cette loi érige le principe de la participation citoyenne.

La Plateforme nationale de la planification locale¹⁵² au Sénégal estime néanmoins que « les thématiques transversales développées par les acteurs du développement territorial sont insuffisamment intégrées dans ce vaste processus ». Ces thématiques sont « le genre, le changement climatique, la nutrition, les migrations ». Un atelier national d'intégration de ces dimensions a été organisé en juillet 2017 en vue de produire des outils pratiques. Un document préparatoire estime que « la dimension genre doit être prise en compte dans l'élaboration des plans, des méthodes, des outils et des instruments qui affectent la vie quotidienne de la population locale (...) il est nécessaire que le genre soit pris en charge dans les processus de planification et de budgétisation des plans de développement ». En ce qui concerne le climat, « les nombreuses tentatives de prise en charge de l'adaptation et de l'atténuation à l'échelle communale ou communautaire, grâce au parrainage de projets/programmes, ne sont pas suivies d'effets perceptibles ou durables sur le terrain (...) car les actions d'adaptation et de résilience proposées face aux risques et catastrophes climatiques n'intègrent pas les outils de planification et n'ont, par conséquent, pas d'incidences

¹⁵⁰ Ainsi la Charte de la participation citoyenne et du droit à la Cité de collectivités locales au Sénégal formule les principes suivants : a. La démocratie locale et la participation citoyenne à la gestion publique locale ; b. Les pouvoirs locaux, le Bien commun et le contrôle citoyen ; c. Le développement socio-économique inclusif fondé sur l'égalité et l'équité de genre ; d. Le cadre de vie et l'environnement ; <http://endaecopop.org>

¹⁵¹ comme l'initiative Vision de 5 ans de villes et régions des cinq continents, représentant près d'un cinquième de la population mondiale une <http://newsroom.unfccc.int/lpaa-fr/villes-et-region> ; la Convention des maires pour le climat <http://www.covenantofmayors.eu/> ; Le Pacte des Etats et régions

<https://www.theclimategroup.org/project/compact-states-and-regions> ; L'Alliance des villes pour le leadership de la finance climatique (CCFLA) <http://www.citiesclimatefinance.org/> ; <http://www.climatealliance.org/> qui rassemble des collectivités européennes qui développent des partenariats avec les communautés autochtones en Amazonie, etc.

¹⁵² <http://www.pndl.org>

budgétaires »¹⁵³. L'accent mis dans les deux cas (genre et climat) sur les procédures budgétaires locales fournit une piste essentielle pour l'effectivité des actions. Notons que le plus souvent, « genre » et « environnement » constituent des points d'attention présentés séparément : il serait judicieux de les traiter en synergie.

Articuler climat, biodiversité, désertification, grâce à l'approche genre

Par ailleurs, l'analyse des bilans périodiques de mise en œuvre des deux autres conventions de la Conférence de Rio (Biodiversité et Lutte contre la désertification), montre que bien que si le genre figurait explicitement dans le texte de ces conventions (du moins « la participation des femmes », cf. 3.8), faisant l'objet de développements dans les premiers plans d'action, il tend à évaporer si l'on ne maintient pas une vigilance et si les bonnes pratiques ne sont pas suffisamment capitalisées et diffusées.

⇒ *Une meilleure intégration des enjeux climat, désertification et biodiversité serait un gage d'efficacité accrue de ces politiques interdépendantes. L'approche par le genre et la réduction des inégalités sociales en général peut constituer un point d'entrée efficace pour accroître la cohérence des politiques.*

Favoriser la mixité professionnelle

Autre contrainte pour l'égalité, la mixité et le genre : la majorité des points focaux, experts, cadres et techniciens sur les enjeux climatique, biodiversité, désertification et autres politiques environnementales restent des hommes. La Convention sur la lutte contre la désertification par exemple émis une recommandation pour renforcer l'équilibre hommes / femmes dans les panels d'experts indépendants (cf. focus p. 40).

Focus

Un manque de mixité professionnelle ?

Bien que mixité ne signifie pas automatiquement égalité et que la présence de femmes ne garantisse pas la mise en œuvre d'une approche de genre, la sous-représentation très nette des femmes dans la plupart des instances et équipes techniques, dès qu'il s'agit de questions touchant les ressources naturelles, la biodiversité, la lutte contre la désertification, est un facteur de déséquilibre. Les compte-rendus et rapports de réunions de concertation, de séminaires de renforcement de capacités, etc. qui donnent la liste des participants (ainsi que les photos de l'assistance...) et les organigrammes d'institutions et de ministères constituent de bons indicateurs. Ainsi, dans le PNA du Burkina Faso, la liste des participants techniques et points focaux ministériels en annexe fait apparaître presque exclusivement des hommes. Au Niger, l'organigramme du Conseil national de l'environnement pour un développement durable (en date de 2013) mentionne 3 femmes sur 10 membres représentant les différentes unités et commissions sectorielles. Les rapports sur les politiques climatiques témoignent eux-aussi du peu de femmes dans les ministères et services techniques.

⇒ *Sur le long terme, des efforts doivent être faits pour favoriser l'orientation scolaire non stéréotypée et la présence d'étudiantes dans les domaines scientifiques et techniques*

¹⁵³ TDR de l'Atelier national d'intégration des dimensions transversales (Genre, nutrition, changement climatique et migration) dans le guide national de planification du développement territorial. Plateforme nationale de la planification locale au Sénégal

touchant l'environnement ainsi que pour aider les femmes à accéder à des responsabilités dans les instances d'expertise, le cas échéant via des systèmes de quotas.

Les pays doivent également nommer un-e expert-e genre participant aux négociations climatiques, conformément au programme genre adopté à la COP22. Il semble que ce soit encore loin d'être le cas¹⁵⁴.

Renforcer les échanges au sein de la francophonie

L'examen des programmes et projets sur genre et climat suggère qu'il existe une expertise plus développée (et plus de moyens) et en tout cas mieux diffusée dans la sphère anglo-saxonne ou en Asie, mais avec des documents de capitalisations et méthodologiques souvent en anglais. Beaucoup de références utiles, y compris des documents de stratégies et de conditionnalités genre et climat d'institutions internationales ne sont disponibles en français.

⇒ *Un effort et des moyens accrus sont nécessaires pour traduire en français et rendre accessible aux décideurs, technicien-nes et ONG l'ensemble des outils disponibles.*

Initiatives et pratiques n° 34

Développer les expériences francophones

Une initiative pilote *Genre et climat dans l'espace francophone* est développée dans cinq pays par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) avec le soutien de la région Bruxelles-Capitale¹⁵⁵. Au Sénégal, un projet à Cayar, porté par l'Association Ouest Africaine pour le développement de la pêche artisanale vise à renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation des femmes transformatrices de produits halieutiques au changement climatique et à soutenir leur plaidoyer auprès des autorités locales. Un autre projet à Fadiouth vise les capacités de résilience et d'adaptation des femmes transformatrices de coquillages, de renforcer leur rôle économique, leur position sociale et la justice sociale pour réduire les inégalités homme-femme dans le secteur de la pêche et de la valorisation des ressources halieutiques.

Valoriser et diffuser les savoirs acquis et les expériences

Du fait de leur situation particulière, les pays de la zone soudano-sahélienne ont une longue pratique de l'observation et de la documentation des évolutions environnementales de leurs pays et des spécificités écologiques et sociales des différentes régions à l'intérieur des pays¹⁵⁶, ainsi que de gestion des crises, comme les sécheresses. Les populations et particulièrement les groupements, associations et coopératives de femmes développent depuis des années de nombreuses initiatives sur le terrain, telles que : fabrication de compost, agriculture biologique et permaculture, aquaculture, régénération forestière, utilisation des foyers améliorés, fabrication d'objets utilitaires avec des matériaux locaux, gestion de l'eau, tri et recyclage des déchets ménagers en ville, restauration de rue avec des produits locaux, initiatives d'éducation à l'environnement... Tout cet acquis et le lien entre les aspects environnementaux et économiques gagneraient à être mieux valorisés, capitalisés et mis

¹⁵⁴ http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/10356.php

¹⁵⁵ Bénin, Burundi, RDC, Sénégal, Togo

¹⁵⁶ De ce point de vue il conviendrait de développer les connaissances genre et climat spécifique aux zones sahariennes, sahéliennes et soudanienne.

à disposition de tous publics de façon continue et non par à-coup en fonction des programmes ponctuels rendus possibles par des financements internationaux.

⇒ *En particulier les sites web des ministères et autres agences liées à l'écologie et au climat ainsi qu'à la Politique nationale de genre devraient prévoir des budgets pour centraliser et rendre disponibles l'ensemble des documents de politiques (notamment ceux de mise en œuvre pluri-annuelle des grandes orientations politiques et d'évaluation périodiques¹⁵⁷). De leur côté, les associations et organisations de la société civile devraient également être formées et soutenues pour effectuer systématiquement des diagnostics de genre et capitaliser et formaliser des retours d'expériences au regard du genre, beaucoup moins nombreuses dans la sphère francophone.*

Initiatives et pratiques n° 35

Une politique de genre dans le suivi écologique

Le Centre de Suivi Ecologique au Sénégal (CSE), qui a pour mission « la collecte, la saisie, le traitement, l'analyse et la diffusion des données et des informations sur le territoire, sur les ressources naturelles et sur l'environnement en vue de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, à tous les niveaux de décision », s'est doté en 2015 d'une Politique de genre. Celle-ci vise à « promouvoir une culture de genre au niveau institutionnel ; à intégrer le genre dans les projets et programmes du CSE ». Parmi les objectifs : créer des outils pour que les agent-es du Centre de Suivi Ecologique intègrent le genre dans leurs activités ainsi qu'un jeu d'indicateurs sensibles au genre, systématiser la désagrégation par sexe lors de la collecte, du traitement et de la diffusion des données socio-économiques¹⁵⁸.

Développer la prise en compte du genre dans les politiques urbaines

Si le secteur AFOLU (Agriculture/Elevage et Utilisation des terres) est le plus mis en avant dans les politiques climatiques, l'adaptation en milieu urbain est un champ de plus en plus important. Les populations du Burkina Faso, du Mali, du Niger restent très majoritairement rurales, mais au Sénégal près de 40% des personnes vivent maintenant en milieu urbain et plus de 46% au Nigéria. Les documents de PNA comportent peu de développements sur l'urbanisation et l'habitat durables et la résilience en milieu urbain (notamment face aux inondations qui se multiplient et à l'érosion côtière) ainsi que sur les impacts en termes de genre et les objectifs en matière de participation équitable des femmes et des hommes à la gouvernance des villes.

⇒ *Les Plans climat territoriaux des grandes villes, appelés à se développer, devraient inclure des diagnostics et des objectifs de genre. Une sensibilisation aux engagements sur le genre figurant dans le Programme d'action suite à la dernière conférence Habitat pourrait être un levier pour combiner les aspects climat et genre des politiques publiques.*

Focus

Habitat III, un nouveau Programme pour les Villes

Un nouveau Programme pour les villes a été adopté à la Conférence Habitat III en octobre 2016. Il affirme l'égalité des sexes dès son introduction et comporte de

¹⁵⁷ Beaucoup de sites publics en effet ne sont pas à jour et certains même disparaissent, faute de maintenance et de renouvellement de noms de domaine.

¹⁵⁸ <https://www.cse.sn/index.php/fr/politiques>

nombreux engagements concernant la participation des femmes à la gouvernance des villes, la sécurité, l'accès équitable aux ressources etc.; ainsi « Promouvoir une planification et des investissements qui tiennent compte des questions d'âge et d'égalité des sexes, en vue de mettre à la disposition de tous des moyens de mobilité urbaine viables, sûrs et accessibles, ainsi que des systèmes de transport de passagers et de fret économes en ressources » (f), « promouvoir, aux échelons appropriés de l'administration, dont les échelons infranational et local, le renforcement de la sécurité des droits fonciers pour tous, tout en reconnaissant la pluralité des types de régime foncier », ainsi que « élaborer, dans la continuité des droits fonciers et des droits de propriété, des solutions adaptées qui prennent en compte les questions d'âge, d'égalité des sexes et d'environnement, en accordant une attention particulière à la sécurité des droits fonciers des femmes, élément clef de l'autonomisation, notamment en mettant en place des mécanismes administratifs efficaces ». (art.35)

Favoriser les mécanismes et projets de cogestion de ressources naturelles

Les expériences de cogestion de ressources naturelles entre Etat ou collectivités et populations, même si elles sont complexes à mettre en œuvre sur la durée, sont des atouts face au changement climatique. Ainsi, les forêts classées ou non et les aires protégées d'Afrique de l'Ouest ne pourront réellement se maintenir, se développer et s'adapter aux changements climatiques que si les populations locales sont intégrées dans leur gestion. Pour cela il est nécessaire de prendre appui sur les connaissances et compétences spécifiques des femmes, la reconnaissance de leurs droits d'usage, leur participation paritaire à la gouvernance et aux programmes scientifiques, la répartition équitable des revenus entre femmes et hommes.¹⁵⁹

Initiatives et pratiques n° 36

Les femmes, en pointe dans la gestion durable des réserves naturelles

Au Sénégal, la réserve naturelle de Poponguine, de 1000 hectares côtiers dans la région de Thiès, a été créée dès 1986 et entretenue par le Collectif des Goupements de Femmes pour la Protection de la Nature (COPRONAT), en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat¹⁶⁰. Un groupement d'intérêt économique rassemble maintenant plus de 1500 femmes de huit villages de Popenguine et alentour, avec l'appui de partenaires internationaux comme le WWF et la structure de gestion intégrée des ressources maritimes et côtières, organe de la Wetlands International. Les femmes sont formées à la protection de l'environnement. Avec des écoguides et bénévoles, elles entretiennent notamment le pare feu de 10km qui ceinture la réserve, collectent le bois-énergie de façon durable, nettoient la plage, mettent en place un cordon pierreux anti-érosion, reboisent la zone en arbres à différents usages, notamment fruitiers pour la vente, gèrent des ordures ménagères par le compostage. Elles ont également mis en place une mutuelle d'épargne, des banques de combustibles et de céréales¹⁶¹.

¹⁵⁹ Remarques issues de l'atelier « Réflexion sur le renforcement des capacités des femmes dans les processus de concertation et de gestion des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest » en 2007 à Dakar, du Programme Aires Protégées pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest (PAPACO) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA). Une publication est issue de cet atelier « Genre et équité dans les aires protégées en Afrique de l'Ouest », Julienne N. Anoko, FIBA, UICN, 2008

¹⁶⁰ Projet signalé par l'association REFDAF au Sénégal

¹⁶¹ Le COPRONAT a été lauréat du Prix Equateur. L'Initiative Equateur réunit les Nations unies, les gouvernements, la société civile, les entreprises et les organisations de base pour des solutions locales de développement durable pour les gens, la nature et les communautés résilientes. <http://www.equatorinitiative.org>

⇒ *Les activités de préservation de sites, en lien avec l'écotourisme, qui génèrent des emplois et des revenus tout en favorisant la résilience climatique (et constituent des supports pour la recherche écologique comme pour l'éducation à l'environnement notamment auprès des jeunes) sont donc à développer dans les Plans climat, en prenant en compte les expériences et les recommandations en matière de genre.*

Sensibiliser les jeunes, s'appuyer sur les médias

Un autre enjeu important est l'appropriation des enjeux genre et climat par l'ensemble de la population¹⁶² et tout particulièrement par les jeunes, garçons et filles, compte-tenu de la fraction énorme qu'ils constituent dans les pays concernés. Au moins 64% de la population des pays de l'espace Sahel et Afrique de l'Ouest ont moins de 25 ans. Au Burkina Faso, plus de 45% des personnes ont moins de 14 ans. Différents outils existent, comme les Programmes d'action pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable, les démarches d'éducation au changement climatique qui se développent ainsi que les récentes Stratégies nationales d'apprentissage sur les changements climatiques, comme celles adoptées en 2016 et 2017 par le Niger et le Burkina Faso¹⁶³.

⇒ *Ces outils d'éducation, de connaissance et de vulgarisation devraient systématiquement intégrer une analyse de genre. L'approche par le lien entre droits de l'enfant, égalité filles-garçons et adaptation / résilience est à renforcer dans le champ de l'éducation à l'environnement vers un développement durable, qui vise particulièrement le public jeune.*

Initiatives et pratiques n° 37

Le genre dans l'éducation à l'environnement et au développement durable

Suite à un séminaire « Éduquer à l'environnement en vue du développement durable » organisé conjointement par le Syndicat National de l'Éducation et de la Culture du Mali et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) en janvier 2011, un guide d'activités pédagogiques en EEDD a été réalisé destiné aux jeunes de tous les cycles d'enseignement du Mali¹⁶⁴. Il comporte différents apports concernant l'approche genre et développement, l'égalité filles-garçons et le droit à l'éducation comme partie intégrante des comportements citoyens, base du développement durable. Des guides ont également été produits au Niger¹⁶⁵ et au Burkina Faso¹⁶⁶ dans le cadre de séminaires de formation similaires organisés par le Syndicat National des Enseignants du Niger (SNEN) et le Syndicat National des Enseignants Africains du Burkina Faso (SNEA-B).

¹⁶² Ce qui constitue d'ailleurs un engagement, selon l'article 6 de la CCNUCC sur le fait de « favoriser des actions d'élaboration et de mise en oeuvre de programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur le changement climatique et ses effets ». et « favoriser l'accès public aux informations concernant les changements climatiques et leurs effets ».

¹⁶³ dans le cadre du Partenariat d'apprentissage de l'Unité d'action des Nations unies en matière de changements climatiques (UN CC:Learn) ; <http://www.uncclearn.org/fr/nouvelles/le-niger-valide-sa-strategie-nationale-dapprentissage-sur-les-changements-climatiques> ; <http://www.uncclearn.org/fr/nouvelles/le-pays-des-hommes-integres-lance-sa-strategie-nationale-dapprentissage-sur-les>

¹⁶⁴ http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/international/mali-eduquer-environnement.pdf ; réalisé avec la contribution financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)

¹⁶⁵ http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/international/eduquer_environnement_en_vue_developpement_durable_pour_avenir_viable.pdf

¹⁶⁶ http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/international/burkina-faso-eduquer-environnement.pdf

⇒ De la même façon, les médias (par exemple la radio en milieu rural, les radios communautaires, les blogs en milieu urbain) sont des outils très efficaces pour diffuser des programmes d'information climatiques et météorologique, vulgariser les connaissances mais aussi recueillir des informations et des expériences au plus près du terrain et organiser un dialogue sur l'égalité femmes-hommes et le climat, en invitant à la fois des personnes intervenant sur le climat, l'agriculture et sur le genre et en croisant les savoirs.

Initiatives et pratiques n° 38

Le climat et le genre dans les médias

Les médias ont tendance à publier plus d'informations sur les catastrophes climatiques que sur les solutions. Les auteurs d'un guide publié par l'Unesco « ont demandé à des spécialistes africains du changement climatique issus du monde universitaire, d'organisations de la société civile et d'organismes gouvernementaux quels aspects du changement climatique ils souhaitaient voir davantage traités dans les médias ». D'après leurs réponses figurent : « un traitement plus important de l'état d'avancement des programmes et Plans nationaux d'adaptation », « davantage de sujets décrivant comment le changement climatique affecte différemment les hommes et les femmes, les jeunes et les personnes âgées ».

Dans ses recommandations, l'Unesco demande de prendre en compte le genre (ainsi que les générations) : « Citez des gens d'horizons variés. Le changement climatique affecte tout le monde et tout le monde peut y riposter différemment. Pensez à la fois en termes de genre et de génération. Le changement climatique aura des répercussions différentes pour les hommes et pour les femmes. Les personnes jeunes et les personnes âgées sont plus vulnérables que les personnes d'âge mûr en bonne santé. Leurs points de vue respectifs sont également différents. Les personnes très âgées ont des souvenirs lointains et peuvent décrire des décennies entières d'évolution. Les personnes jeunes hériteront des problèmes du changement climatique et peuvent de ce fait avoir des points de vue percutants. En parlant du changement climatique à beaucoup de gens de catégories différentes, vous enrichirez votre connaissance du phénomène et vous aurez davantage d'idées de sujets ainsi que de nouveaux angles possibles pour en parler »¹⁶⁷.

Articuler politiques climatiques et politiques sociales

Les politiques et mécanismes sociaux pourtant essentiels pour la résilience face aux crises écologiques et aux risques climatiques ne sont guère mentionnés dans les documents de politiques climatiques : politiques de santé en général¹⁶⁸, assurance sociale, mutuelles de santé (au vu de l'augmentation des problèmes sanitaires qui pèsent sur les femmes, en charge des personnes malades ou dépendantes), structures de garderie d'enfants et d'une manière générale les services publics au niveau local. Ainsi les « filets sociaux de sécurité » sont importants pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

¹⁶⁷ « Le changement climatique en Afrique, Guide à l'intention des journalistes » publié par l'Unesco en 2014 à l'attention des « journalistes, rédacteurs en chef, enseignants et formateurs en journalisme ».

¹⁶⁸ Lors de la 16ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il a été décidé que les pays devront mettre en œuvre un ensemble d'interventions environnementales et de santé publique visant à renforcer leur résilience en élaborant et en exécutant des plans nationaux d'adaptation de la santé publique au changement climatique, qui devraient être des composantes des PNA. Un Plan d'action Adaptation au changement climatique en Afrique, Plan d'action pour le secteur de la santé pour 2012-2016 avait été adopté par la Région Afrique de l'OMS, la BAD, le PNUE et d'autres partenaires. Il ne comporte pas de composante genre.

Initiatives et pratiques n° 39

Le rôle de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

Le Programme Régional d'Appui aux Filets Nationaux de Sécurité Sociale en Afrique de l'Ouest - PRAFNSS de la CEDEAO vise ainsi à aider les pays membres à concevoir et mettre en œuvre des programmes relatifs aux filets sociaux de sécurité, par le biais de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), basée à Lomé. Avec l'appui financier de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID), il s'agit de cofinancer des projets innovants mis en œuvre par « les ONG internationales, nationales et locales, les fédérations, associations et organisations de producteurs / productrices, d'éleveurs, d'agro-pasteurs et de l'agro-industrie, les associations des femmes rurales ainsi que par les collectivités locales »¹⁶⁹.

⇒ *Un lien accru doit être fait entre résilience sociale et résilience climatique, entre les Plans nationaux d'adaptation et les politiques visant la réduction de la pauvreté et des inégalités, le renforcement des services publics et la mise en place de protection sociale et des filets sociaux de sécurité. Dans le domaine agricole et alimentaire, les femmes sont directement concernées et doivent être systématiquement partie-prenantes comme actrices et pas seulement comme « bénéficiaires ».*

Impliquer et renforcer les organisations de la société civile

Aux niveaux national, sous-régional et international, des organisations très diverses des sociétés civiles se mobilisent dans des projets sur le terrain et des plaidoyers pour la prise en compte du genre dans les négociations et les politiques climatiques. D'une part certaines développent des outils pratiques et participatifs (comme l'adaptation communautaire intégrant le genre) ; d'autre part elles attirent l'attention sur l'urgence d'une « justice climatique » impliquant de renforcer la prise en compte des droits humains et de la lutte contre les inégalités dans les politiques climatiques et d'intégrer dans les accords climatiques des priorités comme l'organisation économique et commerciale internationale, le financement du développement, l'agriculture et l'agro-écologie. L'étude montre que la plupart des processus NAPA et NAP et d'élaboration d'autres politiques environnementales ont intégré des consultations d'organisations de la société civile. Il serait utile de préciser plus systématiquement quelles sont les associations de femmes et/ou intervenant sur les questions de genre impliquées sur la durée.

⇒ *Les dynamiques et compétences de la société civile constituent une richesse qu'il faut soutenir et valoriser, notamment dans la sphère francophone où les ONG et particulièrement les associations et réseaux sur l'égalité et les droits des femmes ont souvent moins de moyens et de possibilités de se joindre aux conférences internationales de façon stable (permettant l'acquisition d'expertise). Les financements accordés à ces associations pour pouvoir participer aux instances consultatives climatiques et sur le développement durable au niveau national et local ainsi qu'aux conférences internationales pourraient constituer un indicateur à renseigner systématiquement.*

¹⁶⁹ <http://www.araa-raaf.org>

Focus

Renforcer les capacités des associations

Des associations questionnées pour cette étude ont témoigné du fait que les associations impliquées dans l'égalité femmes-hommes ne connaissent pas forcément les questions climatiques et de transition écologique ; de la même façon les associations nombreuses en Afrique de l'Ouest sur les questions environnementales ne sont pas automatiquement sensibles au genre. Les engagements et documents de politiques publiques ne sont pas très connus sur le terrain, sauf des ONG ayant des moyens de participer à des instances de concertation. Beaucoup d'associations expriment un besoin en formation et en renforcement de capacités qui permettrait de mieux faire le lien entre genre et climat. Les enjeux complexes concernant le pastoralisme, le genre et le climat, ainsi que ceux du climat en milieu urbain, ne sont pas aussi appropriés et documentés que ceux concernant l'agriculture, le genre et le climat.

Prendre en compte les migrant-es

L'Afrique de l'Ouest est particulièrement concernée par l'enjeu des migrations. Au niveau sous-régional la Cedaou reconnaît la libre circulation des personnes. Des recherches se développent sur les migrations liées aux changements climatiques¹⁷⁰. D'autre part, migrant-es et associations de solidarité internationale issues des migrations (notamment de femmes) dans les pays du Nord sont des actrices insuffisamment prises en compte, de même qu'en sens inverse, la contribution des femmes pour aider les migrants, quand elles deviennent cheffe de « familles monoparentales » en raison de migrations des hommes. « A défaut d'être toujours un facteur causal, le changement climatique apparaît comme un catalyseur de ces mobilités ; les femmes font particulièrement preuve de compétences en matière d'activation des réseaux pour venir en aide à leur proche en migration »¹⁷¹.

⇒ *L'implication des migrant-es, notamment les femmes et les jeunes et des associations développant des projets ayant un impact local sur l'adaptation aux changements climatiques, pourrait faire être intégrée dans certains documents de politiques climatiques. La question du genre dans les migrations climatiques et environnementales et l'impact de ces migrations sur les rapports sociaux femmes-hommes en Afrique de l'Ouest devraient être mieux documentées et faire l'objet de recherches.*

¹⁷⁰ Une conférence internationale a été organisée les 7 et 8 septembre 2017 par le Département de Géographie de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO au Burkina Faso et l'Observatoire Hugo de Université de Liège (Belgique), avec le soutien de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat <http://labos.ulg.ac.be/hugo/international-conference-west-africa/> ; l'Observatoire Ouest Africain des Migrations <http://www.obsmigration.org> est un réseau d'organisations de la société civile basées en Afrique de l'ouest et issues de la diaspora ouest africaine créé en 2016 à Accra au Ghana en marge d'une réunion de la CEDEAO sur le suivi du Plan d'Action adopté au Sommet Afrique -Europe de La Valette en novembre 2015.

¹⁷¹ Source : *Impact des changements environnementaux sur les migrations* ; T. Thiam et John Crowley, UNESCO-SHS, juin 2014

Conclusion

Des outils, des méthodes et des rencontres pour articuler les politiques genre et climat au niveau sous-régional

Un premier levier sous-régional pour capitaliser et développer l'approche genre et climat pourrait consister à développer une « boîte à outils » pratique analysant et synthétisant les expériences et enseignements spécifiques aux pays concernés sur genre et climat, de façon globale et déclinés par secteurs (agriculture-élevage-pêche-alimentation, forêts, eau, énergie, modes de production et de consommation, habitat, urbanisme, santé, éducation à l'environnement...).¹⁷²

Par ailleurs, les nombreux outils pratiques et méthodologiques, de diagnostic, suivi, évaluation sur les ressources naturelles, le climat, la biodiversité ou la désertification développés dans la région par les institutions spécialisées de longue date sur ces questions, pourraient plus ou moins aisément être revisités au regard du genre, en intégrant le genre de façon plus systématique, notamment dans les aspects de diagnostics, de formulation de résultats attendus et d'indicateurs¹⁷³. En effet, plutôt que de se borner à ajouter quelques critères de genre à des outils environnementaux, il serait plus efficace de reformuler les procédures pour une réelle intégration transversale du genre, comme démarche participative et approche par le changement et axée sur les résultats. Cela ne pourrait qu'accroître l'efficacité des outils environnementaux à la fois pour générer de nouveaux savoirs environnementaux et climatiques et pour une inclusion et appropriation de tous les acteurs et actrices, garantes de la transformation sociale inséparable de la transition écologique.

Un atelier sous-régional pluridisciplinaire d'échanges de pratiques pour les acteurs publics, de la société civile et de la recherche, sur les enjeux de genre et adaptation aux changements climatiques, pourrait être envisagé de façon périodique. Il pourrait organiser le croisement entre spécialistes/praticien-nes du genre et spécialistes/praticien-nes des politiques environnementales et climatiques. Un portail internet sur genre et politiques climatiques et de transition écologique pourrait être développé sur le site d'un des organismes sous-régionaux.

D'une manière générale, les institutions internationales d'appui au renforcement de capacités pourraient être incitées à traduire et adapter systématiquement en français leurs tutoriels et formations en ligne s'adressant aux personnes chargées des politiques climatiques¹⁷⁴, tout en développant bien sûr des composantes genre plus détaillées dans ces formations.

Le point suivant 5.2 précise certaines recommandations dans le domaine de la mise en œuvre institutionnelle du genre.

¹⁷² Pour d'autres régions du monde, cf. par exemple le *Pacific gender and climate change toolkit, tools for practitioners* paru en 2017 à l'initiative du PNUD, Communautés Pacifique, coopérations internationales.

¹⁷³ Par exemple toutes les procédures proposées dans le Plan d'action de l'IGMV

¹⁷⁴ Exemple : <http://www.uncclearn.org/fr/nouvelles/tutoriel-en-ligne-sur-linformation-et-les-services-climatiques-lance-en-francais> ; <https://uncclearn.org>

5.2 Mise en œuvre institutionnelle des recommandations

Les recommandations ci-dessous formalisent de façon plus précise les leviers analysés en 5.1, dans le domaine de la mise en œuvre institutionnelle. Elles n'ont bien sûr pas de caractère d'exhaustivité et sont à adapter selon les contextes et les situations.

5.2.1 Recommandations générales pour opérationnaliser le genre

1/ Mieux articuler les Plans nationaux d'adaptation et autres politiques climatiques, environnementales et de développement durable à la Politique nationale de genre

Il s'agit de promouvoir tous les mécanismes susceptibles de renforcer l'articulation et le renforcement mutuel de capacités entre institutions en charge du climat et du développement durable / institutions en charge des politiques d'égalité femmes-hommes.

⇒ Mettre en pratique dans les politiques climatiques tous les engagements pour l'égalité femmes-hommes et les droits des femmes (Cedef, Programme d'action de Pékin, Protocole de Maputo, ODD) ainsi que les recommandations concernant le genre proposés dans les documents stratégiques et d'orientation sous-régionaux (Cedeao...). Faire connaître ces engagements à l'ensemble des acteurs publics et société civile au niveau national ainsi que territorial. *Cf. tableau récapitulatif 5.3.4*

⇒ Renforcer les mécanismes institutionnels et leur articulation opérationnelle (tels que points focaux genre dans les instances en charge du climat et points focaux climat dans les instances en charge du genre) ; augmenter toutes les ressources humaines dédiées à l'accompagnement et l'expertise genre dans les politiques publiques, particulièrement dans le domaine de la transition écologique.

⇒ Nommer un-e coordinateur-trice genre nationale dans les délégations aux négociations climat (en application de la recommandation COP22, plan d'action genre) et organiser son articulation avec l'ensemble des acteurs-trices au niveau national pour diffuser une « culture genre et climat » parmi les personnes ayant des fonctions décisionnelles.

2/ Systématiser la mise en œuvre de l'approche de genre dans l'élaboration des politiques climatiques et de développement durable

Il s'agit de poursuivre et d'amplifier les efforts de transversalisation du genre à tous les niveaux des politiques publiques et de leur planification pluri-annuelles.

⇒ Mener des diagnostics de genre dans les diagnostics climat / environnement, aux niveaux national et territorial ; prévoir systématiquement un budget pour ces diagnostics ainsi que pour la prise en compte du genre dans les évaluations de politiques, programmes et projets.

⇒ Formuler des indicateurs de genre précis et documentables pour l'ensemble des politiques, programmes, projets. (Cf. exemples d'indicateurs Initiatives & pratiques n° 15, p. 50)

⇒ Intégrer l'approche de genre dans les documents d'orientations stratégiques et les contrats de mise en œuvre des institutions chargées de la collecte et du suivi des informations environnementales et climatiques.

⇒ Former et accompagner sur la durée l'ensemble des agent-es à l'analyse de genre dans le contexte des changements climatiques, de l'adaptation et de la prévention des risques ; créer et/ou adapter des modules de formation nationaux basés sur les expériences et bonnes pratiques recensées.

⇒ Inscrire un bilan sur les aspects « genre et climat » dans les rapports périodiques pour les institutions internationales qui concernent l'avancée de l'égalité femmes-hommes (rapports au comité Cedef, Programme d'action de Pékin, rapport de mise en œuvre des ODD) et dans tous les documents d'évaluation et de capitalisation des politiques publiques nationales.

3/ Garantir la concertation et la participation des acteurs et actrices

Conformément à tous les engagements internationaux, la participation des organisations des sociétés civiles doit être garantie et soutenue dans les politiques climatiques et environnementales.

⇒ Inclure systématiquement les associations travaillant à la fois sur genre / climat et développement durable comme membres de droit de toutes les commissions et instances de concertation entre pouvoirs publics et société civile dans le domaine du climat et de la transition écologique.

⇒ Inclure les jeunes et leurs associations.

⇒ Inclure également les migrant-es et les associations de solidarité internationale issues des migrations.

⇒ Documenter l'accès des femmes et des hommes aux systèmes d'alerte précoce et systèmes d'information météorologique et de prévention des risques ; mettre en place des actions pour renforcer l'accès des femmes à ces systèmes et leur participation à l'élaboration des plans de prévention des risques et catastrophes.

⇒ Renforcer les réseaux, collectifs et plateformes multi-acteurs et financer des programmes qui favorisent les articulations entre la recherche et les praticien-nes sur les enjeux du genre dans la transition écologique et énergétique.

⇒ Mettre en place des programmes éducatifs sur les enjeux genre et climat en partenariat avec des associations et des médias ; former les journalistes à ces enjeux et impliquer les médias, notamment les radios rurales et communautaires.

4/ Renforcer la cohérence de l'ensemble des politiques de développement (économie, social, environnemental, culturel) et mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre et au climat

Les enjeux du genre comme ceux du climat sont transversaux. Il faut donc les inscrire dans toutes les politiques, stratégies et programmes d'action, du niveau national au niveau local dans le cadre des processus de décentralisation.

⇒ Instaurer ou renforcer des mécanismes de budgétisation sensibles au genre au niveau national et territorial ; former les acteurs et actrices concernées, notamment les agent-es des ministères, des collectivités territoriales et les parlementaires et leurs commissions dédiées aux enjeux genre, climat, développement durable.

⇒ Intégrer un chapitre sur la prise en compte du genre dans toutes les politiques : développement et croissance « verte », cadres de lutte contre la pauvreté et les inégalités, objectifs de développement durable et économie verte et solidaire, atténuation et adaptation aux changements climatiques, processus de décentralisation et gouvernance, politiques sectorielles notamment concernant l'agriculture, l'élevage, la forêt, la pêche, la biodiversité, la lutte contre la désertification, la protection de l'environnement, le tourisme, etc.

⇒ Améliorer la transcription et l'adaptation régionale et locale des grandes orientations et des politiques nationales climat et genre et de toutes les politiques sectorielles (ci-dessus).

⇒ Organiser des réunions périodique de concertation des Partenaires techniques et financiers (PTF) portant sur les enjeux et les réalisations touchant le domaine genre et climat ; organiser également ces concertations avec les PTF intervenant dans le domaine humanitaire et sécuritaire.

5/ Favoriser l'interaction suivi - évaluation - capitalisation - recherche - diffusion

L'appropriation du genre dans l'adaptation aux changements climatiques nécessite un effort permanent de recherche et d'adaptation des démarches et outils genre et climat.

⇒ Inscrire l'analyse de genre comme obligation dans les termes de référence des mécanismes et documents d'évaluation périodiques des politiques climatiques, énergétique et de développement durable.

⇒ Prévoir systématiquement un jeu d'indicateurs sur genre et adaptation aux changements climatiques dans les documents de politiques climatiques et de politique genre.

⇒ Constituer une base de données des personnes-ressources et expert-es genre et climat dans les différents pays et au niveau sous-régional.

⇒ Recenser dans la sous-région les programmes de recherche, cursus universitaires, enseignements et formations liés aux enjeux de genre, développement et climat ;

financer des bourses pour des masters, thèses sur genre, développement, climat, et environnement, en veillant à favoriser une parité femmes-hommes dans les attributions.

⇒ Rendre accessibles les études et les méthodologies genre et climat en les adaptant au niveau local et aux populations concernées, particulièrement les femmes, y compris analphabètes.

6/ Education et diffusion dans le public, particulièrement les jeunes

Les jeunes constituent le levier majeur pour l'avenir. Les inégalités filles-garçons doivent être particulièrement ciblées.

⇒ Intégrer le genre dans les programmes et les projets d'éducation environnementale et au développement durable, avec une approche par la participation citoyenne, les droits et l'égalité filles-garçons.

⇒ Informer et inciter aux emplois et activités économiques verts, aux métiers de la transition écologique et énergétique, de la gestion des ressources naturelles, aux métiers techniques et scientifiques (climat, météorologie...), notamment auprès des jeunes filles.

⇒ Renforcer la sensibilisation adaptée aux publics sur les enjeux genre, développement et climat en finançant l'information, des concours, des blogs, expositions, théâtre, vidéos...

5.2.2 Articulation des démarches genre et climat / micro - meso - macro

Ce tableau récapitule des recommandations qui figurent notamment dans les études et outils mentionnés et dans les encadrés « En pratique » qui parcourent cette étude. Il insiste aussi sur l'articulation nécessaire entre les niveaux micro – meso – macro.

Les « cf. n° x » se réfèrent aux encadrés « Initiatives & pratiques » qui sont numérotés ; voir la liste au début de cette étude, p. 5

Intégrer genre et climat	Local, territorial	National	Sous-régional	International
Gouvernance globale	<ul style="list-style-type: none"> - Election de femmes aux instances locales (quotas) <i>cf. n° 9 p. 33</i> <i>cf. focus p. 48</i> - Parité dans Plans développement communaux, plans climat / gestion des ressources - Formation aux outils méthodologique genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Points focaux genre et climat dans ministères - Parité dans instances météo, scientifiques - Formation et utilisation outils méthodologique genre et climat pour les PNA <i>cf. p. 88</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau d'échange des points focaux genre / climat - Application nationale des engagements sous-régionaux - Recenser les expert-es et structure d'appui genre et climat 	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination d'un-e xpert-e genre nationale dans les négociations <i>cf. p. 18 COP22</i> - Parité dans les équipes de négociation <i>cf. n°1 p.18</i>

	et climat territoriaux <i>cf. n° 29 et 30 p. 66</i>	<i>cf. n° 8 p. 30</i>		
Environnement institutionnel et juridique	- Lois foncières <i>n° 3 p. 22</i> Encadrement de la concentration des terres - Transcription locales de politiques énergétiques, agricoles codes forestiers intégrant le genre <i>cf. n° 21 p. 59</i> - Equité dans la monétarisation de ressources (ex. eau)	- Intégration genre et climat dans toutes les orientations stratégiques (énergie, économie, emplois, villes, santé, éducation infrastructures...) - Articulations politiques sociales / politiques adaptation climat <i>cf. p. 78</i>	- Engagements et programmes des institutions (GMV, CILSS, plan énergie, agriculture de CEDEAO etc.) <i>cf. 4.2.1</i> - Genre dans le commerce transfrontalier et les écosystèmes transfrontaliers	- Articulation climat et processus ODD (objectifs 5, 13) - Articulation avec rapports CEDEF, Pékin (objectif n°12 environnement) - Droits sexuels et reproductifs <i>cf. focus p. 51</i> Programme d'action Caire sur population et développement
Diagnostic	- Collecte, analyse d'informations sexo-spécifiques - Diagnostics genre et climat <i>cf. n° 29, p. 66</i> - Adaptation à base communautaire <i>cf. n° 30, p. 66</i>	- Observatoires Egalité de genre et politiques climat <i>cf. p. 70</i> - Diagnostics genre et climat - Genre dans les outils de suivi environnement <i>cf. n° 35 p. 65</i>	Boîte à outils genre et climat pour la sous-région <i>cf. recommandation p. 81</i>	- Utilisation outils pratiques genre et climat - Adaptation outils d'autres régions du monde <i>cf. tableau des outils 5.3.1</i>
Concertation Participation	- Recensement savoirs locaux femmes et hommes - Outils d'adaptation à base communautaire - Accessibilité information technique et météo aux femmes - Médiations conflits sur les ressources	- Participation à l'élaboration des PNA <i>cf. n° 4 p. 24</i> - Représentation des associations de femmes dans les instances environnement et climat	Atelier périodique sous-régional d'échanges de pratiques <i>cf. recommandation p. 81</i>	- Rôle des diasporas dans l'appui aux projets genre et climat - Participation femmes francophones aux rencontres climat et genre
Formulation Planification	- Transcription locale des politiques climat nationales - Intégration dans les Plans développement communal <i>cf. n° 33 p. 72</i>	Approche de genre dans toutes les politiques publiques <i>Cf. n°38 p. 34 ; n° 12 p. 39 ; n° 14 p. 42</i>	Approche de genre dans toutes les politiques sous-régionales <i>n° 16 p. 52 ; n° 17 p. 54</i>	- Outils genre et climat du CNUCC, ONU Femmes <i>cf. tableau des outils 5.3.1</i> - Traductions des outils en français
Budgets	BSG dans les instruments de planification <i>cf. p. 71</i>	BSG dans le budget de l'Etat <i>cf. p. 71</i>	Appui à l'accès des femmes aux fonds climat, énergie, eau	Documenter les apports des diasporas dans l'appui projets genre et climat

Suivi Evaluation Capitalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des hommes dans l'égalité et le partage ressources - Documenter les transformations des relations de genre <i>cf. focus p. 70</i>	Observatoire genre et climat	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres Genre et climat - Production d'un manuel pour la sous-région 	Diffusion des capitalisations de bonnes pratiques des autres régions du monde
Information Education	<ul style="list-style-type: none"> - Medias, émissions radio <i>cf. n° 38 p. 78</i> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des plaidoyers locaux des OSC de femmes <i>cf. 4.2.3</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation activités métiers verts, technologies - Intégrer genre dans EEDD <i>cf. n° 37 p. 77</i> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des plaidoyers nationaux des OSC de femmes <i>cf. 4.2.3</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des études genre, climat, ressources naturelles - Prise en compte des plaidoyers sous-régionaux des OSC de femmes <i>cf. 4.2.3</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Articulation avec programmes EEDD internationaux et PNUE - Prise en compte des plaidoyers internationaux des OSC <i>cf. 4.2.3</i>
Expertise Recherche	Mener des recherches actions territoriales sur genre et climat	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser expertes genre et climat - Cours universitaire - Genre climat - Financement bourses et thèses 	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de recherche action Genre et climat sur plusieurs pays <i>cf. 4.2.2</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Traductions en français - Financer des programmes francophones genre et climat <i>cf. n° 34 p. 74</i>

5.3 Outils pour intégrer le genre dans les initiatives climat

Différents outils pratiques et méthodologiques existent pour faciliter la prise en compte transversale du genre dans les politiques, programmes et projets liés à l'adaptation au changement climatique. On trouvera ci-dessous en 5.3.1 un tableau récapitulatif d'outils pratiques.

Cf. aussi les encadrés « Initiatives et pratiques » qui parcourent cette étude, notamment :

- n° 2 PMA : guide pour intégrer le genre dans les Plans d'adaptation
- n° 8 Une boîte à outils genre dans le cadre de la stratégie climat
- n° 11 Les savoirs des peuples et femmes autochtones
- n° 14 Une feuille de route genre dans la mise en œuvre de la Grande muraille verte
- n° 15 ONU Femmes : publication méthodologique, action sur le terrain
- n° 23 Transformer les normes de genre pour améliorer la résilience
- n° 24 Auto-évaluation paysanne et résilience climatique
- n° 26 Les solutions Genre et climat des femmes
- n° 27 La démarche genre et agriculture durable et résiliente
- n° 28 Prendre en compte le genre dans l'analyse des marchés et filières
- n° 29 Le genre dans les systèmes d'analyse géographique
- n° 30 L'adaptation à base communautaire intégrant le genre
- n° 35 Une politique de genre dans le suivi écologique

Par ailleurs l'étude propose à titre d'exemple quelques éclairages pratiques sur des enjeux importants de l'approche de genre : check-list des notions du genre et climat ; récapitulatif d'engagement internationaux ; approche par acteurs.

L'annexe Ressources documentaires donne une liste de site web genre et climat et de sources documentaires.

5.3.1 Connaître les outils méthodologique genre et climat

L'approche genre et climat s'inscrit dans le cadre global de l'approche genre et développement (GED) qui a développé de nombreux outils méthodologiques généraux (diagnostics de genre, budgétisation sensible au genre, indicateurs de genre...) ainsi que s'appliquant à des domaines sectoriels (genre et agriculture, genre et eau, genre et énergie, genre et agroforesterie, genre et élevage, genre et santé, genre et transport, etc.). Il est donc indispensable que les acteurs et actrices des politiques, programmes et projets sur le climat soient formés à l'approche GED en général et de façon sectorielle selon leurs domaines spécifiques d'intervention, ce qui facilitera son application à tel ou tel aspect des enjeux climatiques – sachant que ceux-ci couvrent un champ très vaste. La question du plaidoyer pour obtenir et maintenir les acquis internationaux est indispensable dans le domaine de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes : elle fait partie intégrante d'une approche de genre.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu non exhaustif d'outils fréquemment utilisés par les institutions et les organisations de la société civile¹⁷⁵.

¹⁷⁵ Les outils de base disponibles en anglais y figurent également, quand l'équivalent n'existe pas en français.

Sélection d'outils de mise en œuvre du genre

Niveau intervention	Outils pratiques	Sites web / téléchargements
Connaitre l'approche Genre et développement (GED)	<ul style="list-style-type: none"> • Glossaire genre (ONU Femmes) • Intégrer le genre dans les initiatives de développement • Fiches pratiques genre et développement • Portail Méthodologies GED • Programme d'analyse socioéconomique et d'étude de la parité hommes-femmes FAO 	https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=151 http://www.adequations.org/spip.php?article2421 http://www.adequations.org/spip.php?rubrique311 http://www.adequations.org/spip.php?article477 http://www.fao.org/gender/seaga/seaga-home/fr
Mettre en œuvre la budgétisation sensible au genre (BSG)	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique de la BSG, manuel de formation (ONU Femmes, Fnuap) • Guide pour facilitateurs BSG (ONU Femmes, IDEP) • Manuel formation formatrices et formateurs en budgétisation sensible au genre (GIZ) • Manuel du Budget participatif en Afrique francophone (Enda, ONU Habitat) 	https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/gender_manual_fre.pdf http://213.154.74.164/invenio/record/20351/files/Guide%20BSG%20-%20Francais%20-%20Final.pdf http://www.gender-in-german-development.net/custom/images/contentBilderGalerie/bilderGalerie1000501/GTZ-BMZ-Manuel-de-formation-de-formatrices-et-formateur-en-budgetisation-sensible-au-genre-2007-FR.pdf http://base.socioeco.org/docs/manuel_sur_les_budgets_participatifs_i.pdf
Intégrer le genre dans les politiques publiques climat	<p>Guidelines or other tools for integrating gender considerations into climate change related activities under the Convention (CCUNCC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application pour analyser le genre dans les politiques climat (WEDO) • Manuel de formation sur le genre et le changement climatique (UICN, PNUD, GGCA, Unesco) • Situation actuelle et perspectives futures sur les questions de genre et de changement climatique (2015), UICN GGCA • Guide de ressources sur l'égalité entre les genres et le changement climatique, PNUD • GGCA, PNUD, Gender and Climate Change Capacity Development Series – Africa Module Gender and Climate Change – Africa 	http://unfccc.int/resource/docs/2016/tp/02.pdf https://genderclimatetracker.org/support/ http://www.wedo.org/wp-content/uploads/manual-frances-version-web.pdf https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2015-039-Fr.pdf http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/gender_and_environmentenergy/gender_and_climatechange-africa.html http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/womens-empowerment/Guide_de_ressources_sur_egalite_entre_les_genres.html http://www.unclearn.org/sites/default/files/inventory/undp120.pdf

	<ul style="list-style-type: none"> • A Framework for Gender-Responsive National Adaptation Plan (NAP) Processes (2017) NAP Global Network Angie Dazé, Julie Dekens • Gender into Climate Policy, Toolkit for climate experts & decisions-makers (2009) Gender CC Women for climate Justice • Draft Guidelines to Mainstreaming Gender in the Development of National Adaptation Plans (NAPs) (2011), Lorena Aguila UICN, United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) • Genre, populations et changements climatiques, Kit de ressources, FNUAP, WEDO 	<p>http://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2017/07/napgn-en-2017-gender-considerations-adaptation-planning.pdf</p> <p>http://gendercc.net/fileadmin/inhalte/dokumente/5_Gender_Climate/toolkit-gender-cc-web.pdf</p> <p>http://genderandenvironment.org/resource/draft-guidelines-to-mainstreaming-gender-in-the-development-of-national-adaptation-plans-naps/</p> <p>http://wedo.org/wp-content/uploads/ClimateConnectionsBookletFrench1.pdf</p>
<p>Intégrer le genre dans les programmes et projets climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trousse à Outils de l'Adaptation à Base Communautaire, CARE • Activité d'apprentissage en Afrique de l'Ouest, ABC, Enda, CARE, CCAFS • L'intégration du genre dans les évaluations environnementales (OIF) • Gender and Climate Change Adaptation : Tools for Community-level Action in Nigeria • Intégrer la dimension de genre dans les projets du secteur de l'énergie (ESMAP) • Guide on gender mainstreaming energy and climate change projects • Enhancing Women's Assets to Manage Risk under Climate Change, Potential for group based approaches • Gender in Restoration Opportunities Assessment Methodology (ROAM) (UICN) • Tools and Approaches Forest Landscapes, Gender and poverty (PROFOR) 	<p>http://www.careclimatechange.org/tk/cba/fr/ ; http://www.careclimatechange.org/files/toolkit/Adaptation_genre_et_autonomisation_des_femmes.pdf http://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2015/12/waf_cba_French.pdf</p> <p>http://careclimatechange.org/wp-content/uploads/2015/12/waf_cba_French.pdf https://www.ifdd.francophonie.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=704</p> <p>https://genderinsite.net/sites/default/files/BNRCC-Gender-Toolkit.pdf</p> <p>https://www.esmap.org/sites/default/files/esmap-files/FR_Gender%20into%20Energy%20Operations_Optimized.pdf</p> <p>https://www.unido.org/fileadmin/user_media_upgrade/What we do/Topics/Women and Youth/Guide on Gender Mainstreaming ECC.pdf</p> <p>http://www.gender-gap.net/sites/default/files/documents/enhancing_womens_assets_to_manage_risk.pdf</p> <p>https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2017-009.pdf</p> <p>https://www.climateinvestmentfunds.org/sites/default/files/profor_toolsapproachesforestlandscapesgenderpoverty.pdf</p>

<p>Intégrer le genre dans les fonds et mécanismes financiers climat</p>	<p>Mettre l'égalité homme-femme au cœur des financements climat (OCDE) Making climate finance work for women: Overview of bilateral ODA to gender and climate change (OCDE)</p> <p>Stratégie genre dans REDD+, Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD)</p> <p>Ressources genre de REDD+</p> <p>Placer le genre au cœur de la REDD+, un facteur de succès</p> <p>Stratégie Genre Fonds vert</p> <p>Gender Policy and Action Plan of the Adaptation Fund</p> <p>Gender mainstreaming, Fonds mondial de l'environnement</p>	<p>http://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/mettre-l-egalite-homme-femme-au-coeur-des-financements-climat.htm https://www.oecd.org/dac/gender-development/Making-Climate-Finance-Work-for-Women.pdf</p> <p>http://pfbf-cbfp.org/actualites/items/uicn-cida-fr.html</p> <p>http://www.unredd.net/knowledge/redd-plus-technical-issues/gender-security.html https://www.unredd.net/documents/global-programme-191/gender-and-womens-empowerment-in-redd-1044/global-gender-resources/6968-business-case-for-mainstreaming-gender-in-redd-french-6968.html</p> <p>https://www.greenclimate.fund/documents/20182/319135/1.8 - Gender Policy and Action Plan.pdf/f47842bd-b044-4500-b7ef-099bcf9a6bbe</p> <p>https://www.adaptation-fund.org/document/opg-annex4-gender-policy/</p> <p>https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/Gender Mainstreaming Policy-2012_0.pdf</p>
<p>Intégrer le genre dans politiques environnementales et sectorielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Global gender and environmental Outlook (PNUE) • Gender equality and the environment, Policy and strategy (PNUD) <p>L'égalité des sexes et l'environnement (résumé, PNUD)</p> <ul style="list-style-type: none"> • The Rio Conventions, Action on Gender (CDB, CCNUCC, CLD) • 2015–2020 Plan d'action genre (Convention biodiversité) • Guidelines for Mainstreaming Gender into National Biodiversity Strategies and Action Plans • Gender and biodiversity : Analysis of women and gender equality considerations in National Biodiversity Strategies 	<p>http://www.unep.org/ggeo</p> <p>http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/7655/-Gender equality and the environment Policy and strategy-2015Gender equality and the environment policy and strategy.pdf.pdf?sequence=3&isAllowed=y http://www.apps.unep.org/publications/index.php?option=com_pub&task=download...fr</p> <p>http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Publications/rio_20_gender_brochure.pdf</p> <p>https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-07-fr.pdf</p> <p>https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-49-en.pdf</p> <p>https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/iucn-egi-nbsasp-report_final_jan17.pdf</p>

	<p>and Action Plans (NBSAPs)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme africain de soutien à l'agriculture et au genre dans le changement climatique (NEPAD) • Strengthening dryland Women's Land Rights (UNCCD, Pnud) • Inverser la tendance, l'importance du facteur genre pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres (UNCCD) • Politique et stratégie de l'AMCOW genre secteur de l'eau en Afrique • Fiche contrôle genre secteur eau et assainissement (BAD) • Boîte à outils Genre et eau (AFD) • Empowering Women for Sustainable Energy Solutions to Address Climate Change (ONU Femmes, PNUD, PNUE Afrique) • Guide on Gender Mainstreaming Energy and Climate Change Projects (UNIDO) • Boîte à outils Genre énergie (AFD) • Gender and Inclusion Toolbox: Participatory Research in Climate Change and Agriculture • Mainstreaming gender in health adaptation to climate change programmes, OMS 	<p>http://www.nepad.org/fr/programme/appui-agricole-ax%C3%A9-sur-le-genre-face-au-changement-climatique</p> <p>http://www2.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-03/Dryland%20women%20Land%20rights%20-%20Final.pdf</p> <p>http://www2.unccd.int/sites/default/files/documents/2017_GENDER_BRO_FR.pdf</p> <p>http://amcow-online.org/images/Resources/24%20june%20AMCOW%20french.pdf</p> <p>https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Checklist%20for%20Gender%20Mainstreaming%20in%20the%20Water%20and%20Sanitation%20Sector%20FR.pdf</p> <p>http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EAA_BAT_Internet.pdf</p> <p>https://www.unpei.org/sites/default/files/publications/working%20paper-feb26-web.pdf</p> <p>https://www.unido.org/fileadmin/user_media_upgrade/What_we_do/Topics/Women_and_Youth/Guide_on_Gender_Mainstreaming_ECC.pdf</p> <p>http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/Energie_Internet.pdf</p> <p>https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/45955/CCAFS_Gender_Toolbox.pdf</p> <p>http://www.who.int/globalchange/publications/Mainstreaming_Gender_Climate.pdf</p>
<p>Formuler des indicateurs de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Genre et indicateurs, Boîte à outils (BRIDGE) • Genre et indicateurs (Adéquations) • Genre et indicateurs de développement (LMF) 	<p>http://www.observaction.org/wp-content/uploads/2015/01/Genre-et-indicateurs-Boite-%C3%A0-outils.pdf</p> <p>http://www.adequations.org/spip.php?article1269</p> <p>http://www.mondefemmes.be/genre-developpement-outils-theories-analyse-recherche-plaidoyer-5-genre-indicateurs-developpement.htm</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs sur Genre, pauvreté et environnement en Afrique • Sex-disaggregated indicators for water assessment, monitoring and reporting, Unesco, WWAP 	https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/GENDER Poverty and Environmental Indicators on African Countries-2017.pdf http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002340/234082e.pdf
Plaidoyers Genre et climat	<ul style="list-style-type: none"> • Equité hommes-femmes et environnement, Tunza, magazine du PNUE pour les jeunes • Les Femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique (Haut Conseil à l'égalité, France) • Éléments clés pour prendre en compte le genre dans l'accord de Paris (Plateforme GED) • Égalité des sexes et financement climatique (Fondation H. Böll) <p>Note de décryptage sur Genre et climat, Réseau climat et développement</p> <p>Position d'associations françaises sur Femmes, genre et justice climatique</p> <p>Genre et climat : prendre en compte la spécificité des pays francophones (Genre en Action)</p> <p>Stratégies de femmes face au changement climatique ; Plaidoyer genre dans les négociations climat (Le Monde selon les femmes)</p> <p>Genre et changement climatique (BRIDGE)</p> <p>Eduquer et plaider (FNUAP)</p> <p>Rapport Femmes et climat (France)</p> <p>Protéger les défenseuses des droits qui résistent aux industries extractives</p>	http://www.unep.org/gender/sites/unep.org/gender/files/documents/Tunza_4.4_French_v3.pdf http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/plaidoyer_femmes_et_climat.pdf http://www.genre-developpement.org/wp-content/uploads/2016/10/Elements-cle%CC%81-COP22-GT-Genre-et-Climat-16052016.pdf https://gender-climate.iges.jp/resources/CFF10_2016_Egalite_des_sexes_FR.pdf http://climatdeveloppement.org/wp-content/uploads/2015/07/Note-de-de%CC%81cryptage-Genre-et-Climat.pdf http://www.adequations.org/spip.php?article2231 http://www.observaction.org/wp-content/uploads/2014/09/Genre_et_changement_climatique_Prendre_en_compte_la_specificite_des_pays_francophones_-_CV_pour_GeA.pdf http://www.mondefemmes.be/pdf/mf-rp17web-3.pdf http://www.mondefemmes.be/pdf/recherche-plaidoyer/mf-r-p11web.pdf http://docs.bridge.ids.ac.uk/vfile/upload/4/document/1112/EnBref22-ChangementClimat-Web.pdf https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/climateconnections_6_advocacy_fr.pdf https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20161107_Rapport%20Femmes%20et%20Climat_FR.pdf https://www.awid.org/fr/publications/les-defenseuses-des-droits-humains-resistent-aux-industries-extractives

5.3.2 Notions du genre : check-list indicative des incontournables

Clarification de plusieurs concepts opérationnels du genre à travers une courte check-list à vocation pratique.

1/ Femmes

⇒ **Objectif : autonomiser et soutenir les initiatives des femmes**

- Dispose-t-on d'un recensement des associations, réseaux ainsi que des projets animés par des femmes dans le domaine Femmes, climat et développement durable ?
- Quel est le budget des aides accordées aux projets climat menés par des associations de femmes (comparativement au budget des aides transitant par les associations) et quel est le budget des programmes publics ayant un impact sur l'autonomisation des femmes ? (Comparativement au budget des programmes d'adaptation aux changements climatiques en général).

2/ Genre

⇒ **Objectif : faire évoluer les normes sociales femmes et hommes**

- Quels sont les outils méthodologiques utilisés et les indicateurs créés pour intégrer une approche de genre dans les politiques, programmes et projets climat et pour documenter l'évolution des relations femmes-hommes vers plus d'égalité ?
- Des hommes sont-ils directement impliqués dans la promotion et la mise en œuvre du genre dans le contexte climat ? (*leaders*, hommes politiques...).

3/ Egalité

⇒ **Objectif : garantir mêmes droits et opportunités**

- Est-ce qu'une budgétisation sensible au genre existe au niveau national permettant de mesurer les investissements et impacts genre dans le domaine des politiques climatiques ? Est-ce que des outils pratiques de BSG existent pour les niveaux de gouvernance territoriaux ?
- Des formations initiales et continues sont-elles organisées pour l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques publiques climat et développement durable ? Les femmes et filles y ont-elles le même accès que les hommes ?

4/ Parité

⇒ **Objectif : 50 % de femmes, 50% d'hommes**

- Quelle est la proportion / nombre de femmes et d'hommes dans les instances d'élaboration et de mise en œuvre du PNA, dans les commissions scientifiques, les instruments de système d'alerte, de gestion des risques, etc. ?
- Quelle est la proportion / nombre de femmes et d'hommes dans les délégations pour les négociations sur climat, ODD, Conventions, accords multilatéraux sur l'environnement ?

5/ Equité

⇒ Objectif : corriger des inégalités de départ

- A-t-on mis en place des systèmes de quotas pour corriger des déséquilibres (ex. élections ; foncier, eau agricole...) ?
- Les programmes et projets climat intègrent-ils systématiquement des mesures pour améliorer l'accès des femmes aux ressources et favoriser leur prise de responsabilité dans la gestion des ressources ?

6/ « Intersectionnalité »

⇒ Objectif : prendre en compte la diversité des groupes sociaux

- L'analyse genre et climat prend elle en considération différentes catégories de femmes et d'hommes : âge, ethnie, niveau de pauvreté et classe socio-professionnelle, statut matrimonial...
- L'analyse genre et climat prend elle en considération les groupes spécifiques souvent discriminés : populations autochtones, pasteurs ? Et la situation des femmes au sein de ces groupes ?

5.3.3 L'approche par acteurs du genre et du climat

L'Agenda 21 adopté à l'issue de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement en 1992 insistait sur l'implication de la société civile, comme partie intégrante de la définition du développement durable. La participation des femmes constitue ainsi un des principes fondateurs du développement durable et le chapitre 24 de l'Agenda 21 y est consacré¹⁷⁶. Aujourd'hui, les acteurs et actrice de la société civile, représentées par leurs associations, s'organisent en neuf « groupes majeurs » représentés aux Nations unies¹⁷⁷, dont le Women Major Groupe (Groupe majeur des femmes ou « grand groupe femmes »). Très actif, le WMG rassemble de nombreuses associations, réseaux et collectifs des différents continents¹⁷⁸.

Ce mode d'organisation a été repris progressivement par la CCNUCC pour les négociations climatiques¹⁷⁹, avec les « constituencies », dont la Women Gender Constituency (Constituante genre et femmes) coordonnée par des ONG et réseaux internationaux spécialisés en genre et climat.¹⁸⁰ Si les femmes constituent un groupe d'actrices reconnu en tant que tel, il est important de considérer qu'elles sont aussi (comme les jeunes) transversales aux autres groupes d'acteurs. Le tableau ci-dessous propose des points de vigilance « genre » appliqués à tous les groupes d'acteurs.

Actrices	Actions de soutien
Femmes Organisations de femmes et genre	<ul style="list-style-type: none"> • Expert-e genre dans toutes les délégations aux négociations climat et Objectifs de développement durable (ODD) • Parité (y compris décisionnelle) des équipes négociateurs-trices • Financement et renforcement des associations de femmes investies sur climat, ODD, enjeux environnementaux • Prise en compte des plaidoyers et propositions des associations et réseaux de femmes et féministes
ONG (ENGO) ¹⁸¹	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des ONG environnementales aux questions de genre • Critères de genre dans l'attribution de financements aux ONG • Intégration du genre dans les initiatives d'EEDD portées par les associations environnementales
Syndicats (TUNGO)	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion du genre dans la promotion de l'emploi décent et des emplois verts et transition énergétique et écologique • Promotion de la parité dans les instances syndicales, de la participation syndicale des femmes, d'élection de femmes dans les chambres de commerce et de métiers • Reconnaissance de métiers informels exercés par des femmes

¹⁷⁶ <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action24.htm>

¹⁷⁷ <https://sustainabledevelopment.un.org/majorgroups/about>

¹⁷⁸ <http://www.womenmajorgroup.org>

¹⁷⁹ http://unfccc.int/parties_and_observers/observer_organizations/items/9524.php

¹⁸⁰ <http://womengenderclimate.org>

¹⁸¹ Ces acronymes désignent en anglais les ONG ou les organisations représentatives de ces acteurs : Environmental NGOs (ENGO), Trade Union Organizations, Youth NGOs, Business and Industries, Research and independent organizations (RINGO), Local government and municipal authorities (LGMA), etc.

http://unfccc.int/parties_and_observers/observer_organizations/items/9545.php

Les organisations de paysans n'étaient pas incluses au départ mais revendiquent leur participation à part entière, d'autant qu'un des enjeux est l'inclusion du secteur agricole dans les accords climatiques.

Jeunes (YUNGO)	<ul style="list-style-type: none"> • Parité filles-garçons dans les délégations de jeunes aux négociations climat et ODD, dans les concours d'initiatives • Egalité dans l'accès à l'éducation, prévention des violences de genre en milieu éducatif • Bourses pour favoriser les études scientifiques, climatiques, techniques des jeunes filles
Autochtones (IPO)	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement et financement des associations de femmes autochtones • Recueil, capitalisation et valorisation de leurs savoirs en matière de gestion de ressources naturelles et résilience climatique • Application des droits des femmes des Peuples autochtones¹⁸²
Recherche (RINGO)	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des femmes chercheuses dans les domaines climat et environnement • Financement de recherches-actions sur genre, climat et développement • Intégration d'une approche de genre dans les recherches sur climat (adaptation, atténuation, technologies...)
Paysan-nes	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du genre dans les politiques agricoles et alimentaires • Egal accès au foncier et aux facteurs de production ; représentation des femmes dans les organisations paysannes • Soutien pour l'échanges de savoirs et d'expériences entre paysannes de différents pays, notamment réseaux agroécologie
Entreprises et industries (BINGO)	<ul style="list-style-type: none"> • Parité décisionnelle • Fonds pour soutenir et développer l'entrepreneuriat des femmes dans les domaines environnement, climat, énergie • Soutien à l'économie sociale et solidaire et aux initiatives d'épargne et de crédit des femmes
Collectivités territoriales (LGMA)	<ul style="list-style-type: none"> • Quotas pour l'élection de femmes aux responsabilités politiques • Budgétisation sensible au genre et au climat au niveau territorial • Prise en compte du genre dans les politiques de développement local et décentralisation, de gestion de ressources naturelles

¹⁸² Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, 2006 ; <https://www.un.org/en/events/indigenousday/resources.shtml> ; Forum permanent des femmes autochtones à l'ONU : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/mandated-areas1/indigenous-women.html>

5.3.4 Engagements internationaux

Le tableau ci-dessous récapitule plusieurs engagements internationaux et sous-régionaux importants concernant la mise en œuvre du genre dans les politiques climatiques, de gestion des ressources naturelles et de développement durable. Il peut être utilisé dans le cadre d'actions de plaidoyer ainsi que dans l'élaboration de documents de politiques, qui doivent traduire ces engagements en actions. Cf. plus de détails sur ces engagements dans la partie 4.1 et 4.2.

	Engagements sur l'égalité Femmes-hommes et les droits des femmes
Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'encontre des femmes (1979)	<p>Droits des femmes</p> <p>a. d'organiser des groupes d'entraide et des coopératives afin de permettre l'égalité de chances sur le plan économique, qu'il s'agisse de travail salarié ou de travail indépendant ;</p> <p>b. de participer à toutes les activités de la communauté ;</p> <p>c. d'avoir accès au crédit et aux prêts agricoles, ainsi qu'aux services de commercialisation et aux technologies appropriées, et de recevoir un traitement égal dans les réformes foncières et agraires et dans les projets d'aménagement rural ;</p> <p>d. de bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en électricité et en eau, les transports et les communications.</p>
Programme d'action de la Conférence de Pékin sur le statut des femmes (1995)	<p>Objectif 11 Favoriser l'égal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux • Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable • Renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.
Objectifs de développement durable (2015)	<p>5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles</p> <p>5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national</p> <p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux décisionnels de la vie politique, économique et publique</p> <p>5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne</p> <p>5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes</p> <p>5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.</p>
Accord de Paris sur le climat (2015)	<p>"Les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits humains, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des migrants, des enfants, des personnes handicapées et des personnes en situation vulnérable et le droit au développement, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations."</p> <p>5. Les Parties reconnaissent que l'action pour l'adaptation devrait suivre une démarche impulsée par les pays, sensible à l'égalité des sexes, participative et totalement</p>

	<p>transparente, prenant en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables, et devrait tenir compte et s'inspirer des meilleures données scientifiques disponibles et, selon qu'il convient, des connaissances traditionnelles, du savoir des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux, en vue d'intégrer l'adaptation dans les politiques et les mesures socioéconomiques et environnementales pertinentes, s'il y a lieu.</p> <p>2. Le renforcement des capacités devrait être impulsé par les pays, prendre en compte et satisfaire les besoins nationaux et favoriser l'appropriation par les Parties, en particulier pour les pays en développement parties, notamment aux niveaux national, infranational et local. Il devrait s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience, notamment des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Convention, et représenter un processus efficace, itératif, participatif, transversal et sensible à l'égalité des sexes. (art. 11)</p>
Plan d'action genre et climat de Lima (2014)	<p>6. Encourage les Parties à appuyer :</p> <p>a) les activités de sensibilisation et de formation concernant les questions relatives à l'équilibre entre hommes et femmes et aux changements climatiques à l'intention des représentants des deux sexes</p> <p>15. Invite les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à fournir des renseignements sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visant à parvenir à un équilibre entre hommes et femmes et à appliquer des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes ;</p>
Décision de la COP22 (2016)	<ul style="list-style-type: none"> - Nommer au niveau national "un coordonnateur spécialiste des questions de genre pour les négociations, la mise en œuvre et le suivi des mesures relatives au climat, et à lui fournir un appui" - inclure des informations sur la manière dont les femmes intègrent le genre dans les politiques climatiques ; - prendre en compte les savoirs locaux et traditionnels dans la formulation des politiques climatiques et à reconnaître l'intérêt qu'offre la participation des femmes issues des communautés aux initiatives menées à tous les niveaux en matière de climat et qui favorisent l'égalité des sexes.
Convention Biodiversité (1992)	« le rôle capital que jouent les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et affirmant la nécessité d'assurer leur pleine participation à tous les niveaux aux décisions politiques concernant la conservation de la diversité biologique et à leur application »
Convention Désertification (1992)	« le rôle important que jouent les femmes dans les régions touchées par la désertification et/ou la sécheresse, en particulier dans les zones rurales des pays en développement, et l'importance d'une pleine participation tant des hommes que des femmes à tous les niveaux aux programmes de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse »
Protocole sur les droits des femmes en Afrique (Maputo) (2003)	<ul style="list-style-type: none"> - Article 15 Droit à la sécurité alimentaire (assurer aux femmes l'accès à l'eau potable, aux sources d'énergie domestique, à la terre et aux moyens de production alimentaire; établir des systèmes d'approvisionnement et de stockage adéquats pour assurer aux femmes la sécurité alimentaire). - Article 18 Droit à un environnement sain et viable (assurer une plus grande participation des femmes à la planification, à la gestion et à la préservation de l'environnement, ainsi qu'à l'utilisation judicieuse des ressources naturelles à tous les niveaux; promouvoir la recherche et l'investissement dans le domaine des sources d'énergies nouvelles et renouvelables et des technologies appropriées, y compris les technologies de l'information, et en faciliter l'accès et le contrôle aux femmes). Article 19 promouvoir l'accès et le contrôle par les femmes des ressources productives, telles que la terre et garantir leur droit aux biens.
Union africaine Agenda 2063 L'Afrique que nous voulons	<ul style="list-style-type: none"> - Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien-être de ses enfants (aspiration n°6) - Pleine égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie (objectif 17) - Egalité hommes femmes / développement des femmes et autonomisation des jeunes (domaine prioritaire 7) - Résultats d'ici 2023 : tous les obstacles qui empêchent les femmes d'être propriétaires

	<p>ou de hériter de biens ou d'entreprise, de signer un contrat, de posséder ou de gérer un compte bancaire seront supprimés ; au moins une femme sur cinq auront accès et le contrôle d'actifs productifs ; la parité des sexes dans le contrôle, la représentation, la promotion sera la norme dans tous les organes de l'UA et dans les CER ; toutes les formes de violence contre les femmes auront été réduites d'un tiers en 2023 ; toutes les normes sociales et les pratiques coutumières néfastes auront disparu d'ici 2023.</p>
<p>CSW 60 Commission de l'ONU sur le statut des femmes Thème : Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable (session 2016)</p>	<p>z) Prendre toutes les mesures nécessaires pour reconnaître, réduire et redistribuer la part disproportionnée du travail familial et domestique non rémunéré qui pèse sur les femmes et les filles, en mettant en place des politiques et des initiatives permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale et de partager équitablement les responsabilités entre femmes et hommes, en assouplissant l'organisation du travail sans nuire aux droits du travail ni à la protection sociale, en assurant la mise à disposition d'infrastructures, de technologies et de services publics, comme l'alimentation en eau et l'assainissement, les énergies renouvelables, les transports et les technologies de l'information et des communications, ainsi que d'installations de garde d'enfants et de structures d'accueil accessibles,</p> <p>ee) Renforcer et appuyer la contribution apportée par es femmes rurales et les agricultrices au secteur agricole, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au bien-être économique de leurs familles et de leurs communautés, ainsi qu'au développement agricole et rural, notamment celui des petites exploitations et leur garantir l'égalité d'accès à des technologies agricoles, au moyen d'investissements et de transferts de technologie effectués selon des termes mutuellement convenus, et à l'innovation dans le domaine de la production et de la distribution agricoles à petite échelle, grâce à des politiques intégrées et multisectorielles visant à améliorer leur capacité productive, leurs revenus et leur pouvoir de résilience, et à remédier aux failles et surmonter les obstacles qui entravent la commercialisation de leurs produits agricoles sur les marchés locaux, régionaux et internationaux;</p> <p>hh) Mettre au point et adopter, conformément aux instruments régionaux et internationaux, des stratégies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et qui visent à renforcer les capacités de résilience et d'adaptation des femmes et des filles, et à leur permettre de faire face aux effets néfastes des changements climatiques, afin d'améliorer leur autonomisation économique, entre autres en favorisant leur santé et leur bien-être et en leur donnant accès à des moyens de subsistance durables, notamment dans le contexte d'une transition juste pour la population active.</p>

6. Annexes

6.1 Glossaire

Accord de Paris sur le climat¹⁸³ : adopté en décembre 2015 à la 21^{ème} Conférence des parties (COP 21) à la Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), pour la période à partir de 2020, l'Accord de Paris sur le climat est entré en vigueur le 4 novembre 2016, avec pour objectif général de contenir la hausse de la température moyenne sur la planète « nettement en dessous de 2°C » en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels, en « poursuivant des efforts » pour limiter cette hausse à 1,5°. « En vue d'atteindre l'objectif de température à long terme énoncé à l'article 2, les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, étant entendu que le plafonnement prendra davantage de temps pour les pays en développement parties, et à opérer des réductions rapidement par la suite conformément aux meilleures données scientifiques disponibles de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle, sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté ». (Article 4)

Adaptation : l'ensemble des réponses aux effets des changements climatiques. L'adaptation réduit la vulnérabilité des systèmes humains et naturels aux effets négatifs du changement climatique.

Atténuation : intervention anthropique (= humaine) pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre.

Biodiversité (ou diversité biologique) : toutes les formes de vie à ses différents niveaux de complexités : gènes, espèces, écosystèmes, paysages terrestres et marins.

Convention sur la diversité biologique (CDB)¹⁸⁴: La Convention regroupe 194 pays (soit la quasi totalité des pays) dont 168 pays l'ont ratifié. La CDB est le premier traité international qui aborde tous les aspects de la diversité biologique avec trois objectifs principaux : la conservation de la diversité biologique ; l'utilisation durable de ses éléments constitutifs ; le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques. En 2010 a été adopté un plan stratégique pour la biodiversité, dit objectifs d'Aichi, pour la période 2011-2020 qui comporte 20 objectifs¹⁸⁵.

Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement affectés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique¹⁸⁶ : entrée en vigueur en 1996, elle prévoit que les parties élaborent des Programmes d'action nationaux contre la désertification, harmonisés au niveau régional

¹⁸³ http://unfccc.int/portal_francophone/accord_de_paris/items/10081.php

¹⁸⁴ <https://www.cbd.int> ; <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

¹⁸⁵ <https://www.cbd.int/nbsap/training/quick-guides>

¹⁸⁶ <http://www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/conventionText/conv-fre.pdf> ; <http://www2.unccd.int>

par des conventions bilatérales ou multilatérales, insistant sur l'importance d'associer à ces programmes les communautés locales et les associations.

CCNUCC (ou UNFCCC United Nations Framework Convention on Climate Change)¹⁸⁷ : Convention-cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques, conclue en 1992 au Sommet de la Terre à Rio et entrée en vigueur en 1994.

CEDEF (CEDAW)¹⁸⁸ : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, adoptée 1979, entrée en vigueur en 1981. « Aux fins de la présente Convention, l'expression "discrimination à l'égard des femmes" vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine » (art. 1).

Changements climatiques : « des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparable » (article 1 de la CCNUCC). Le réchauffement climatique sera plus élevé en Afrique qu'au niveau mondial : « la hausse de la température moyenne entre 1980/99 et 2080/99 s'échelonne entre 3 et 4°C sur l'ensemble du continent, 1,5 fois plus qu'au niveau mondial. Cette hausse sera moins forte au sein des espaces côtiers et équatoriaux (+3°C) et la plus élevée dans la partie ouest du Sahara (+4°C) »¹⁸⁹.

Contributions déterminées au niveau national (Nationally Determined Contributions) : chaque Etat partie de la CCNUCC est tenu de préparer, de communiquer et d'exécuter ses contributions afin de réaliser les objectifs convenus dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat pour la période après 2020¹⁹⁰. Les CND remplacent les contributions prévues déterminées au niveau national (Intended Nationally Determined Contributions) publiées par les Etats en vue de la COP21.

Développement durable (ou soutenable « sustainable ») : « Modèle de développement qui permet de satisfaire les besoins d'une génération, en commençant par ceux des plus démunis, sans compromettre la possibilité, pour les générations suivantes, de satisfaire les leurs. » (rapport Brundtland Agenda 21 de Rio, Nations unies).

Gaz à effet de serre : constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge (art 1.5 de la CCNUCC). Les gaz à effet de serre concernés par les négociations sur le changement climatique sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (HFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆). Le gaz carbonique étant le principal gaz à effet de serre, les émissions de GES sont calculées en équivalent CO₂.

¹⁸⁷ http://unfccc.int/portal_francoophone/items/3072.php

¹⁸⁸ <http://www.un.org/fr/women/cedaw/convention.shtml>

¹⁸⁹ Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, Le climat et les changements climatiques, CEDEAO CSAO/OCDE ; <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/40121057.pdf>

¹⁹⁰ Registre des Contributions déterminées nationales <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/Pages/Home.aspx>

Genre : l'approche de genre (ou « approche intégrée de l'égalité femmes-hommes ») analyse les réalités politiques, institutionnelles, sociales, économiques, culturelles, environnementales, du point de vue des relations socialement construites entre femmes et hommes. Il s'agit de tenir compte des statuts et des rôles attribués par les sociétés aux femmes et aux hommes, des stéréotypes et comportements attendus qui sont attachés aux notions de « masculin » et de « féminin », des inégalités d'accès et de contrôle des ressources, des évolutions en cours dans un contexte donné... Le but de cette démarche sociologique est d'aider à définir et à mettre en œuvre des actions transformatives pour atteindre l'égalité des femmes et des hommes. Pour cela l'approche de genre met en œuvre des outils pratiques : grilles d'analyse de la division sexuelle du travail, l'accès et contrôle de ressources... et des démarches comme le « mainstreaming du genre » (intégration transversale), la budgétisation sensible au genre.

L'intégration transversale est définie par le Conseil économique et social des Nations Unies comme « une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines — politique, économique et social — de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. » (1997)

Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, GIEC (IPCC : Intergovernmental Panel on Climate Change) : créé dès 1988, ce réseau de 2500 scientifiques établit périodiquement un rapport de synthèse de toutes les connaissances sur le changement climatique, qui constitue la base scientifique des négociations la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Le GIEC a publié son 5^{ème} rapport en 2014¹⁹¹. Dans sa fiche d'information « comment le GIEC sélectionne-t-il ses auteurs ? », il indique rechercher « *la parité hommes-femmes* et un équilibre entre ceux qui ont l'habitude de travailler sur des rapports du Groupe d'experts et ceux qui n'ont pas cette expérience, notamment les jeunes chercheurs »¹⁹².

Groupe des experts des pays les moins avancés (Least developed countries Expert Group)¹⁹³ : apporte un soutien et des conseils techniques aux pays les moins avancés pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique d'adaptation.

Impacts des changements climatiques : conséquences des dérèglements climatiques sur les systèmes naturels et humains, qui sont également liées à la vulnérabilité de ces systèmes. Parmi les impacts : baisse des rendements des cultures, diminution des ressources en eau potable, irrégularité des pluies, inondations, fragilisation des écosystèmes, modifications de répartition géographiques d'espèces végétales et animales, augmentation de la mortalité (canicules) et de maladies, creusement des inégalités sociales, économiques et culturelles.

¹⁹¹ https://www.ipcc.ch/report/ar5/index_fr.shtml. Résumé pour les décideurs :

https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/AR5_SYR_FINAL_SPM_fr.pdf

En mars 2017, le GIEC a approuvé un rapport sur *Changement climatique et terres émergées: rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*, dont la version définitive sera publiée en septembre 2019 ; <http://ipcc.ch/apps/eventmanager/documents/43/090320170624-INF.7-SRLandUse.pdf>

¹⁹² [https:// http://unfccc.int/adaptation/groups_committees/ldc_expert_group/items/4727.php](https://http://unfccc.int/adaptation/groups_committees/ldc_expert_group/items/4727.php)

www.ipcc.ch/news_and_events/docs/factsheets/FS_select_authors_fr.pdf

¹⁹³ http://unfccc.int/adaptation/groups_committees/ldc_expert_group/items/4727.php

Objectifs de développement durable¹⁹⁴ : adopté lors de la Conférence de Rio sur le développement durable, en 2012, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont le mot d'ordre est de « ne laisser personne de côté », comporte 17 Objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles et 300 indicateurs. Ce nouveau cadre universel pour le développement durable remplace les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui ne concernaient que les pays en développement.

ONU Femmes¹⁹⁵ : Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, créée en 2010 par l'Assemblée Générale des Nations unies, ONU Femmes est présente dans 93 pays.

PNA : Programmes d'action nationaux d'adaptation par lesquels les pays les moins avancés définissent leurs actions prioritaires dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Les PNA font suite à une première génération de Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (**PANA**) élaborés depuis dix à quinze ans pour répondre aux besoins urgents notamment des Pays les moins avancés et sensibiliser les populations aux enjeux du changement climatique. S'appuyant sur ces acquis et sur une meilleure connaissance des enjeux, les PNA promeuvent une approche de planification à moyen et long terme.

PNUE (UNEP United Nations Environment Program) - Programme des Nations Unies pour l'Environnement¹⁹⁶ : coordonne les activités des Nations unies dans le domaine de l'environnement et assiste les pays dans la mise en œuvre de politiques environnementales.

Programme d'action de Pékin¹⁹⁷ : adopté en 1995 à l'issue de la Conférence internationale sur les femmes à Pékin, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing constitue un cadre de référence historique pour les droits des femmes. Le Programme d'action (ou « Plateforme de Pékin »)¹⁹⁸ formule un ensemble d'engagements dans 12 « domaines critiques », que les États sont appelés à traduire en politiques nationales et qui restent d'actualité : Femmes et pauvreté ; Éducation et formation des femmes ; Femmes et santé ; Violence à l'égard des femmes ; Femmes et conflits armés ; Femmes et économie ; Femmes et prise de décisions ; Mécanismes institutionnels œuvrant à la promotion de la femme ; Droits fondamentaux des femmes ; Femmes et médias ; Femmes et environnement¹⁹⁹ ; Jeunes filles.

Protocole de Kyoto²⁰⁰ : accord de 1997 réglant l'application de la Convention des Nations unies sur le changement climatique. Le Protocole de Kyoto de 1997 engageait les Parties Annexe I à des objectifs individuels, légalement contraignants, de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre visant une réduction totale d'émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5% par rapport aux niveaux de 1990

¹⁹⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org>

¹⁹⁵ <http://www.unwomen.org/fr>

¹⁹⁶ <http://www.unep.org/climatechange>

¹⁹⁷ <http://beijing20.unwomen.org/fr/about>

¹⁹⁸ <http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/intergovernmental-support/world-conferences-on-women>

¹⁹⁹ <http://www.adequations.org/spip.php?article648>

²⁰⁰ http://unfccc.int/portal_francohone/essential_background/kyoto_protocol/items/3274.php

durant la période d'engagement 2008-2012. Il instaurait un système de marché mondial des droits d'émissions (mécanismes de flexibilité).

REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation Reducing and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries)²⁰¹ : réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et le rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts, et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement) : mécanisme financier de la CCNUCC qui permet des incitations économiques pour les pays en développement dans le but de réduire leurs émissions de CO2 dues à la déforestation et la dégradation des forêts.

Résilience : notion écologique qui traduit la capacité d'un écosystème à retrouver ses équilibres initiaux après avoir subi des altérations, dont les causes peuvent être d'origines multiples (naturelles ou humaines). Le GIEC la définit comme « le degré de perturbation qu'un système peut absorber tout en conservant le même état ». La notion s'est étendue à la capacité des sociétés à absorber les chocs et à récupérer. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations unies (UNISDR) définit la résilience comme « la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposés à un danger de résister aux effets de ce danger, de les absorber et de s'y adapter de manière rapide et efficace ». Insistant sur la prévention et la préparation, le PNUD propose de définir la résilience comme « un processus de transformation qui repose sur la force des individus, de leurs communautés et de leurs institutions de prévenir et d'atténuer les chocs et de tirer les leçons de leur expérience » - ou « reconstruire en mieux »²⁰². La capacité à agir pour des changements dans les cadres institutionnels est aussi un marqueur de résilience.

Vulnérabilité : exprime le niveau auquel un système naturel ou humain peut être dégradé ou endommagé face aux effets défavorables des changements climatiques, notamment la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité dépend aussi bien des facteurs physiques que socioéconomiques, des capacités à agir et à s'adapter. En Afrique, de nombreuses femmes sont affectées par de multiples vulnérabilités : diminution de ressources naturelles dont elles dépendent + augmentation de leur charge et responsabilité domestiques + violences et insécurité accrues.

²⁰¹ <http://www.un-redd.org>

²⁰² <http://www.agrhymet.ne/portailCC/index.php/fr/article/103-events/245-comprendre-la-resilience>

6.2 Ressources documentaires

La plupart des liens vers les sites et les téléchargements de documents mentionnés dans l'étude figurent directement dans les notes de bas de page en lien avec les analyses ou les pratiques mentionnées.

Les principaux outils pratiques genre, climat et développement figurent avec les liens de téléchargement en 5.3.1

6.2.1 Sitographie

Institutions au niveau international

CCNUCC et genre

http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/7516.php

Least LEG - Least Developed Countries Expert Group (LEG) countries expert group : <http://unfccc.int/bodies/body/6439.php> ; Portail des PMA :

http://unfccc.int/adaptation/knowledge_resources/ldc_portal/items/7998.php

Rapports nationaux : http://unfccc.int/national_reports/items/1408.php

Plans d'adaptation : <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/Home.aspx>

Fonds Vert climat

<http://www.greenclimate.fund/home>

<http://www.greenclimate.fund/how-we-work/mainstreaming-gender>

Convention Biodiversité et genre

<https://www.cbd.int/gender>

Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité entre les sexes au titre de la Convention sur la diversité biologique :

<https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-07-fr.pdf>

Convention Biodiversité ; <https://www.cbd.int/>

Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) :

<https://www.cbd.int/nbsap/>

Décennie des Nations unies pour la biodiversité 2011-2020 :

<https://www.cbd.int/2011-2020>

Changement climatique et biodiversité : <https://www.cbd.int/climate>

Convention Désertification et genre

<http://www2.unccd.int/issues/gender>

<http://www2.unccd.int/convention/unccd-reporting-process>

Objectifs de développement durable

<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/resources.html>

<https://sustainabledevelopment.un.org>

https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2017_French.pdf

<http://www.adequations.org/spip.php?rubrique122>

ONU Femmes

<http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/post-2015>

Programme des Nations unies pour l'environnement et genre

<http://www.unep.org/ggeo>

PNUD et genre

<http://hdr.undp.org/fr/content/indice-de-d%C3%A9veloppement-de-genre-idg>

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/gender-equality/gender-climate-and-disaster-resilience.html>

OCDE et genre

<http://www.oecd.org/fr/developpement/d%C3%A9veloppement-genre>

<http://www.wikigender.org/fr/>

OIF et genre

<https://www.francophonie.org/Integration-du-genre-dans-les.html>

Institutions et programmes en Afrique

ONU Commission économique pour l'Afrique et genre

<https://www.uneca.org/fr/our-work/genre>

Union Africaine

Femmes, genre et développement : <https://au.int/wgd>

http://www.achpr.org/files/instruments/womenprotocol/achpr_instr_proto_women_fr_a.pdf

NEPAD

http://www.nepad.org/fr/programme/le-genre?qt-programme_page=0

CEDEAO, Centre pour le développement du Genre

<http://www.ccdg.ecowas.int/>

CILSS

<http://www.cilss.int>

<http://www.cilss.int/index.php/populations-et-developpement>

<http://www.agrhymet.ne/portailCC/index.php/en>

Initiative Grande Muraille Verte

<http://grandemurailleverte.org>

<http://grandemurailleverte.org/index.php/plans-d-action-nationaux>

Focus

Bases de données et statistiques de genre

Différentes bases de données fournissent des statistiques, indicateurs de genre et profils genre des pays :

- Nations unies : <https://unstats.un.org/unsd/gender/default.html>

Indicateurs des ODD : <https://unstats.un.org/sdgs>

- PNUD : <http://hdr.undp.org/fr/content/indice-de-d%C3%A9veloppement-de-genre-idg>

- OCDE : <http://www.oecd.org/statistics/datalab/gender-data-portal.htm>

- Banque mondiale : <http://datatopics.worldbank.org/gender/about>

- BAD : Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement sur les pays africains ; <https://www.afdb.org/fr/documents/publications/gender-poverty-and-environmental-indicators-on-african-countries/gender/>

- UNECA : Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique <https://www.uneca.org/fr/publications/indice-de-d%C3%A9veloppement-et-des-in%C3%A9galit%C3%A9s-entre-les-sexes-en-afrique>

Profils genre Pays

- BAD : <https://www.afdb.org/fr/documents/project-operations/country-gender-profiles/gender>

- http://www.afd.fr/home/projets_afd/genre/donnees-genre/donnees-par-pays

Organisations et réseaux de la société civile

Women's Major Group

<https://www.womenmajorgroup.org>

Women Gender Constituency

<http://womengenderclimate.org>

ENERGIA, International Network on Gender and Sustainable Energy

<http://www.energia.org>

UICN et genre

<http://genderandenvironment.org/works/ccgaps/>

<http://genderandenvironment.org/egi/>

Réseau Genre et catastrophes

<http://www.gdonline.org/>

Alliance Genre et Eau

<http://www.genderandwater.org>

WEDO Women's Environment and Development Organization

<http://wedo.org/resources>

Global Gender and Climate Alliance

<http://gender-climate.org>

Genre en Action

<http://www.genreenaction.net>

<http://www.observation.org/category/genre-et-changement-climatique>

<http://www.observatoiresdugenre.com>

Réseau des femmes pour le développement durable en Afrique :

<http://www.refdaf.org>

<http://www.reso-climatmali.org>

Réseau femmes africaines pour le développement durable en Afrique centrale

<http://refaddafriquecentrale.unblog.fr>

Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaires des forêts

<http://refacof.com/index.php/a-propos-de-nous/notre-mission>

Réseau climat & développement

<http://climatdeveloppement.org>

Enda Pronat : <http://www.endapronat.org>

Enda Energie : <http://endaenergie.org>

Enda GRAF Sahel : <http://www.endagrafsahel.org>

Réseau des organisations féminines d'Afrique francophone (ROFAF)

<http://www.rofaf.org>

African Women's Development and Communication Network (FEMNET)

<http://femnet.org>

CARE

<http://careclimatechange.org>

Adéquations

<http://www.adequations.org>

6.2.2 Sélection de documents sur le genre et le climat

Cf. aussi tableau 5.3.1 où les principaux outils pratiques figurent classés en :

- Genre et développement
- Budgétisation sensible au genre
- Genre dans les politiques publiques climat
- Genre dans les programmes et projets climat
- Genre dans les politiques environnementales et sectorielles
- Genre dans les mécanismes financiers
- Indicateurs de genre
- Plaidoyer genre et climat

- [http://unfccc.int/gender and climate change/items/9426.php](http://unfccc.int/gender%20and%20climate%20change/items/9426.php)
- CCNUCC (2016) *Guidelines or other tools for integrating gender considerations into climate change related activities under the Convention*
<http://unfccc.int/resource/docs/2016/tp/02.pdf>
- <https://genderclimatetracker.org/support/>
Application pour suivre la prise en compte du genre dans les politiques climatiques
- UICN GGCA (2015) *Des racines pour l'avenir : Situation actuelle et perspectives futures sur les questions de genre et de changement climatique*
<https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2015-039-Fr.pdf>
- ONU Femmes (2016) *Leveraging co-benefits between gender equality and climate action for sustainable development. Mainstreaming Gender Considerations in Climate Change Projects*
- UICN, PNUD, GGCA, Unesco, (2009) *Manuel de formation sur le genre et le changement climatique, 2009*
<http://www.wedo.org/wp-content/uploads/manual-frances-version-web.pdf>
- PNUD, GGCA (2009) *Guide de ressources sur l'égalité de genre et le changement climatique*
- GGCA, PNUD (2011) *Gender and Climate Change Capacity Development Series – Africa Module Gender and Climate Change – Africa*
1 General Overview, 2 Adaptation, 3 Agriculture and Food Security, 4 Gender and energy, 5. Gender and climate finance
<http://www.uncclearn.org/sites/default/files/inventory/undp117.pdf>
<http://www.uncclearn.org/sites/default/files/inventory/undp118.pdf>
<http://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/Gender%20and%20Environment/Gender%20and%20Climate%20Change%20Thematic%20Training%20Module%204%20FNL.pdf>
- [http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/gender and environmentenergy/gender and climatechange-africa.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/gender%20and%20environmentenergy/gender%20and%20climatechange-africa.html)
- NAP Global Network Angie Dazé, Julie Dekens A (2017) *Framework for Gender-Responsive National Adaptation Plan (NAP) Processes*

<http://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2017/07/napgn-en-2017-gender-considerations-adaptation-planning.pdf>

- Gender CC Women for climate Justice (2009)
Gender into Climate Policy, Toolkit for climate experts & decisions-makers
http://gendercc.net/fileadmin/inhalte/dokumente/5_Gender_Climate/toolkit-gender-cc-web.pdf
- United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) (2011), Lorena Aguila UICN, *Draft Guidelines to Mainstreaming Gender in the Development of National Adaptation Plans (NAPs)*
<http://genderandenvironment.org/resource/draft-guidelines-to-mainstreaming-gender-in-the-development-of-national-adaptation-plans-naps/>
- WEDO. (2008, mai). *Gender, climate change, and human security: Lessons from Bangladesh, Ghana and Senegal.*
<http://www.wedo.org/wp-content/uploads/hsn-study-final-may-20-2008.pdf>
- FNUAP, WEDO (2009) *Une politique en faveur de l'égalité de Genre*
https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/climateconnectiond_2_policy_fr.pdf
- FNUAP, WEDO, Genre, populations et changements climatiques, Kit de ressources,
<http://wedo.org/wp-content/uploads/ClimateConnectionsBookletFrench1.pdf>
- BRIDGE, Emeline Skinner, (2012) *Genre et changement climatique–Panorama*
- CARE International, (2010), *Adaptation, genre et empowerment des femmes. Rapport sur le changement climatique*
- CCAFS & OAA (2013) *Guide de formation - recherche sur le genre et les changements climatiques dans l'agriculture et la Sécurité alimentaire pour le développement rural*
- Center for International Forestry Research, Gender REDD+, *Analyzing Womens Roles in Sub National Activitie*
<http://www.cifor.org/gender/gender-redd-analyzing-womens-roles-sub-national-initiatives>

Observatoire du Sahara et du Sahel © 2017

Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 31-1080 Tunis Carthage, 1080 - Tunisie
Tél. : +216 71 206 633/634
Fax : +216 71 206 636

contact : leila.dridi@oss.org.tn

www.oss-online.org